



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2013

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Direction Adjointe Innovation Organisationnelle
Service du Conseil municipal, des Actes et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
AC/SM/MB

Le vendredi 15 novembre 2013 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 8 novembre 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Éric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, Mme Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

M. Francis PERUGINI à M. Alain BIGNONNEAU,
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI,
M. Yves DAHAN à M. André-Luc SEITHER,
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN,
Mme Agnès GAILLOT à Mme Khéra BADAoui,
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI,
M. Bernard MONIER à M. Georges ROUX,
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE,
Mme Cécile DUMAS à M. Gérard PIEL

Absents :

M. Michel GASTALDI,
M. Jacques BAYLE,
Mme Edwige VERCNOCKE

Présents : 37 / procurations : 9 / absent : 3

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Matthieu GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

*Sortie de Mme LONVIS – Procuration à Mme CANOVA
Présents : 36 / procurations : 10 / absents : 3*

00-0 - MOTION DU GROUPE MAJORITE SUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

M. LEONETTI

Nous passons aux motions. Le groupe majorité vous propose deux motions. Première motion...

Oui, oui, je vous en prie, Monsieur PIEL.

M. PIEL

Vous nous avez fait distribuer un exemplaire d'une revue. J'espère que ce n'est pas distribué à tous les habitants d'Antibes parce que ça risque de coûter cher à la Municipalité. Mais j'ai compris pourquoi vous nous l'avez fait distribuer. En page 12 de cette revue, il y a un article qui concerne les fuites d'eau qui s'appelle : « Gare aux assurances inutiles ! ». Je pense que c'est ça. Ça doit avoir un rapport avec l'eau.

Je vous lis très rapidement, c'est un petit article :

« Après la pause de l'été, c'est reparti. Depuis septembre, le groupe Veolia inonde les boîtes aux lettres de courriers qui ressemblent à des factures d'eau, mais n'en sont pas. Attention ! C'est une nouvelle offensive de sa filiale Veolia Habitat Service et de Doméo, son ex-filiale devenue partenaire avec le nom de la Générale des Eaux Service. Pour vous placer des assurances aussi coûteuses qu'inutiles : une assurance contre les fuites d'eau, une autre pour la plomberie intérieure, une troisième pour les canalisations extérieures. Veolia est très inventive quand il s'agit de vous faire payer des services sans intérêt. Que choisir (c'est la revue) dénonce régulièrement ces pratiques commerciales agressives qui se servent du statut de Veolia distributeur d'eau pour vendre tout autre chose. L'offensive est telle que le SEDIF – c'est le syndicat parisien – a porté plainte contre la société Veolia. »

Donc je vous remercie d'avoir informé le Conseil municipal des pratiques de votre délégataire qui fait les mêmes pratiques sur Antibes. Merci beaucoup.

M. LEONETTI

Étant donné que... Monsieur PIEL, moi je vous remercie de cette intervention qui prouve bien que le magazine que vous avez devant les yeux n'est pas partisan, et qu'il est même plutôt sévère avec les délégataires d'eau, et en particulier le délégataire Veolia. Donc je pense que vous le lirez en entier. Et bien entendu, ça ne sera pas distribué à l'ensemble des habitants. Mais je voulais que l'opposition soit parfaitement au courant de ce que la revue appelle « le contrat du siècle ». Vous pourrez le lire et je pense que vous donnerez autant de crédibilité à l'article concernant le contrat de la Ville d'Antibes avec Veolia qu'aux arguments que vous venez d'apporter. Merci.

Le rappel au règlement étant terminé, je vous propose deux motions.

La première motion concerne les rythmes scolaires. Le Ministère de l'Éducation nationale a publié le 24 janvier 2013 un décret relatif à l'organisation du temps scolaire. Ce décret est complété par une circulaire, en date du 6 février 2013, qui prévoit la mise en place d'une semaine de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées, incluant le mercredi matin, à raison de 5 heures 30 maximum par jour et de 3 heures 30 maximum par demi-journée, ainsi que 36 heures annuelles d'activités pédagogiques complémentaires à l'enseignement selon des modalités proposées par chaque conseil des maîtres.

Sans aucune concertation, le décret impose de fait aux communes de prendre en charge 45 minutes journalières d'activités périscolaires complémentaires. Cela représente un transfert de charges évalué à deux milliards d'euros annuels pour les communes françaises. Sur les 250 millions du fonds d'amorçage, 170 millions ont été utilisés pour seulement 17% des communes qui ont mis en œuvre le décret dès septembre 2013.

L'aide de l'État de 50 à 90 euros par élève selon la situation de la commune est loin de couvrir les dépenses auxquelles devront faire face les communes, estimées entre 150 et 200 euros par élève.

Les enseignants, les parents, les personnels communaux, les élus locaux s'accordent pour dénoncer une réforme bâclée et onéreuse qui ne saurait atteindre l'objectif énoncé dans le rapport du Ministère de l'Éducation nationale au Premier ministre : améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et contribuer à leur réussite. Ils se mobilisent donc pour obtenir soit l'annulation du décret, soit le report de sa mise en œuvre.

Pour ma part, je vous propose de permettre aux Maires de choisir librement l'organisation du temps scolaire des écoles maternelles et élémentaires en concertation avec les parents d'élèves et le monde enseignant. C'est l'objet d'une proposition de loi, dont je suis cosignataire, déposée le 23 octobre auprès du Président de l'Assemblée Nationale.

Je vous propose donc la motion suivante : « le Conseil municipal de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins demande à ce que chaque commune puisse librement s'organiser en concertation avec les parents d'élèves et le monde enseignant afin de proposer aux enfants et à leurs familles l'organisation la plus favorable à l'acquisition par tous des connaissances définies par l'Éducation nationale dans le respect des programmes scolaires et selon le contexte local ».

Interventions ? Monsieur PIEL.

M. PIEL

Oui, je ne rappellerai pas le nombre de fois où vous nous avez interpellés quand on présentait des motions en nous faisant remarquer qu'elles n'avaient aucune valeur municipale. Cette motion n'évoque pas la situation antiboise. Elle évoque la situation nationale. Mais je vais quand même essayer de dire quelques mots là-dessus.

M. LEONETTI

N'intervenez pas si vous jugez que c'est hors sujet.

M. PIEL

Si, si, si ! Non, mais moi, je ne suis pas comme vous, vous voyez.

M. LEONETTI

Très bien.

M. PIEL

Je trouve que ce débat est intéressant.

M. LEONETTI

Moi aussi je pense qu'il est intéressant, Monsieur PIEL.

M. PIEL

Il est même très intéressant de constater que les réactions que provoquent ce décret et la circulaire qui l'accompagne, chez vous et chez vos amis quand pendant cinq ans votre silence a été total concernant les mêmes pratiques tout aussi antidémocratiques.

Vous nous présentez une motion qui a été rédigée – je pense – par votre assistante parlementaire puisque – je le répète – on n'a pas dans cette motion le détail sur Antibes. Moi j'aurais aimé que vous nous parliez du coût pour la Ville. On a déjà évoqué cette question dans ce Conseil. Jamais. Je pense que le calcul a quand même été fait : quel impact ? J'aimerais que vous nous disiez si comme l'ont répété certains parents d'élèves, vous leur avez indiqué que sur Antibes il y aurait une garderie, un point c'est tout. Par exemple. Voilà, ça, c'était une situation locale. Là, vous nous parlez de 250 millions de fonds d'amorçage, de 2 milliards. Tout ça, c'est très bien pour l'Assemblée nationale, mais pas pour les petits élus locaux que nous sommes.

Alors le constat, il est partagé, effectivement. Cette réforme et la façon dont elle a été mise en place ne nous conviennent pas, et vous le savez. Nous étions, nous, hier avec les enseignants et les parents d'élèves qui manifestaient à Nice contre cette réforme. En tant qu'élus, nous étions les seuls de l'assemblée aujourd'hui ici.

Mais si on est d'accord sur le constat – et on aussi d'accord d'ailleurs sur l'heure qu'il est actuellement – il y a des points où vraiment on n'est pas d'accord. Déjà dans cette salle, nous vous avons demandé de mettre en place un groupe de travail composé d'élus qui seraient ouverts à la communauté scolaire, c'est-à-dire les enseignants et les parents d'élèves, pour travailler dès maintenant à l'année prochaine. Soit vous avez décidé de ne pas appliquer cette réforme, et c'est votre droit. Soit vous avez décidé de l'appliquer et je crois que dans ce cas-là il faut, y compris avec les réserves que l'on a, vous et nous, il faut associer l'ensemble de la communauté scolaire pour y compris faire remonter une vision qui correspond à la totalité, c'est-à-dire pas qu'aux élus, c'est-à-dire aussi aux parents d'élèves et aux enseignants parce qu'ils ont des choses à dire et ce ne sont pas les mêmes choses que votre motion. Pas du tout.

Pour nous, l'essentiel c'est que l'éducation doit rester nationale. C'est que c'est un service public d'État que vous avez – je le disais tout à l'heure – affaibli pendant cinq ans de Sarkozysme. Ce sont des milliers et des milliers d'enseignants qui ont été supprimés dans les écoles, dans les lycées, dans les collèges. Mais ni votre Gouvernement ni l'actuel ne portent une vision – je le répète –, fait de l'Éducation nationale.

C'est un service public, dont les bénéficiaires, les enfants – vous n'évoquez même pas une fois dans cette motion la question des enfants. Ce ne sont que des questions financières et des questions d'organisation. Jamais vous n'évoquez les enfants. Les enfants, ils doivent être traités de la même façon sur l'ensemble du territoire national.

Et nous, c'est ce qui nous gêne essentiellement dans cette motion, c'est-à-dire qu'il y a des communes qui peuvent l'appliquer en leur donnant des moyens, et d'autres qui font avec les moyens du bord ou avec pas du tout de moyens.

En l'occurrence, comme c'est une motion – on l'a bien compris – préélectorale et politicienne, on ne participera pas au vote.

M. LEONETTI

Je vous félicite parce que c'était compliqué pour vous là. Et vous vous en êtes plutôt bien tiré en expliquant que c'était national et pas dans le détail, puis ensuite en reposant le problème sur le plan national et sur non pas le temps scolaire qui est de compétence en partie municipale, et pour revenir sur le fondement de l'Éducation nationale qui est du ressort national. Donc en fait, vous vous abstenez parce que c'est national. Vous ne voulez pas discuter de national et vous considérez que finalement, le seul débat est un débat national. On a très, très bien compris l'argumentaire très étayé et cohérent que vous avez essayé de développer.

Si vous lisez la motion, elle dit exactement ce que vous dites, à savoir que la première des choses c'est de concerter, et localement – j'ai commencé à le faire et je continuerai à le faire. Je l'ai fait avec les parents d'élèves. Maintenant je vais le faire avec les enseignants. Ensuite je le ferai, si vous le permettez, avec les personnels municipaux, qui ne sont pas non plus à négliger dans cette réforme. Et puis ensuite je réfléchirai aussi en matière financière puisqu'il y a plusieurs scénarii possibles qui vont de 750 000 euros jusqu'à 1,4 million d'euros.

Et enfin, ne caricaturez pas : je n'ai pas entendu lors de cette réunion de parents d'élèves que j'ai dit que c'était une simple garderie, j'ai simplement dit qu'en trois quarts d'heure il me paraissait difficile de sortir les enfants de la classe pour les amener à un autre endroit et les ramener ultérieurement à l'endroit préétabli.

Donc vous avez une difficulté parce que vous êtes contre, comme moi ; et vous pensez que c'est un transfert de charges, comme moi. Et vous pensez que ce n'est pas l'essentiel, et que l'essentiel est dans le fond et pas dans la forme, comme moi. Mais comme c'est la Ville d'Antibes et le Maire en place qui le propose... Je n'ai pas choisi le calendrier moi non plus. Ce n'est pas le problème que ça arrive avant des échéances électorales. En France, c'est difficile de ne pas arriver avant une échéance électorale. Eh bien là, il y en a une dans quelque temps.

Si le Gouvernement avait eu la sagesse, pour une fois, de laisser le libre choix aux communes, à ce moment-là il y en aurait certaines qui auraient été aidées et qui l'auraient mis en place, et d'autres qui n'auraient pas été aidées et qui après concertation, probablement, sur la Ville d'Antibes, aurait abouti à ce que les parents, les enseignants, les salariés de la Ville se concertent et disent qu'on a probablement des choses à améliorer, mais qu'on ne passe pas à la semaine des quatre jours et demi parce que la semaine des quatre jours satisfait tout le monde.

J'ai très bien compris votre position qui est d'une grande clarté, Monsieur PIEL.

Monsieur AUBRY.

M. AUBRY

Oui Monsieur le Maire, chers collègues, votre motion demande en fait la liberté pour chaque commune de France de décider de l'organisation du temps scolaire alors que jusqu'à présent on discutait du temps extrascolaire, enfin plutôt périscolaire. Parce que sinon la loi est quand même relativement souple, à part effectivement que la loi demande quatre jours et demi et cinq heures et demie de cours maximum par jour. Je pense qu'à partir de quatre jours et demi et cinq heures et demie de cours maximum par jour, on peut largement faire des différences adaptées au contexte local. C'est ce que je vous avais demandé d'ailleurs lors des questions orales.

Maintenant, on n'est plus du tout dans le thème initial de l'application de la loi puisqu'il s'agit en fait de ne pas appliquer la loi PEILLON et de revenir à un système où chaque commune déciderait selon ses moyens de l'organisation du temps scolaire. La concertation, nous la demandons. Mais concertation, ce n'est pas uniquement la Municipalité avec les parents d'élèves, puis la Municipalité avec les professeurs, puis la Municipalité avec le personnel municipal. Ça devrait être tous ensemble, c'est-à-dire également mettre dans une même concertation parents d'élèves, professeurs, personnel municipal et éventuellement spécialistes qui peuvent éclairer le débat.

Je ne vois pas l'intérêt, enfin pour Antibes, de cette motion. Le décret PEILLON, quand même, donne quand même beaucoup de souplesse. Vous ne pouvez pas nier qu'il y a cette possibilité de souplesse et cette possibilité de négociation. Vous en demandez plus et en fait il n'y a pratiquement plus de loi possible. Le programme scolaire, effectivement, pourrait se faire sur plus de jours sur l'année. Mais je pense qu'il faut d'abord appliquer ce début de réforme. On est très, très loin de la rénovation de l'école. Et après, effectivement, améliorer les choses. Mais d'abord appliquer la réforme. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Je vous rappelle, une fois de plus, que ça n'est pas une loi, mais que c'est un décret. Autrement dit, il faudrait que la majorité municipale concerte avec l'opposition, alors qu'en revanche la majorité nationale n'a pas à concerter avec qui que ce soit. Il y a un problème de parallélisme des formes : ou bien tout le monde concerte, ou bien personne ne concerte. Nous, on a au moins l'avantage d'avoir essayé de concerter pour la deuxième fois, après avoir fait un premier sondage et un questionnaire, on revient vers eux pour dire comment on pourrait faire. Donc on n'est pas dans l'obstruction. On est même dans une porte de sortie qu'on offre effectivement à ceux qui s'entêtent dans une réforme dont personne ne veut.

Donc dans ce contexte-là, la loi de la démocratie c'est que généralement c'est la majorité qui prend l'initiative. D'ailleurs, vous avez bien constaté que c'est la majorité nationale qui a pondu un décret et qu'il n'y a eu aucun débat à l'Assemblée nationale.

Deuxième point, c'est que vous dites : « je ne vois pas l'intérêt de la motion ». Nous ne sommes pas les seuls au monde, nous ne sommes pas les seuls en France. Et beaucoup de villes prennent des motions identiques en essayant de dire : « peut-être que vous pouvez garder votre réforme puisqu'elle vous paraît bien, peut-être que vous pouvez aider les villes qui veulent la mettre en œuvre ».

Il y a une personne – je ne sais pas si elle vous convient ou pas – qui s'appelle Ségolène ROYAL, qui a dit récemment sur une chaîne de télévision qu'on devrait d'abord expérimenter avec ceux qui veulent, puis ensuite faire en sorte que l'on puisse l'étendre si les autres villes constataient que cette réforme était une bonne réforme.

Vous voyez bien qu'il n'y a pas un élément partisan dans cet élément-là. Il y a simplement l'idée de dire que beaucoup de Villes, avant la réunion des Maires de France, vont déposer cette motion et la transmettre aux préfets. Et les préfets, qui sont là logiquement représentants du gouvernement, eh bien ils transmettront au Ministère concerné un certain nombre d'éléments qui feront qu'ils diront qu'il y a peu de Villes qui sont favorables et les Villes proposent qu'on ait le libre choix. Ce n'est pas une chose... Ce n'est pas la désorganisation de l'Éducation nationale, le libre choix. Ça a existé. La preuve, c'est que la Ville d'Antibes s'est mise à la semaine des quatre jours depuis des dizaines d'années alors que justement il y avait ce libre choix à l'époque.

Rappelez-vous le samedi matin, rappelez-vous... Tous ces débats sont probablement derrière nous, mais reconnaissons bien que la Ville d'Antibes a eu le loisir, dans une période où la démocratie et le respect de collectivités locales existaient, de mettre en place la semaine des quatre jours bien avant tous les autres.

Donc simplement, ce qu'on demande, c'est le respect : le respect des parents, le respect des enseignants, le respect des salariés, le respect des collectivités territoriales et des élus. C'est tout. Et on fait une proposition qui, vous le voyez, compte tenu de la citation que je faisais, est assez partagée et je vous garantis que même à l'Assemblée nationale, s'il y avait eu un débat à l'Assemblée nationale, je pense qu'il y aurait eu un certain nombre de Députés-Maires qui auraient à ce moment-là pris des positions. Pourquoi Lyon ne l'a pas fait ? Pourquoi il y a des problèmes à Paris ? Pourquoi Strasbourg ne l'a pas fait ? À votre avis. Parce qu'il y a quand même un petit peu de problèmes. Et puis il y a une inégalité devant la loi. Oui, la Ville d'Antibes elle y arrivera. Bien sûr. Mais le petit village dans le centre de la France qui n'a aucun moyen, il le met en place comment ?

Il y a une motion. Elle est loin d'être agressive. Elle demande simplement la libre décision des collectivités territoriales sur une réforme mise en place sans concertation, par décret, qui grève les finances publiques des collectivités territoriales au moment où l'État retire son argent des collectivités territoriales, et qui est refusée par les enseignants, par les parents d'élèves et par les élus locaux et par les salariés. Ça me paraît frappé du sceau du bon sens. C'est une main tendue plus qu'un refus systématique.

On va passer au vote. Qui est contre cette motion ? 2. S'abstient ? Ne participent pas ?
La motion est adoptée.

M. PIEL, M. LA SPESA et Mme DUMAS ne prennent pas part au vote, adopté à **la majorité par 41 voix POUR sur 43** (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY).

00-0 - MOTION DU GROUPE MAJORITE CONTRE LA MAJORATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

M. LEONETTI

La deuxième motion – et ce n'est pas moi qui ai choisi le calendrier non plus, franchement – c'est une motion sur la majoration des taxes foncières sur les propriétés non bâties.

La loi de finances pour 2013 a modifié les dispositions de l'article 13-96 du Code général des impôts concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Celle-ci initialement applicable à compter de 2014 a été d'ores-et-déjà reportée d'un an dans le cadre de la loi de finances pour 2014. Donc son application a déjà été reportée de 2014 à 2015.

Ses dispositions prévoient de majorer de 25% la valeur locative cadastrale qui sert d'assiette à la taxe sur les terrains non bâtis et d'une valeur forfaitaire fixée à 5 euros par mètre carré pour les impositions dues au titre des années 2015 et 2016, puis à 10 euros par mètre carré pour les impositions dues au titre de 2017 et les années suivantes.

Cette majoration sera obligatoire dans les communes mentionnées à l'article 232 du Code général des impôts relatif à la taxe annuelle sur les logements vacants et définis par un décret du 10 mai 2013. Cela concerne 1 151 communes urbaines et périurbaines en France, dont une soixantaine des Alpes-Maritimes. La Ville d'Antibes figure au nombre de ces communes. Pour Antibes, à titre d'illustration, bien que ce taux de taxe foncière sur les propriétés foncières non bâties voté par le Conseil municipal soit très bas – je rappelle qu'elles sont à 13,49 pour un taux moyen 2012 pour des communes comparables à 49,99, soit 3,7 fois plus. La seule majoration de 5 euros par mètre carré d'un terrain constructible concerné d'un hectare représente pour son propriétaire une augmentation annuelle de taxe approchant 5 000 euros, et le doublement de cette somme à partir de 2017. Cette majoration créera de graves difficultés pour les exploitations agricoles, notamment horticoles, de notre commune et fragilisera leur viabilité économique.

Cette mesure avait pour objectif d'empêcher la rétention des terrains constructibles à des fins spéculatives. Elle aura des conséquences dramatiques au niveau national comme local. En contraignant les exploitants agricoles, et notamment à Antibes les horticulteurs, qui souhaitent poursuivre leur activité agricole à vendre plus rapidement leur bien, entraînant la disparition irrémédiable d'une activité qui a longtemps fait la prospérité de notre commune.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'apporter notre soutien aux exploitants agricoles et horticoles qui s'opposent à cette nouvelle augmentation d'impôt et de demander au Gouvernement de renoncer à ce dispositif ou au minimum d'en laisser aux Conseils municipaux la libre décision. Je rappelle que sur la première bouture de la loi il y avait la libre décision des Conseils municipaux et que c'est la loi rectificative qui l'a imposé.

Monsieur PIEL.

M. PIEL

Comme on est vraiment dans un débat national là aussi, puisque votre motion n'évoque en aucune mesure la situation antiboise... On aurait pu peut-être avoir à travers cette motion le nombre d'hectares qui sont dévolus aujourd'hui à l'horticulture sur Antibes, le nombre de maraîchers qui travaillent sur Antibes, etc. Donc on n'a pas ça. OK.

Je vais quand même... D'abord je rappelle que les Députés Front de Gauche n'ont pas voté la loi de finances 2013 et qu'ils voteront contre celle de 2014. D'ailleurs le 1^{er} décembre, c'est-à-dire juste avant le vote qui aura lieu à l'Assemblée, pour le Front de Gauche, nous manifesterons pour la justice fiscale et sociale. Mais je ne suis pas sûr qu'on mette le même contenu derrière les termes de justice, de fiscale et de sociale.

M. LEONETTI

Probablement pas.

M. PIEL

Certainement. Alors il est temps d'ailleurs que vous apportiez votre soutien aux horticulteurs antibois, ou en tout cas à ce qu'il en reste. Pendant des années les terrains agricoles ont disparu petit à petit de notre territoire sans que cela ne vous émeuve et n'émeuve les élus de l'UMP dans le département.

Je le disais tout à l'heure : combien reste-t-il d'hectares dans notre commune ? Quels sont les maraîchers qui produisent aujourd'hui à Antibes ? Etc. Donc c'est une motion nationale qui parle de spéculation immobilière et là franchement, une motion qui provient de l'UMP qui parle de spéculation immobilière, permettez qu'on en goûte le pittoresque ! Surtout ici à Antibes. La spéculation, on le sait tous, elle existe. Elle n'a pas besoin de cette loi pour exister depuis des lustres dans notre commune et sur la Côte d'Azur. Tout le monde le sait. Les terrains, y compris agricoles, en sont totalement partie prenante. Quand vous parlez de ces terrains, est-ce que vous voulez évoquer ceux de La Fontonne ? Ceux du chemin des Combes ? Allez sur place et regardez où sont les serres. Ceux du Cap d'Antibes ? Aujourd'hui ceux qui produisent les roses les produisent où ? Au Nicaragua, en Uruguay, etc. Tout ça, c'est de l'affichage. Où sont-ils donc ces terrains ?

Là aussi vous faites donc ce que vous nous reprochez, c'est-à-dire que vous faites une motion, y compris je crois que vous avez proposé un amendement à cette loi, mais malheureusement – si j'ai bien compris – depuis hier la loi a été repoussée. Et donc si j'étais à votre place, je vous dirais que cette motion n'a plus aucune utilité puisqu'elle ne s'appliquera pas, la loi, ni l'année prochaine, ni dans les années... à mon avis vu les reculs que prend le Gouvernement jour après jour... pour moi, elle ne s'appliquera pas.

Donc là aussi, nous ne participerons pas évidemment à ce débat politique et préélectoral.

M. LEONETTI

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Effectivement ce texte était déjà dans le projet de loi de finances pour 2013 pour application en 2014, et il n'y avait pas eu à l'époque grande manifestation contre ce texte. Nous trouvons nous aussi dommage de s'occuper de l'agriculture à Antibes alors qu'elle n'existe pratiquement plus. Nous rappelons que lors du débat sur le PLU, c'est un élément pour lequel, entre autres, nous n'avions pas voté le PLU et que nous avons dénoncé la non-protection des terres agricoles. Sur Antibes, la majorité des terres agricoles dans le cadre du PLU sont maintenant constructibles, donc il ne faut pas s'étonner qu'elles tombent sous le coup de la loi qui concerne les terres constructibles et non plus les terres agricoles.

Je reprendrai comme dit mon collègue : d'une part cette loi a été reportée et donc cette motion n'a plus de raison d'être. Merci.

M. LEONETTI

Il y a une petite contradiction dans ce que vous dites. D'abord, effectivement, moi il n'y en aurait que trois dans Antibes, de terres de ce type, que ce serait normal qu'on s'en préoccupe ensemble. Il y en aurait deux, il y en aurait une, que le doublement d'un impôt d'une année sur l'autre au taux où il est, on puisse quand même considérer que c'est mettre le couteau sous la gorge dans une situation économique dans laquelle on ne peut pas dire que la construction sur Antibes soit fleurissante. Elle est à peine mieux que ce qui se passe dans les Alpes-Maritimes. Et elle est à peine mieux que ce qui se passe sur l'ensemble du territoire français. Plus personne ne construit. Et la chute des demandes de permis de construire en atteste. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point – vous le savez très bien – c'est que Monsieur PIEL dit : « nous n'avons pas voté la loi de finances ». Vous n'en avez jamais voté pratiquement. Dans la majorité ou dans l'opposition. De toute façon quand vous êtes dans la majorité vous êtes dans l'opposition de la majorité à l'intérieur de la majorité. Et quand vous êtes dans l'opposition, vous êtes dans l'opposition. Donc ça vous permet effectivement de rappeler que vous n'avez jamais voté une loi de finances, ce qui vous permet d'avoir une certaine liberté de ton, mais en même temps une absence de responsabilité de la chose publique.

Sur les horticulteurs antibois, rappelons qu'un certain nombre, au moment de la révision du PLU, nous avons envisagé bien sûr que l'urbain gagnant sur les espaces, on garde un certain nombre d'espaces pour l'agriculture et l'horticulture. Mais qu'en même temps un certain nombre d'horticulteurs avançant en âge et sachant que leurs enfants très probablement ne reprendront pas leur métier, eh bien veulent continuer leur exploitation et puis au moment où l'exploitation sera terminée, elle aura muté dans d'autres endroits de la ville ou dans d'autres endroits de la communauté d'agglomération.

Et je vous invite, Monsieur PIEL, à aller vérifier ce que fait la communauté d'agglomération dans le cadre de l'agropastoralisme en achetant les terrains, en payant les terrains à 50% dans toutes les villes et les villages qui veulent effectivement le faire, et qui avec la Safer remet des terrains agricoles en exploitation avec des jeunes agriculteurs. Je suis à votre disposition pour vous fournir l'ensemble. Peut-être que Madame DUMAS, qui est absente aujourd'hui, pourrait mieux vous le dire puisqu'elle siège à la communauté d'agglomération et que nous prenons un certain nombre de délibérations justement pour permettre de conserver sur le territoire d'Antibes l'agriculture et le pastoralisme.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Il y a les terrains au nord d'Antibes qui effectivement sont au PLU réservés pour l'agropastoralisme. Il y a des terrains à Antibes qui sont réservés à l'agropastoralisme. Après quand la serre, elle est insérée à l'intérieur d'un tissu urbain, elle a vocation un jour à devenir urbaine. Mais un PLU, ce n'est pas exécutoire du jour au lendemain, et ceux qui ont des serres à l'intérieur, eh bien continuent à exploiter leurs serres. Si demain ce dispositif intervient, eh bien ils auront deux ans pour vendre leur terrain dans une période dans laquelle le prix du terrain sur Antibes a considérablement diminué parce que la constructibilité a diminué.

Je rappelle que la loi initiale avait suscité peu de réactions parce que c'était une loi qui justement permettait à chaque commune de décider en Conseil municipal si elle mettait en place le dispositif ou pas. Comme quoi de temps en temps la libre administration des collectivités territoriales revient en tête. Et pourquoi ça a été reporté d'un an ? Parce que le report, c'est toujours le recul lorsqu'on n'a pas la possibilité de faire une autre proposition. Et donc on recule d'un an parce qu'on se rend bien compte qu'un certain nombre de villes, et qu'elles soient de droite, de gauche, du centre, eh bien se trouvent confrontées à ce problème.

Et de la même manière que ce que je disais tout à l'heure : on ne demande pas que ça ne s'applique pas, on demande simplement que ce soit soumis à une délibération et à l'avis du Conseil municipal concerné parce que la France n'est pas uniquement Paris et qu'il faudrait peut-être que l'ensemble des Ministères considèrent que la France a une diversité, qu'il y a des zones rurales, qu'il y a des zones urbaines, mais qu'il y a aussi des zones semi-rurales et semi-urbaines et qu'il y a des zones en mutation. Et que pour permettre la mutation, ce n'est pas en mettant le couteau sous la gorge pendant deux ans et en doublant l'impôt au bout de deux ans que ça apporte des solutions.

Donc ce que l'on demande, c'est qu'on revienne à la loi initiale et que cette loi initiale, elle rappelait qu'effectivement on avait la possibilité de faire en sorte qu'on pouvait ou pas mettre en place cette application. S'il y a un terrain totalement nu qui est là et qu'on attend pendant trente ans, qu'il y ait une pénalité qui vienne sur ce terrain, je trouve que ce n'est pas anormal si on donne un délai raisonnable. En revanche quand on a un terrain agricole et qu'on continue à avoir cette mutation entre l'urbain et l'agricole et cet équilibre difficile à trouver au niveau du territoire de la communauté d'agglomération, eh bien il me semble qu'il faut un peu de temps. Et ce n'est pas en un an que les choses doivent se résoudre.

Alors vous dites : « votre motion n'a plus d'intérêt puisque ça a été reporté d'un an ». Si. Reporté d'un an, c'est reporté d'un an. Ça veut dire que ça s'applique en 2015. Nous on explique simplement qu'au lieu de le reporter d'un an, faites délibérer les Conseils municipaux. C'est fou comme ce Gouvernement quand même ne fait pas confiance aux collectivités territoriales. C'est fou comme il a envie de décider de tout, pour tout, partout, de façon... Par décret, là aussi ! C'est le décret dans lequel on voit qu'il y a obligation maintenant et plus libre choix de l'ensemble des collectivités. Vous ne croyez pas que ça ferait un peu respirer la démocratie que ce soient les Conseils municipaux qui décident s'ils taxent tel terrain ou s'ils en taxent tel autre ? Comme ce sont les Conseils municipaux qui décident si le PLU, il doit être de tel type ou de tel autre type.

Il y a encore un élément : les PLU, maintenant, c'est la communauté d'agglomération qui va les décider. Et vous croyez que c'est normal que le Président de la communauté d'agglomération avec ses services décide des terrains à bâtir à Courmes, à Caussols ou dans les villages ? Vous ne croyez pas que la démocratie vivante, c'est la démocratie qui se fait au plus près des municipalités, des élections ? Alors si vous pensez que tout doit être décrété là-haut et qu'on n'a rien à dire en bas et qu'on n'a qu'à se taire et appliquer, alors effectivement ne votez pas cette motion.

On passe au vote. Qui est contre ? Non-participation, Monsieur PIEL ? Très bien.

M. PIEL, M. LA SPESA et Mme DUMAS ne prennent pas part au vote.

Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 43 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY).

Donc ces deux motions seront envoyées à Monsieur le Préfet et elles auront au moins l'avantage de s'ajouter aux autres et à faire transmettre à Monsieur le Préfet que la Ville d'Antibes, parmi d'autres, n'est pas favorable à ces deux dispositifs et qu'elle demande simplement qu'elle puisse en décider pour la commune qui est concernée.

MONSIEUR JEAN LEONETTI

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCES DU 27 SEPTEMBRE ET DU 4 OCTOBRE 2013 - PROCES VERBAUX - ADOPTION

M. LEONETTI

Monsieur MOLINE.

M. MOLINE

Monsieur le Maire, c'était simplement pour vous signaler qu'on s'abstenait sur le PV de la séance de septembre.

M. LEONETTI

À laquelle vous n'étiez pas. Logique. Donc on note votre abstention.

Adopté à **l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

Retour de Mme LONVIS – la procuration à Mme CANOVA s'annule

Présents : 37 / procurations : 9 / absents : 3

00-2 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE RENDU

M. LEONETTI

Je donne la parole à la Gauche et l'Écologie sur les 5 ; 7 ; 11 et sur les marchés fêtes et salle omnisports.

M. PIEL

Oui, et trois arrêtés qui concernent des questions de logement. D'abord, permettez-moi de vous féliciter...

M. LEONETTI

Timeo danaos !

M. PIEL

... pour les loyers défiant toute concurrence pratiqués depuis 1989 pour un logement et 1999 pour un autre logement, achetés à l'époque – en 1989 et en 1999 – pour la réalisation d'équipements publics.

Les équipements publics n'ont pas été réalisés. En 1989 vous n'y étiez pour rien évidemment, en 1999 oui. 351 euros pour le premier étage d'une villa et 362 euros pour un 5-pièces. Imaginez la tête des familles qui paient aujourd'hui des loyers prohibitifs ou qui engraisent des marchands de sommeil, en entendant ces tarifs ! Décidément, Antibes Juan-les-Pins est une terre de contrastes.

Le troisième arrêté concerne, lui : « la commune cède son droit de préemption à la CASA pour l'achat d'un immeuble de 11 studios, 7 allée des Sables ». 630 000 euros pour un bâtiment dont la courte description nous indique qu'il est en mauvais état, qu'il est humide. 630 000 euros pour quoi faire ? Ça par contre le rapport, le dossier ne l'indique pas. Est-ce qu'on va revendre ce terrain, ce bâtiment ? Est-ce qu'on va réhabiliter ces logements ? Rien dans ce dossier ne nous en informe. Où est l'utilité publique ?

Vous le voyez, ces trois arrêtés devraient nous satisfaire. Mais le manque d'informations et l'utilisation du droit de préemption à la tête du client nous gênent profondément.

Concernant les marchés, ce sont 400 000 euros de plus pour l'Azur Arena qui sont donc acceptés aujourd'hui par arrêté, mais aussi près de 260 000 euros pour les fêtes de Noël. Si c'est pour reproduire les festivités de l'année dernière, on trouve que c'est cher payé. En période de crise, les fêtes sont un moment évidemment qui permet de mettre de côté les difficultés, la précarité. Mais 260 000 euros c'est une somme ! Elle aurait pu peut-être, en tout cas en partie, alléger la souffrance de beaucoup de nos concitoyens.

M. LEONETTI

Le premier relogement est un relogement de personnes qui habitaient la Cité des Harkis et qui étaient Harkis. Donc vis-à-vis de cette communauté, personne ne pourra contester que la France a une dette et que les logements qui ont été effectués à ce moment-là ont été effectués avec une aide de l'État majeure. Il est donc logique, lorsque nous avons décidé pour des raisons d'insalubrité et de difficultés particulières de détruire l'ensemble de cet espace, de reloger l'ensemble des personnes concernées. Donc j'assume effectivement, Monsieur PIEL, que les prix soient plus bas que le prix du marché parce que ces personnes ont logiquement été relogées après des souffrances que chacun connaît dans l'histoire de notre pays.

En ce qui concerne le droit d'intention d'aliéner sur les immeubles à vendre, lorsque la Ville délègue son intention d'aliéner à la communauté d'agglomération, la communauté d'agglomération ne peut le faire que sur deux objectifs : soit elle fait du logement social parce que c'est sa fonction, Madame BLAZY est là pour en attester ; soit elle fait un développement économique.

Il n'y a pas de développement économique à faire sur ce territoire et donc c'est une réhabilitation. Je peux même vous dire qu'il y a un préaccord avec la SACEMA et que c'est la SACEMA qui sera chargée de l'ensemble de la réhabilitation de cet immeuble, qui n'est pas fait à la tête du client, qui est simplement fait parce que ce sont des studios et que nous savons que soit pour étendre le foyer des jeunes travailleurs, soit pour faire du logement étudiant, on a besoin de studios sur le territoire de la Ville. C'est donc du logement social géré par la SACEMA. Et si ça n'avait pas été ainsi, la CASA n'aurait aucun droit de préemption qui lui aurait été délégué par la Ville.

En ce qui concerne le renouvellement du bail des époux MARI, Jean-Pierre GONZALEZ et moi-même avons décidé, alors que ces époux étaient en grand danger, très âgés, dans une zone inondable et dans une zone dans laquelle on nous disait qu'il y avait un risque vital pour ces personnes, nous les avons persuadés de bien vouloir quitter l'endroit où ils ont vécu toute leur vie pour pouvoir être relogés et ne pas se trouver avec les angoisses des inondations.

C'est la raison pour laquelle ces personnes ont été effectivement relogées et que leur maison ayant été démolie, il n'est pas illogique, dans la transaction, d'avoir négocié un loyer qui est relativement modeste compte tenu de la modestie des revenus des époux MARI et de leur âge. Vous voyez que là aussi, effectivement, ça se fait à la tête du client, mais sur des critères qui me paraissent objectifs.

Donc j'assume totalement, Monsieur PIEL, que les époux MARI aient un loyer bas et j'assume totalement que les Harkis qui ont été dans la Cité des Harkis et qui ont été relogés par la Ville aient un loyer bas.

Vous pouvez, dans une période comme la nôtre, essayer de faire en sorte que l'on pense qu'il y a des discriminations. Il y a des moments où les gens qui ont effectivement souffert méritent qu'il y ait une discrimination.

En ce qui concerne le marché de la cuisine professionnelle de la salle omnisports, vous savez très bien qu'on a lancé d'abord l'ensemble d'Azur Arena. Quand on a fini Azur Arena, on a lancé la délégation de service public. Quand on a décidé de lancer la délégation de service public, il y avait la capacité de dire si la cuisine faisait partie de la délégation de service public ou pas.

Et finalement, comme elle était source de revenus, on a préféré dans un premier temps ne pas l'inclure en délégation de service public, et donc ne pas la mettre en charge financière de délégation de service public, ce qui aurait évidemment fait perdre à la Ville sa capacité de déléguer cette cuisine soit au club sportif le soir de match, soit à la Ville elle-même le soir de manifestation de Vert-Marine, soit au profit de Vert-Marine qui aurait pu à ce moment-là en faire un restaurant 24h/24 et toute l'année.

C'est un choix qui a été fait et ce choix a permis de diminuer l'investissement, bien sûr, du délégataire et de diminuer par voie de conséquence les sommes qui sont données de la Ville au délégataire.

Donc cette cuisine elle appartient à la Ville d'Antibes. Elle n'est pas dans la délégation. Elle nous permet la souplesse que je viens d'évoquer puisqu'il y a trois types de manifestation : il y a des manifestations qui sont liées à l'activité du basket, il y a les manifestations qui sont liées à l'activité de Vert-Marine qui, à partir de janvier, présentera son programme sur l'année 2014, puis il y a des activités qui sont liées à la Ville d'Antibes.

Quand la Ville d'Antibes fait la soirée des arts martiaux, elle le fait en partenariat avec les associations et elle a la maîtrise de l'activité de la cuisine à ce moment-là. Donc c'est un choix qui a été fait. C'est un choix productif parce que ça permet justement tout ce triangle d'utilisations d'avoir au contraire les bénéfices et les recettes concernées par la non-mise en place de la délégation.

Ça veut dire qu'il a fallu investir, ça veut dire qu'on a investi 400 000 euros. Ça veut dire aussi que ces 400 000 euros, ils ne rentrent pas dans l'investissement. Ne rentrant pas dans l'investissement, ils font que là aussi – je suis désolé, on le rappellera éventuellement tout à l'heure – le coût d'Azur Arena, il est inférieur au coût en service public et en régie parce qu'on l'a délégué à une société privée qui s'appelle Vert-Marine et qui nous laisse, en dehors des jours de basket et en dehors des vingt soirées, tous les autres jours à disposition pour la Ville d'Antibes. Donc je trouve que la négociation n'est pas si mauvaise que ça puisqu'en plus ils paient les fluides, le chauffage et l'électricité. Donc voilà l'explication.

Quant aux fêtes de fin d'année, vous avez noté, Monsieur PIEL, qu'elles sont inférieures à celles de l'année dernière. Et qu'effectivement là aussi j'assume totalement qu'on ne va pas supprimer les fêtes de fin d'année parce que nous sommes dans une zone, dans une ville d'abord qui a besoin de s'égayer de temps en temps vu le contexte économique, social et politique national, et que dans ce contexte, je ne vois pas pourquoi on renoncerait – alors que ça génère de l'activité économique et de l'emploi – à une illumination et des animations de fin d'année. On ne va pas se mettre de la cendre sur la tête. Au contraire. Je veux dire que la Ville, elle investit.

La Ville, elle a envie de briller. Et elle a envie d'être toujours attractive, et peut-être aussi que ce que l'on fait sur la place Nationale et que l'on fait sur la place de Gaulle cette année, c'est directement lié aux enfants, avec des activités pour la plupart gratuites. Est-ce que ce n'est pas aussi le moment de penser que les enfants peuvent avoir des moments de gaieté, de gratuité sur le domaine public et sur l'espace public ? Alors ça coûte 200, etc. Ça coûte moins cher que l'année précédente. Vous auriez pu me dire : « vous êtes en train de dépenser plus. On voit bien que vous êtes dans une année électorale ! ». Eh bien non ! On dépense moins parce que grâce aux appels d'offres qui ont été effectués et grâce à la bonne négociation qui a été menée, on aura des activités. À mon avis, les animations seront meilleures et en même temps ces animations meilleures, elles coûteront moins cher. Donc vous aviez raison au début de votre intervention. Il n'y avait que les trois premiers mots : « je vous félicite ». Ça, c'était bien !

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Alors quelques questions.

Sur le parking de l'Ambassadeur, nous souhaiterions avoir des informations sur la mise en DSP de ce parking et dans cette attente comment il est géré ? Quel est le résultat de son activité ? Parce qu'on n'a toujours aucune information sur ce parking.

En ce qui concerne les photos de petite enfance, il nous semblerait normal que soient indiqués dans le texte les critères de la consultation et la composition du jury de sélection.

Pour le marché de pneumatiques, il n'y a pas de critères environnementaux qui sont cités. Pourtant le respect des critères environnementaux devrait être demandé puisqu'il y a même une réglementation européenne en vigueur et je cite : « des technologies et des produits destinés à réduire les émissions de CO₂, un processus de production plus sobre et plus écologique, et l'utilisation de matières premières renouvelables ».

En ce qui concerne les prestations de nettoyage dans les bâtiments communaux, il n'y a pas de critères non plus. Or là, la clause d'insertion sociale serait tout à fait possible, judicieuse et nécessaire. Merci.

M. LEONETTI

Sur les deux derniers points, vous avez raison. Si ça n'est pas mentionné, c'est parce qu'effectivement il y a des règles environnementales assez strictes sur le plan européen sur les pneumatiques. Donc on vérifiera qu'elles sont bien respectées. Mais sur les deux éléments – je dirais même trois – il faut que nous soyons capables, dans la crise économique qui est plus dure et plus prolongée que chacun ne pouvait imaginer, nous ayons une façon de favoriser les PME et les PME locales. Le fait de le faire, c'est évidemment par des critères environnementaux, sociaux et d'innovation.

La communauté d'agglomération a déjà mis en place ce type de dispositif et nous avons déjà un socle sur les appels d'offres. J'ai l'intention de vous proposer, dans ce cadre, un renforcement des critères sociaux, environnementaux et d'innovation dans le choix des entreprises sur les appels d'offres de la Ville. Je pense que loin de défavoriser le tissu économique local, ça le favorise. Et je ne suis pas favorable à l'idée qu'on aille chercher des pavés en Chine pour les mettre sur la Vieille Ville et je suis défavorable à l'idée qu'on puisse faire du dumping social avec des travailleurs qui viennent d'autres territoires pour des périodes très courtes. Donc ces critères-là, on va les renforcer et je suis sûr qu'on le fera ensemble.

Sur l'Hôtel Ambassadeur, j'ai depuis longtemps dévoilé mes intentions, et qui sont favorisées par le fait qu'aucune offre n'était jugée recevable sur le parking des Ambassadeurs. Je pense que de la même façon que nous avons entamé une piétonisation de la Vieille Ville, qui va se poursuivre par étapes, et que nous avons proposé donc aux riverains et aux commerçants le parking Saint-Roch dans une location préférentielle en définissant un périmètre, je pense que le parking des Ambassadeurs pour une bonne gestion pour la Ville, après sa remise à niveau - parce qu'il n'est pas dans un état très attractif - je pense qu'à partir du mois de janvier il faut que nous puissions le proposer à des Juanaïsiens dans lequel on le sait, à la fois des commerçants ou bien des riverains, le nombre de parkings est diminué et les travaux qu'on fait au fur et à mesure d'aménagement autour du Palais des Congrès diminuent le nombre de places.

Donc je pense que la meilleure gestion et la meilleure rentabilité de ce parking, c'est d'en faire un parking usagers loué à l'année et qu'on définit un périmètre pertinent qui permette aux personnes d'avoir leur parking en location annuelle. Cette situation nous permettra aussi de faire le distinguo très compliqué entre trois parkings qui cohabitent maintenant : le parking de l'hôtel qui est un parking public, le parking de la ville qui au moins aura cette définition et cette spécificité, et puis le parking sous le Palais des Congrès qui lui aura sa libre gestion puisque c'est un parking privé. Donc voilà ce que je vous proposerai peut-être en décembre, peut-être en janvier. Mais en tout cas l'intention c'est d'en faire un parking destiné aux riverains et aux commerçants qui forcément voient souvent leurs places de parking diminuer. En tout cas on a diminué les places de parking puisqu'on a ramené la Pinède au bord du rond-point en face du Palais des Congrès. Et donc il était logique d'essayer de retrouver des possibilités pour les personnes qui vivent à cet endroit-là.

Il n'y avait pas d'autre question ? Non.

Ah les photos des enfants ! Non je n'ai pas les critères. Les photos des enfants, ce n'est pas obligatoire. Je veux dire que les parents ne sont pas obligés d'acheter les photos de leurs enfants. C'est un prestataire. Pourquoi c'est un prestataire ? Parce qu'il fallait un petit peu harmoniser les choses – je vais essayer d'utiliser des mots adaptés – parce que chacun ne fasse pas appel à un prestataire particulier en fonction de l'école et des accointances des uns et des autres.

Donc il fallait bien qu'il y ait un appel d'offres qui soit global et qu'il se fasse en toute transparence.

Mme MURATORE

Ce n'est pas sur le principe. Mais c'est simplement que dans le texte de la délibération, donc maintenant c'est pour dans trois ans, ça aurait été bien qu'il y ait les critères et le jury. Merci.

M. LEONETTI

Alors critères... Je vous les lis, mais je vous avoue que je ne les connais pas. Il faut une pochette avec six portraits, cinq photos d'identité, cartes de vœux, etc. C'est la grille tarifaire proposée aux parents. Qu'il y ait une formule à 15 euros, une formule à 20 euros, une formule à l'unité entre 7 et 10 euros. Les prestations en contrepartie, c'est que le reportage photo au sein de l'établissement, les tirages issus du reportage seront offerts à l'établissement. Et la qualité du travail photographique rentre comme critère avec exemple de travail, expérience donnée, méthode de travail. Temps consacré : minimum 3 heures pour un établissement de taille intermédiaire de 35 classes. Donc il y a des critères de temps, de qualité, etc. et de prix.

00-3 - SECURITE - INSTALLATION DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION - DEMANDE D'AUTORISATION PREFECTORALE - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

M. LEONETTI

Je ne vais pas m'appesantir sur cette délibération. Chacun en connaît la teneur. Je dirais même que chacun connaît les positions politiques des uns et des autres. Donc je passe directement la parole à la Gauche et l'Écologie.

M. PIEL

Effectivement comme ça, ça va plus vite ! Une nouvelle fois donc, nous découvrons en Conseil municipal que le parc de vidéosurveillance va être augmenté.

M. LEONETTI

Que le ? Pardon, je n'ai pas entendu.

M. PIEL

Il n'y a pas eu de présentation en Commission et dans le rapport il n'y a pas de budget et une nouvelle fois, pas de bilan de l'existant. Alors cette fois-ci c'est une nouvelle excuse puisque la vidéosurveillance est installée pour favoriser l'utilisation des bornes d'accès à la Vieille Ville dont certaines rues vont devenir piétonnes. Quelles rues ? On ne sait pas, évidemment. À partir de quand non plus. Quelle concertation ? On ne sait pas non plus. Ce rapport fait état de huit caméras, mais dans le texte il ne répertorie que sept lieux où l'on apprend d'ailleurs que la place Guynemer va devenir piétonne puisqu'il y aura une caméra installée à cet endroit. Le huitième emplacement, puisqu'il existe, on le trouve dans les plans qui nous ont été fournis avec le rapport, c'est rue Vandenberg et donc je pense qu'il fallait penser à rendre piéton l'accès à la gendarmerie puisque c'est à cet endroit que la caméra va être installée, en tout cas pour surveiller cet endroit.

Ces équipements budgétivores dont on nous annonce dans la délibération qu'ils vont être renouvelés, donc qu'il va y avoir de nouvelles dépenses, mériteraient enfin un vrai bilan financier, non seulement avec les coûts d'investissement, mais aussi de fonctionnement. Ils mériteraient par exemple que l'on puisse apprécier l'efficacité de ces matériels sur la durée : est-ce que ça fonctionne tout le temps, 24h/24, toutes les caméras qui sont installées ? Ils mériteraient aussi un vrai bilan sur leur utilité, sur leur fiabilité – je le disais.

Mais cela, nous le demandons pratiquement depuis leur installation et nous n'aurons toujours pas de réponse complète, exhaustive.

M. LEONETTI

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Estimant qu'aucune étude scientifique indépendante n'avait pour l'instant apporté de démonstration de l'efficacité de la vidéosurveillance, que ce soit en France ou à l'étranger, le rapport d'une Commission sénatoriale d'octobre 2013 – Commission présidée par Monsieur Philippe MARINI – vient d'appeler à l'adoption d'un moratoire relatif aux investissements portant sur ce type de dispositif dont le coût est d'ailleurs jugé particulièrement élevé.

Alors nous posons la question : quel est le réel objectif de ces caméras ? S'il s'agit comme indiqué de permettre l'accès des résidents dans la Vieille Ville à la future zone piétonne, les caméras ne sont pas le dispositif le plus adéquat.

D'autres dispositifs plus simples et moins onéreux existent : les totems, qui de toute façon seront implantés, et un badge suffisent. De plus, leur emplacement ne correspond pas, pour la majorité, à l'entrée de la zone piétonne et au sens de circulation. Seule celle de la place Guynemer paraît bien implantée. Ou alors la zone piétonne et le plan de circulation dans cette zone sont déjà définis, mais nous n'en avons pas connaissance. Nous reposons donc la question : quel est l'objectif réel de ces caméras ?

M. LEONETTI

Soyons clairs : je ne cherche pas d'excuse pour mettre des caméras. On en met, on continuera à en mettre et on va renouveler l'ensemble du dispositif mis en place à la Ville d'Antibes alors que c'était la première Ville à le mettre en place en 1997. On a continué à développer, de manière concertée avec la préfecture de police et les commissaires successifs sur les objectifs qui sont les objectifs de la mise en place des caméras. Je rappelle les objectifs des mises en place des caméras à Antibes, qui passent – vous le savez aussi – par la Commission Libertés et Transparence, qui passent par l'aval du Procureur de la République et du Préfet des Alpes-Maritimes, qui ont été mises en place pratiquement dans toutes les villes. Je ne vais pas vous refaire le bilan des "villes de gauche", qui ont mis en place ce type de dispositif.

Alors vous voudriez les totems parce qu'en fait, Madame MURATORE, vous avez un tabou. C'est freudien ça. Il y a un livre de Freud qui s'appelle *Totem et tabou*. Vous voulez les totems parce que vous avez un tabou sur la sécurité. Ce tabou sur la sécurité, ça vous laisse toujours dans la même naïveté, c'est-à-dire que vous continuez à considérer que la délinquance est d'origine sociale et qu'on ne peut y lutter qu'en faisant de l'assistantat massif qui va résoudre évidemment le problème de l'ensemble de la France. Moi je me base sur un certain nombre de choses. Vous dites qu'on ne vous donne jamais le bilan, Monsieur PIEL, ce n'est pas vrai, je vous le donne à chaque fois.

Peut-être qu'on peut ne pas croire les uns ou les autres, mais l'Inspection générale de l'administration de la gendarmerie : « l'analyse des statistiques de la délinquance montre un impact significatif de la vidéoprotection en matière de prévention car le nombre de faits constatés baisse plus rapidement dans les villes équipées que dans celles où aucun dispositif n'est installé ». Voilà. Ce sont des gendarmes. Ce ne sont jamais que des gendarmes, excusez-moi.

Les résultats à Antibes : d'abord il y a eu jusqu'en 2012 une baisse significative de la délinquance générale de voie publique, soit moins 66%. Je ne dis pas qu'on n'a pas augmenté le nombre de policiers municipaux aussi, je ne dis pas qu'on n'a pas mis des dispositifs de prévention, je dis que ce dispositif-là est venu s'ajouter aux autres dispositifs.

Le nombre de demandes de réquisitions judiciaires par l'officier de police judiciaire, c'est 101 demandes de réquisitions en 2012, et 152 demandes de réquisitions dans l'année 2013. Donc ça veut dire que la police considère, elle, que de temps en temps, elle a besoin des images de la caméra.

Et je dirais même que la police aujourd'hui dit : il faut un outil encore plus performant parce que quelquefois on arrive mal à voir la plaque d'immatriculation si elle est trop éloignée, ou bien on arrive mal à reconnaître le visage parce qu'aujourd'hui on a des caméras plus performantes qui peuvent reconnaître les visages.

Quand vous avez par exemple un fait divers, tiens, qui m'a touché de près, qui vous a certainement touché de près vous aussi, l'homme qui a tué une jeune femme en Israël et qui est dans la Pinède, et qui tire un coup de revolver en l'air, arrive à dire qu'il a pris ce revolver à quelqu'un qui l'agressait et qu'il a tiré en l'air pour le faire partir, si on avait la preuve vidéo – et c'est ce que m'a demandé effectivement le commissaire de police à ce moment-là et la juge – eh bien on aurait pu voir si c'était vrai ou si c'était faux. C'est une jolie histoire : « je sors d'une boîte de nuit, il y a quelqu'un qui me menace avec son revolver, je lui prends le revolver et je tire en l'air ». S'il y avait une caméra qui prouve que c'est vrai ou pas, ça aurait peut-être permis d'incarcérer quelqu'un qui était poursuivi par la Justice de manière plus prolongée.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Oui il en faut beaucoup !

M. PIEL

Moi j'ai plein de faits divers où il n'y avait pas de caméra et où les affaires on été élucidées... Combien d'affaires sont élucidées grâce aux caméras ?

M. LEONETTI

Alors je vais vous en citer une qui devrait... Ah oui, mais une ça suffit ! Vous voyez, quand à la fête de la musique...

M. PIEL

Une ! mais celle-là je la connais.

M. LEONETTI

Oui, mais je vous la rappelle ! Eh bien c'est une ! Ça veut dire qu'il y a quelqu'un qui a tué une autre personne et qui a été arrêté grâce à la caméra dans le Veil Antibes. Ça veut dire aussi qu'en gros, aux endroits où on a mis en place des caméras, on a quand même moins de délinquance qu'aux endroits où on ne l'a pas mise.

Et les endroits où on a mis la caméra... Tiens je vais vous en citer une dernière là : la place des Gendarmes d'Ouvéa. Demandez un petit peu à la police si le trafic de drogue il continue là. Eh bien il n'y en a plus. Il n'y en a plus pas parce qu'on a mis des pavés par terre et un saule pleureur. Il n'y en a plus parce qu'il y a une caméra ! Voilà, et qui est bien éclairée et qui voit l'ensemble des choses.

Donc je peux vous en citer des tas parce que la prévention, ça ne se mesure pas. Par contre l'élucidation, oui ça se mesure. Donc puisque vous voulez savoir combien il y a d'interpellations : 23 personnes ont été interpellées en 2012 contre 15 en 2000, avec un pic d'interpellations en 2007 de 34 personnes. Ça, ce n'est pas une personne. 23. 23 qui sont tombés sous les coups de la police et de la justice parce qu'ils ont été vus sur une caméra qui avait été installée.

Donc Monsieur PIEL, je continuerai à en mettre des caméras. Et je continuerai à essayer de faire que ce soit plus performant. Et lorsqu'on analyse la situation avec Madame la Commissaire de police et que la situation, vous le savez, c'est qu'il y a encore deux foyers de troubles qui sont La Pinède à une certaine heure de la nuit, et quelquefois la Vieille Ville dans la deuxième partie de la nuit.

Eh bien on va continuer à mettre des caméras à ces endroits-là. Et moi ça ne m'empêchera pas d'aller prendre un verre à Juan-les-Pins et ça ne m'empêchera pas d'aller manger une pizza dans le Vieil Antibes. Les gens qui sont des gens honnêtes ne sont pas gênés d'avoir une caméra qui les filme quand ils se baladent dans la rue. Donc il y en aura plus.

Et en même temps, le deuxième point, c'est que les seules élucidations de cambriolages que l'on a aujourd'hui sont faits à partir, sur des zones bien précises que je ne re-citerai pas, ce n'est pas la peine de les préciser, mais qui sont effectivement par les caméras décelés parce qu'on a réussi à trouver la plaque d'immatriculation du véhicule qui partait avec le produit du cambriolage.

Vous le savez comme moi, les cambriolages c'est le délit qui est le moins élucidé. Le taux d'élucidation des cambriolages est plus faible que le taux d'élucidation de la drogue par exemple. Donc ça, c'est aussi un moyen.

Donc je continue à dire que ce n'est pas le seul moyen qu'on doit développer, mais je vous ferai des propositions dans la convention que l'on doit renouveler entre la police nationale et la police municipale. Je pense qu'il doit y avoir désormais une brigade de nuit sur Juan-les-Pins et sur La Pinède toutes les nuits, et une brigade de nuit sur le Vieil Antibes toutes les nuits, en tout cas tous les week-ends et pendant toutes les périodes de fêtes parce qu'on constate que les faits se produisent à ce moment-là, à cet endroit-là.

Donc effectivement il y a des bornes, mais je ne suis pas là en train de vous dire : « ah non c'est uniquement pour piétonner la Vieille Ville ». Non, les caméras on va continuer à les mettre, on va rendre le système beaucoup plus performant et beaucoup plus précis. Et en même temps, on va même se servir de ce que fait Sophia Antipolis en ce moment pour des repérages et des élucidations avec des logiciels sur l'ensemble du système de la vidéoprotection.

Je continuerai à le faire en concertation avec la préfecture et d'ailleurs je vous proposerai une convention de coordination améliorée qui va de la prévention des cambriolages à la prévention des hold-up, et qui va faire en sorte qu'on sécurise ces deux endroits qui, pas à neuf heures du soir, mais dans la deuxième partie de la nuit continuent à poser problème et on ne peut pas accepter que ce soit ainsi.

Nous ne sommes pas d'accord. Nous en prenons acte et nous continuerons à mettre des caméras et des policiers dans la ville aux heures de week-end et le soir.

M. PIEL

Vous êtes d'accord pour les policiers...

M. LEONETTI

Vous aurez les deux.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Écoutez, vous êtes mieux que le commissaire de police, que le préfet de police. Vous êtes mieux que le rapport de la gendarmerie. Vous, vous savez. Donc je vous propose cette délibération dont on a bien compris que, volontairement ou pas, l'opposition de gauche est opposée à ce type de dispositif.

Alors on passe au vote. Qui est contre ? 5.

Adopté à la majorité par **41 voix POUR sur 46** (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

00-4 - FOURRIERE AUTOMOBILE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SARL DEPANNAGE DU GOLF - SARL AUTOLIVE - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES - EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI

Là on est dans un système dans lequel on est à moitié dans le système d'avant et à moitié sur le système d'après puisqu'on a changé de délégataire. Simplement les services constatent une bonne réactivité de la société qui a été retenue et que celle-ci offrait, vous vous en souvenez, une prestation financière à la Ville plus élevée que le prédécesseur, et que nous avons déjà récolté effectivement des moyens financiers plus importants à cette date de l'année par rapport à ce qui avait été versé dans l'année précédente.

Monsieur LA SPESA.

M. LA SPESA

Dans ce genre de rapport, on peut faire dire n'importe quoi aux chiffres en fonction de la prise en compte ou non de certaines particularités.

M. LEONETTI

C'est à moi que vous parlez ou au Gouvernement là ?

M. LA SPESA

À vous.

Par exemple Dépannage du golf nous présente donc son dernier rapport financier assez mitigé, on dira, comparé au précédent. Mais comme nous le dénonçons régulièrement, où est la réalité de ces chiffres qui sont présentés lorsque Dépannage du Golf peut allègrement mélanger les prestations, les périmètres géographiques puisqu'il intervient sur plusieurs communes, le matériel et les moyens humains ? Concernant Auto – je ne sais pas si ça se dit « Autoliaive » ou « Autolive », je ne sais pas, si quelqu'un peut m'aider.

M. LEONETTI

Je n'ai pas compris.

M. LA SPESA

C'est peut-être un peu plus clair concernant cette société, mais sur le bilan qu'ils nous présentent on ne retrouve pas le bilan des charges relatives à la quote-part des salaires des deux derniers chauffeurs embauchés, ni celles du poste administratif, ni celui du gérant alors que l'on va certainement les retrouver sur le prochain bilan.

Tout cela pour dire que malgré le professionnalisme et la bonne volonté des services, nous trouvons que l'ensemble des rapports d'activité liés aux DSP devraient être encore plus fouillés. Faut-il plus de temps ou de moyens humains dans les services ? C'est à voir.

Pour en revenir à ce rapport de 2012, nous constatons qu'en cinq mois Autolive a enlevé beaucoup plus de voitures que le Dépannage du golf en sept mois. Si l'on fait une moyenne mensuelle entre 2011 et 2012, on trouve à peu près le même chiffre : entre 150 et 159 voitures enlevées. Pour les sept premiers mois de l'année, Dépannage du golf est resté en deçà de la moyenne d'enlèvements d'environ 4%. Autolive, sur les cinq derniers mois, est au-delà de la moyenne d'environ 16%. Alors notre interprétation des chiffres va peut-être vous paraître un peu hâtive, mais comme à notre habitude nous préférons éventuellement avoir raison trop tôt car cela peut avoir un effet de réaction de votre côté.

Aussi si nous pensons que si le nouveau prestataire a été choisi pour son zèle à enlever les voitures, c'est gagné. C'est gagné pour lui et pour la redevance versée à la Ville. Ça l'est moins pour les automobilistes. Nous sommes conscients de l'utilité d'une fourrière, notamment pour une grande ville comme Antibes. Pour autant, nous ne cautionnerons pas une course à la productivité où des dérives connues dans le passé risquent de réapparaître. C'est pour cela que nous nous sommes toujours prononcés pour une fourrière municipale gérée par du personnel statutaire avec un contrôle réel des élus. Je vous remercie.

M. LEONETTI

J'ai bien compris que la délégation de service public ne trouve pas grâce à vos yeux, donc c'est un fait. Maintenant je rappelle une chose simple, c'est que la fourrière n'enlève pas les voitures qu'elle a envie d'enlever. C'est la police qui appelle, avec des panneaux indicatifs qui disent que là on ne verbalise pas et on enlève, et dans des circonstances qui ont été particulièrement strictes et précisées : c'est devant une porte cochère, c'est parce que ça met en danger les populations, c'est parce qu'on est sur un passage clouté, etc. Donc les critères sont...

M. LA SPESA

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Alors les marchés, il y a les panneaux. Moi je ne veux pas... On peut raconter ce qu'on veut, mais si les gens n'ont toujours pas compris qu'il y a des marchés dans Antibes, on met les panneaux, on met les papillons, on explique les choses et puis à un moment donné on enlève les véhicules. Si vous pensez qu'il faut supprimer les marchés, dites-le carrément comme ça le problème est totalement réglé ! Il n'y aura plus d'enlèvement de voitures. Sauf que dans la Ville d'Antibes il y a des moments où il y a des marchés et puis il y a des moments où il n'y a pas de marché. Les moments où il n'y a pas de marché, on peut se garer. Les moments où il y a des marchés, on ne se gare pas. C'est dans toutes les villes comme ça. Il y a les panneaux qui sont là pour l'attester et qui sont là pour l'expliquer. Il n'y a pas plus d'enlèvements, d'ailleurs, sur les marchés qu'auparavant.

Par contre on a eu une fréquentation cet été qui était plus importante en matière de véhicules. On a bien vu. Vous n'avez qu'à regarder une chose : c'est les recettes des parkings de la Ville et des parcmètres de la Ville, qui sont en augmentation alors qu'on a diminué considérablement le prix de la première demi-heure qui va devenir gratuite à partir du 1^{er} décembre. Donc ça veut bien dire qu'il y a eu plus de voitures. S'il y a plus de voitures, il y en a plus en infraction. Il y en a plus en infraction, ça veut dire qu'il y a une augmentation.

Ne laissez pas penser qu'il y a la moindre suspicion sur la police nationale qui dirait qu'il faut enlever les voitures, ou la police municipale qui dirait qu'il faut enlever les voitures alors qu'il ne faut pas les enlever. Il y a des critères qui sont bien définis et aucune voiture n'est enlevée si elle est en infraction. Elle est enlevée si elle est gênante.

Le deuxième point, c'est que la redevance qui est donnée, elle n'est pas en fonction du nombre de véhicules, elle est essentiellement en redevance de base. Et c'est pour ça que la redevance du nouveau concessionnaire est plus importante que celle du précédent parce que la redevance de base est donnée à un niveau plus élevé.

Ensuite vous lui reprochez de faire plusieurs villes. Mais heureusement ! Parce que ça augmente la masse critique du nombre d'enlèvements et que ça fait longtemps – je le répète puisque vous l'avez oublié, je vous le répète – que mettre du matériel pour la Ville d'Antibes uniquement pour enlever le nombre de voitures de la Ville d'Antibes, ça double le prix évidemment de l'ensemble puisqu'il faut mettre une équipe 24h/24, qu'il faut acheter du matériel qui lui, dans le cadre privé, est amorti sur plusieurs communes et un personnel qui est disponible sur plusieurs communes.

On peut toujours continuer à dire : « je veux la régie municipale, etc. », n'empêche que c'est moins rentable et moins efficace parce que mettre les gens 24h/24 en alerte, je vous demande... Je vous ferai calculer ce que ça coûte puisque je vous le redonnerai.

M. LA SPESA

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Oui, oui, oui ça existe dans certaines villes.

Eh bien ce n'est pas ce qu'on fait à Antibes parce que moi je pense qu'il suffit que vous ayez un agent absent quand vous êtes 24h/24 pour vous trouver complètement en déficit de service public, ce qui n'a jamais été le cas avec les concessionnaires d'avant et ceux d'aujourd'hui ; et en même temps ça vous met dans une situation où vous payez les heures de nuit comme les heures de jour, et que vous vous trouvez dans une situation pour avoir un agent en permanence, et il vous en faut deux parce qu'il y en a un qui conduit, un qui enlève. Eh bien vous en avez huit, dont 50% en horaires de nuit.

Moi je vous garantis que ça ne rapporte pas à la Ville ce que ça rapporte là. Et que ça coûte bien plus cher. Et que dans le monde dans lequel on est, Monsieur LA SPESA, vous feriez mieux d'essayer d'économiser la dépense plutôt que d'augmenter les impôts.

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

C'est la première partie d'année pour le nouveau délégataire et il est intéressant de noter qu'avec une activité sensiblement identique rapportée à l'année entière, le résultat dégagé est différent de l'ancien. D'ailleurs, l'ancien délégataire qui n'avait pratiquement jamais réalisé de bénéfices, mais qui était quand même candidat au renouvellement, réalise pour ces sept mois une marge. Donc ça demanderait... Il n'est plus délégataire, mais sinon ça mériterait de fouiller un petit peu plus ces données. Et l'ancien délégataire pour les six mois a remis son rapport en retard et très succinct.

Alors quelques remarques : les documents remis font apparaître des chiffres différents quant au nombre de véhicules enlevés. On a deux documents avec des chiffres différents. Cette entreprise – et ça, c'est valable pour tant l'une que l'autre – a d'autres activités que la fourrière de la Ville et nous ne disposons pas des clés de répartition des charges entre toutes les activités, sauf pour la location du terrain où c'est précisé. Donc il nous semble que pour les prochaines... C'est la première année. Il nous semble que pour les prochaines années, il serait important de rappeler à ce délégataire qu'il doit fournir les clés de répartition des charges entre toutes les activités qu'il réalise. Merci.

M. LEONETTI

Si on veut aller plus loin dans la précision je suis d'accord avec vous, mais je constate que vous dites exactement l'inverse de ce que vient de dire Monsieur PIEL, et que ce n'est pas le nouveau concessionnaire qui pose un problème, que c'est l'ancien et donc nous avons bien fait de changer de concessionnaire. Donc merci de dire que nous avons eu raison, Madame MURATORE.

Donc on passe au vote. C'est une information dont je vous ai informés.

00-5 - PLAGES NATURELLES ET ARTIFICIELLES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES - EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI

Est-ce que je vous évite tout ça ? Oui. Bon voilà, délégation de service public. C'est sur les plages depuis longtemps. C'est une jurisprudence plage Joseph, donc c'est la Ville qui avait mis les premières en place. Dans cette délégation de service public il y a toujours les deux éléments : l'élément est-ce que le concessionnaire a bien rempli sa mission de service public balnéaire. La réponse est oui pour toutes les plages concernées. Est-ce qu'elles ont versé leurs redevances ? La réponse est oui pour toutes les plages concernées. Est-ce qu'elles ont appliqué le décret ? La réponse est oui puisqu'on les a mises aux normes sur l'ensemble des plages concernées, en particulier chaque fois qu'il y a eu un renouvellement, il y a eu la mise en place du démontable, etc.

Donc vous avez eu tous connaissance de ces dossiers. Dire que c'est une activité commerciale qui se maintient à un bon niveau. Elle a eu plutôt une augmentation en 2012. En 2013 peut-être il y a une petite régression, mais il y a une certaine stabilité dans l'activité et on est plutôt nombreux à s'en réjouir.

La Commune, je le rappelle, a perçu 1 304 961 euros et elle en a reversé à l'État 653 727 euros, soit une différence de 651 234 euros au profit de la Ville.

Je passe sur les contrôles spécifiques et le contrôle général qui ont été effectués et qui nous permettent donc de vous apporter toutes les informations nécessaires.

La Gauche et l'Écologie ne participe pas au vote. C'est ça ?

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Si vous vous inscrivez, vous y avez droit. Vous ne vous êtes pas inscrits. Ma langue a fourché. La Gauche et l'Écologie n'intervient pas. Donc je passe directement la parole à M. AUBRY.

M. AUBRY

Oui Monsieur le Maire, chers collègues, nous rappelons de nouveau que pour nous il y a trop de plages publiques sur Juan-les-Pins. Excusez-moi, ma langue a fourché !

M. LEONETTI

Vous aussi ! On efface, on efface !

M. AUBRY

Ce serait un rêve trop de plages publiques sur Juan-les-Pins ! Non, il y a trop de plages privées sur Juan-les-Pins. Une meilleure répartition sur le territoire permettrait aux touristes n'ayant pas les moyens et surtout pas l'envie d'aller sur une plage privée de bénéficier quand même d'une plage publique plus attrayante, avec moins de cohue et trouver une place pour poser sa serviette. Ces touristes-là, eux aussi, contribuent au dynamisme économique de la station de Juan-les-Pins.

Nous constatons, d'après le rapport, un progrès dans la remise dans les délais des rapports. La taxe symbolique de dix euros par jour semble efficace. Par contre il y a encore trop de délégataires qui présentent des rapports consolidés ne permettant pas d'analyser l'activité déléguée.

Beaucoup de plages annoncent toujours un endettement important – elles sont même plus nombreuses que l'année dernière – et des résultats déficitaires. Pour les chiffres d'affaires, certains nous paraissent vraiment surprenants, le solde absolu étant très faible. Il y a encore des rapports qui ne font pas apparaître la redevance payée à la Ville. En ce qui concerne les contrôles, nous constatons depuis quelques années une réelle volonté de la Ville de contrôler les DSP, les services de l'État y contribuent aussi ; et cette année une amélioration du respect des règles de sécurité comme de la loi Littoral. Toutefois il y a encore des non-respects de la loi Littoral. Il y a toujours la bande de 4 mètres qui n'est pas respectée.

Nous étions intervenus également l'année dernière sur les histoires de palissades, qui étaient pourtant formellement interdites dans le cahier des charges. Vous aviez à ce moment-là décidé en fait, plutôt que de faire enlever les palissades, de les remplacer par quelque chose de plus esthétique selon vous, de moins inesthétique. Nous aimerions savoir ce qu'il en est de ça. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Bien. Il s'agit d'une information. On essaie de faire respecter la délégation de service public. Il y a effectivement des infractions. On les corrige. En même temps je vous ai annoncé, effectivement, les redevances qui sont versées. En ce qui concerne le décret plages, vous savez que moi je suis favorable à ce qui est utilisation moitié/moitié du domaine public balnéaire entre le privé et le public et que je considère que ça doit se faire sur l'ensemble de la Baie de Juan-les-Pins, et non pas uniquement sur une partie de Juan-les-Pins.

Vous avez constaté d'ailleurs une disparité qui fait que sur la partie entre Juan-les-Pins et Golfe-Juan on a l'autorisation, entre guillemets, d'exploiter à 50% l'espace et qu'aujourd'hui il est à peine exploité à 30%. Donc ça veut dire que finalement quand on le regarde, on s'aperçoit que là aussi les décrets qui décrètent sans souplesse finissent par être dans des buts qui sont contraires à l'objectif poursuivi.

Donc le décret plages, il n'est pas aujourd'hui. La délégation de service public continue à courir, donc nous aurons tout loisir éventuellement de nous exprimer d'ici le prochain décret. En tout cas moi j'ai saisi aussi le Ministre pour qu'il regarde sur la Côte d'Azur l'utilisation des plages privées et des plages publiques. Je constate malheureusement qu'une plage de moins est en exploitation privée, L'Oasis, avec un incendie qui s'est déclenché sur la plage et que finalement, il n'y a pratiquement plus d'exploitation privée sur l'ensemble du littoral entre l'endroit où il y a le passage souterrain et Golfe-Juan. Donc si les choses se répartissaient un petit peu mieux entre la station à l'avenir, ce serait peut-être une solution.

Mais aujourd'hui je rappelle que le décret plages ne définit que seulement 20% de tout ce qui est urbain à Juan-les-Pins devrait être en délégation d'exploitation de service public. Si vous excluez Belles Rives, dont on ne voit pas très bien comment la plage pourrait devenir publique, à moins que vous n'ayez une proposition à faire en ce sens, ça limite encore un peu plus l'exploitation possible des plages sur cette zone et qu'outre la ressource que cela diminuerait, voire supprimerait pour la Ville d'Antibes, on voit bien qu'on se trouverait dans une offre qui serait insuffisante par rapport à la demande touristique, en particulier en saisonnalité sur Juan-les-Pins.

Ce sont des constats qui peuvent alimenter la réflexion de chacun et qui continueront à faire que j'essaierai de faire preuve de bon sens dans ce domaine et de dire que, par exemple, si on avait les mêmes décrets sur les plages artificielles que sur les plages naturelles et qu'on fasse moitié/moitié, ça serait déjà une situation qui serait beaucoup plus acceptable, à la fois pour l'utilisation du public sur les plages publiques, et à la fois l'utilisation des concessionnaires privés avec une délégation de service public. J'ajoute que moi je suis toujours favorable à ce qu'il y ait – et je pense qu'on l'envisagera, on devrait l'envisager pour l'été prochain – c'est que sur toute cette partie entre Golfe-Juan et Juan-les-Pins qui maintenant est une partie non exploitée, on pourrait travailler encore plus que ce que l'on fait aujourd'hui, avec les services Jeunesse et avec les services de prévention de la communauté d'agglomération parce qu'il y a là des possibilités qui maintenant s'offrent à nous puisque les trois plages qui se trouvaient là sont où détruites, où abandonnées en délégation de service public.

Quant au déficit, effectivement ça nous permet de rappeler que bien sûr qu'il y a des plages qui ont des gros bénéfices, et puis il y a des plages qui ont des petits bénéfices, voire qui sont en difficulté, et qu'il y a une disparité au niveau des plagistes. Et si vous regardez la disparité – je l'ai dit en son temps, mais je le répète – elle est essentiellement due non pas à la délégation de service public de la plage, mais elle est due essentiellement à l'activité d'aoûté d'occupation du domaine public communal, qui lui peut continuer à exister et qui n'est pas le revenu de la plage elle-même. Donc effectivement il y a des restaurants avec des activités qui ont des disparités financières de l'un par rapport à l'autre. Et s'il y a deux plages qui ont fermé entre Juan-les-Pins et Golfe-Juan, en dehors de celle qui a eu un sinistre, les deux plages, elles ont fermé parce qu'il n'y avait plus de possibilité pour les personnes de continuer à les exploiter, donc elles étaient dans un tel déficit qu'elles ont mis la clé sous la porte.

Donc rappelons-nous quand même ça et ne caricaturons pas en disant : les plagistes... C'est comme si on disait : « les fonctionnaires » ; c'est comme si on disait : « les élus ». Il y a des disparités dans tout ça. Je me permets de le rappeler.

Sur les plages naturelles, c'était une information et donc je vous remercie d'en avoir pris connaissance.

00-6 – ENVIRONNEMENT – RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2012-2013 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI

Je lirai simplement les têtes de chapitre.

Vous avez vu le champ que couvre désormais ce type de rapport : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains (objectif assez ambitieux et large), une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables ; et en même temps cinq éléments déterminants dans la méthode : la participation des populations et des acteurs, l'organisation du pilotage, la transversalité de la démarche, l'évaluation et une stratégie d'amélioration continue.

Donc bien sûr que tout ça est mis en œuvre, mais on peut éventuellement sortir de chaque action, une action phare ou spécifique. Si vous le souhaitez, on peut en débattre et le faire, mais vous voyez que c'est une démarche en fait qui est une démarche – j'allais dire – presque citoyenne : comment la cité est durable ? Comment les liens sociaux se créent ? Comment la précarité est prise en compte ? Comment la biodiversité et l'avenir à la fois urbain et périurbain de la cité sont respectés ?

Donc tout cela est un vaste champ que nous avons essayé de synthétiser dans le rapport.

Intervention : la Gauche et l'Écologie. Monsieur PIEL.

M. PIEL

Cela fait maintenant trois ans que ce rapport est présenté et chaque année je suis obligé de répéter qu'il est très intéressant, effectivement, mais qu'il serait certainement plus intéressant s'il était préparé en y associant tous les élus, mais aussi la population. Et permettez-moi de vous faire remarquer qu'il y a des collectivités qui agissent de cette façon. Alors effectivement, cela demande à ce que ce rapport soit préparé tout au long de l'année avec des réunions, par exemple, comme celle à laquelle on a participé il y a maintenant quelques semaines aux Semboules à l'occasion du document qui est dans ce rapport. Et c'était une réunion.

Alors quelques réflexions sur ce rapport. Nous ne devrions plus en être à tester ou à essayer en matière de développement durable, mais nous devrions en être à des applications massives sur l'ensemble de la Commune.

Aujourd'hui, nous connaissons les solutions. Il faut simplement les mettre en place sur notre Commune. Et là on en est à des doses homéopathiques. Vous avez dit qu'il y a quelques actions phares et que si on voulait, qu'on pouvait les sortir. Moi j'ai essayé de voir la réalité, le concret, ce qu'il y a dans ce rapport. Donc je les prends, les exemples. Sur l'éclairage, le rapport pointe l'installation d'armoires de réducteur de puissance aux Semboules et avenue de Verdun. Voilà, ça, ce sont les réalisations concrètes répertoriées.

Sur l'application des critères énergétiques sur les nouveaux bâtiments, on adhère donc cette année à l'association « Bâtiments durables méditerranéens ». Ce PRIDES, créé par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur existe depuis 2008. Depuis 2008 ! Il est cofinancé par le Conseil régional et l'ADEME. Donc bienvenue ! Il n'est jamais trop tard pour bien faire, mais il y a urgence en matière de critères énergétiques. Je pense en particulier aux habitants des logements sociaux puisque vous avez cité qu'il fallait le bien-être de l'ensemble de la population, les habitants des logements sociaux qui dépensent aujourd'hui plus en charges de chauffage que le montant de leur loyer. Et je vous rappelle aussi avec force, de ne pas oublier les oubliés des Châtaigniers. Je dis cela parce qu'il a fallu que je fasse proroger la subvention du Conseil régional pour la réhabilitation thermique (qui arrivait à terme, la subvention). Rassurez-vous, elle a été prorogée d'encore un an.

M. LEONETTI

Pour une fois qu'il y a une subvention du Conseil régional, vous avez raison de la proroger.

M. PIEL

Oh non ! Ce n'est pas la seule. Ce n'est pas la seule. Mais n'oubliez pas les oubliés. Je vous signale qu'ils vous demandent un rendez-vous maintenant depuis des semaines et des semaines.

M. LEONETTI

Je leur ai fixé un rendez-vous. Ils n'ont pas pu se rendre à ce rendez-vous et donc le rendez-vous a été reporté à leur demande.

M. PIEL

Ça, c'est nouveau !

M. LEONETTI

Je vous signale que par contre la caméra qu'ils demandaient a été mise en place et que le système « Voisins vigilants » qu'ils réclamaient a été mis en place.

M. PIEL

Ils l'ont mis en place eux-mêmes.

M. LEONETTI

Ça veut dire qu'il n'y a pas que des demandes qui vont dans le sens de ce que vous dites. Il y a aussi des demandes de sécurité aux Châtaigniers.

M. PIEL

Je ne m'approprie pas les demandes. Je vous fais simplement remarquer de ne pas les oublier.

Alors concernant le Plan Climat Énergie Territorial, le PCET, nous en sommes encore au constat et au diagnostic. Concrètement l'année 2012 n'aura servi à rien, sauf qu' « une sensibilisation – je cite – à la réglementation thermique 2012 a été effectuée ». Ça, c'est un bilan.

La Ville a – et c'est noté, ça fait partie des opérations phares en matière d'éclairage – la Ville a coupé l'éclairage de ses monuments phares pendant une nuit. Une nuit ! Et toutes les nuits les néons énergivores des grandes surfaces continuaient de brûler des kilowatts et des kilowatts.

Bravo pour la mise en place des panneaux solaires photovoltaïques dont je suis sûr qu'ils ont été fabriqués en France – ça veut dire qu'ils sont de précédentes générations parce que là il n'y en a plus qui sont fabriqués en France – pour actionner la pompe d'arrosage du jardin potager des Colonnes dont on n'a pas le détail des 65 kilos de produits qui ont été récoltés, mais je suis sûr que vous saurez nous le donner. Ça, ça fait partie aussi des opérations phares.

J'ai lu plus sérieusement que la Commune allait entamer une réflexion globale sur les performances électriques des bâtiments et même mettre en place un plan ambitieux. Il n'y a pas de date, mais je n'en doute pas.

La préservation de l'écosystème – nouveau concept – fait la part belle à l'écoquartier des Semboules avec son parc installé sur un terrain hyper pollué. Mais j'ai noté lors de l'éco-réunion à l'école Jacques Prévert, dont je parlais tout à l'heure, que vous n'aviez pas besoin – c'est ce que vous aviez dit – de 20 centimètres de terre pour faire pousser des tomates. Donc faisons confiance aux racines, qu'elles ne poussent pas trop dans la terre pour aller jusqu'aux couches qui sont polluées et par l'usine d'incinération, et par l'ancienne décharge qui était sur le terrain.

Alors il y a aussi la référence à Natura 2000. On est concernés par Natura 2000 puisqu'on a un littoral qui borde la Méditerranée sur le pourtour de la Commune. Donc on nous apprend dans ce rapport, comme ça au détour d'une phrase, que la Baie de Golfe-Juan, en tout cas que l'on réfléchit à ce que la Baie de Golfe-Juan soit réservée au mouillage des grandes unités. Alors là question développement durable, je pense qu'on peut faire mieux quoi.

Comment peut-on réfléchir, en gros, à la privatisation de la mer ? Savez-vous que ces grandes unités déploient au minimum cinquante mètres de chaîne pour s'amarrer ? Et donc j'ai cru comprendre qu'on allait installer des plots, donc du béton, dans les hauts-fonds pour que ces bateaux puissent s'amarrer.

Donc on peut imaginer les dégâts que cela produirait dans les fonds marins, que ce soit sur les posidonies ou sur les cymodocées. Franchement apprendre cette réflexion, puisqu'il est noté que c'est une réflexion, par la lecture de ce rapport, donc un rapport sur le développement durable, je dirais que c'est un peu scandaleux quoi.

Par ailleurs, puisqu'on en est au port, je vous confirme là aussi que le Conseil régional – vous voyez – a voté la subvention pour la réhabilitation de la digue de l'Olivette. Donc voilà, ça aussi ça fait partie de la cassette que j'amène.

M. LEONETTI

Combien ?

M. PIEL

Comment ? Ce que vous aviez demandé : 55 000 euros. C'est ce que vous aviez demandé.

M. LEONETTI

55 000 euros sur une année, c'est bien. Merci.

M. PIEL

C'est ce que vous aviez demandé !

M. LEONETTI

Il faut dire merci en plus ?

M. PIEL

Comment ?

M. LEONETTI

Il faut dire merci en plus ? Avec les deux millions et demi qui n'ont pas été versés pour Azur Arena ?! Vous voulez que je vous fasse le solde ?

M. PIEL

Ah ça, c'est un autre sujet !

M. LEONETTI

Vous feriez mieux de ne pas parler du Conseil régional.

M. PIEL

Je peux en parler moi aussi. Vous en parlez souvent. Moi j'en parle et je vous amène là des...

M. LEONETTI

Faites verser la subvention de deux millions et demi à Azur Arena et après on discutera !

M. PIEL

Oui, oui, oui ! Ça, c'est votre problème avec le Président du Conseil régional ! Ce n'est pas le mien.

M. LEONETTI

C'est mon problème avec le Président du Conseil régional Ah oui ?! Et vous, vous servez à quoi alors ? Vous servez à quoi pour la Ville d'Antibes ?

M. PIEL

Je n'ai pas participé à vos réunions, à vos rencontres, et c'est un choix d'avoir mis en délégation de service public un équipement de fait qui ne peut plus être aujourd'hui financé par le Conseil régional. Voilà c'est tout.

M. LEONETTI

Oui, il vaut mieux payer le stade Vélodrome. C'est ça ?

M. PIEL

Mais non ne paie pas le stade Vélodrome.

M. LEONETTI

Ou bien alors les organisations arlésiennes ?

M. PIEL

Arlésiennes... D'accord. Bon alors j'arrête.

Mais par contre vous indiquez que l'installation d'équipements économes en eau. ...Je trouve que c'est un peu cynique de faire de cette façon, surtout à la lecture de *Que choisir ?*, mais on va... Vous insistez donc que l'installation d'équipements économes en eau se poursuit grâce à la télé-relève effectuée avec les nouveaux compteurs d'eau. On sait que les nouveaux compteurs d'eau ne seront pas installés dans l'habitat collectif.

Donc là ce que vous êtes en train de dire, c'est que vous validez votre choix de mettre en exergue l'habitat non collectif, c'est-à-dire des gens qui vivent dans des résidences, dans des villas, etc., les gens qui vivent en logement social, soit en habitat collectif, ne pourront pas profiter de cette télérelève, et vous le savez très bien.

Vous évoquez le bassin de rétention de Saint-Claude, dont on apprend.

M. LEONETTI

Monsieur PIEL, vous faites un peu plus court et vous ne dites pas : « vous le savez très bien » parce que vous êtes en train de débiter toute une série d'inepties et de choses fausses.

M. PIEL

Ah bon ? Non je liste ce qu'il y a dans le rapport.

M. LEONETTI

Évitez de me prendre à partie en donnant l'impression que je vous approuve.

M. PIEL

Si je dis des inepties...

M. LEONETTI

Dites vos mensonges...

M. PIEL

C'est la lecture du rapport.

M. LEONETTI

Je vous donnerai des réponses.

M. PIEL

D'accord. C'est la lecture du rapport. Le rapport évoque le bassin de rétention Saint-Claude dont on apprend qu'il est fini à 80% avec deux ans de retard. Mais pour quel coût ? Nous demandons toujours un audit financier sur cet équipement et quelle est la date de livraison pour les 20% restants. Je ne dirai pas, puisque vous ne souhaitez plus entendre le montant de l'enveloppe du Conseil régional sur ce bassin de rétention puisque nous le finançons aussi.

Enfin, pour terminer...

M. LEONETTI

À quelle hauteur ?

M. PIEL

Nous le finançons...

M. LEONETTI

À quelle hauteur ?

M. PIEL

30%.

M. LEONETTI

Alors ça fait combien ?

M. PIEL

Ah, mais je ne sais pas puisque le coût...

M. LEONETTI

Ah vous ne savez pas ! D'accord.

M. PIEL

Écoutez, il est...

M. LEONETTI

On va vérifier si le versement a été effectué.

M. PIEL

Vous savez ce que vous faites : vous passez au Saint-Claude, vous regardez. Il y a le logo de la Région et il y a le pourcentage à côté.

M. LEONETTI

Ah ça, c'est sûr ! Quand la Région fait quelque chose, elle y met son logo ! Je pense d'ailleurs que c'est la plus grosse dépense que fasse le Conseil régional. C'est la publicité et le logo.

M. PIEL

Tout à fait. Mais...

M. LEONETTI

Elle a réussi à le mettre sur tous les lycées. Ce n'est pas mal quand même.

M. PIEL

Mais pensez bien, entendez bien qu'on demande un audit financier sur cet équipement.

Et enfin pour terminer, puisqu'on en est aux questions de l'eau et que vous nous avez remis *Que choisir*.

Moi je vais vous citer une commune qui aujourd'hui pratique la gratuité des premiers mètres cubes d'eau. Ce sont les 9 premiers mètres cubes, soit 25 litres d'eau gratuits par jour. Cette commune, c'est Comtes, c'est dans le département. Elle applique une tarification échelonnée du prix de l'eau grâce à sa régie municipale. Donc il y a bien meilleur qu'à Antibes et là il n'y a pas besoin de contrat du siècle : c'est en gestion directe.

M. LEONETTI

Et à combien il est, le prix de l'eau, au-delà des 9 mètres cubes ? Parce qu'avec 9 mètres cubes vous avez tout juste le temps de boire pendant une semaine en été !

M. PIEL

Je l'ai dit : tarification échelonnée ! Effectivement les personnes qui ont des piscines paient plus cher que la personne qui n'a que l'eau pour sa consommation.

M. LEONETTI

Sauf que Comtes, même dans les tarifs les plus élevés d'Antibes, il est au-dessus des tarifs les plus élevés d'Antibes, même avec les 9 mètres cubes. Donc la prochaine fois signalez-le à *Que choisir*, signalez-le à *60 millions de consommateurs*.

M. PIEL

Je le dis à vous.

M. LEONETTI

Je suis sûr que ça va les intéresser.

Puisque vous voulez des détails, on va donc voir des détails et vous verrez que ce sont plus des généralités que des détails.

D'abord sur le plan de l'énergie, la Ville a économisé en 5 ans 3 millions d'euros sur le plan d'économies d'énergie, du changement des chaudières, du changement d'électricité, du changement des fluides. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième, c'est que la lutte contre le changement climatique, les réducteurs de puissance d'éclairage public ont fait effectuer à l'éclairage public de la Ville 38% d'économies. Si vous voulez le chiffre exact, je vous donnerai combien ça coûte. Le Plan Climat Énergie Territorial a mis la stratégie en 2013 et mis en action en 2014. Donc le Plan Climat Énergie, forcément comme il est globalisé au niveau de la communauté d'agglomération, il ne pouvait pas se mettre avant pour qu'on harmonise l'ensemble des communes.

Le remplacement des véhicules essence par diesel ou GLV, c'est 42 véhicules cette année. La préservation de la biodiversité et de ses espaces naturels. Matthieu GILLI peut vous parler des prairies humides du site du Fort Carré, de la Garoupe et de l'accord qu'on a, qu'il évoquera en fin de Conseil, avec le Conservatoire du Littoral. Ça fait un peu partie de l'environnement.

Le renouvellement de la certification ISO 14001 de la qualité des eaux de baignade, qui est une certification qui va bien au-delà du Pavillon Bleu. Il y a 15 plages labellisées Pavillon Bleu en plus.

La cohésion sociale : 75 places spécifiques au centre d'accueil pour les enfants handicapés en difficulté ; la gratuité de l'accès aux musées et l'aide aux règlements des factures d'eau pour les personnes en précarité ; l'organisation de chantiers d'insertion dans tous les espaces naturels ; l'accueil des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général sur l'ensemble des dispositifs environnementaux.

L'épanouissement des êtres humains, les quartiers durables, la poursuite des aménagements de l'aire de loisirs. C'est aux Semboules. On a acheté une vingtaine d'hectares. Donc c'est peut-être aussi utile. Et effectivement on voit que ça fait longtemps que vous n'avez pas bêché des tomates parce que quand vous plantez une tomate, généralement elle ne va pas à 1m50 au-dessous du sol. Donc ça veut dire que si – puisque je sais que vous allez semer la peur et la panique – à l'endroit où il y aura des jardins familiaux nous allons ensemble décider avec Alain CHAUSSARD d'enlever la première couche de terre qui est déjà une couche de terre que nous avons ramenée d'ailleurs et qui a couvert l'éventuelle couche de terre polluée, et faire en sorte que les gens qui puissent cultiver leurs tomates le fassent en toute sécurité.

Enfin moi j'irai les goûter ces tomates-là parce qu'elles ne me font pas peur. Vous avez d'ailleurs constaté qu'autour du jeu de boules il y a un certain nombre de gens qui continuent à cultiver les salades et les tomates. Je n'ai pas eu l'impression que quand vous êtes passé, vous leur avez dit qu'ils sont en train de s'empoisonner.

Enfin sur l'épanouissement des êtres humains, je pense que les 300 places systématiques qui sont données à Antibes Arena dans le cadre du service Jeunesse ou dans le cadre de l'action sociale ; les tarifs qui ont été pratiqués à Anthéa et le parking du Pré des Pêcheurs qui préfigure la piétonisation du centre-ville, ce sont un petit peu des éléments qui sont de nature à transformer profondément, et pas de manière anecdotique, la Ville dans son développement durable.

Puisqu'on évoque aussi les modes de production, de consommation écoresponsables, je passerai sur ce qui a été mis en place initialement par Anne-Marie BOUSQUET sur les composteurs dans les écoles, qui s'est étendu. Et pratiquement toutes les écoles qui ont un jardin aujourd'hui ont un composteur. Sur le pain bio dans les cantines ; sur les critères de développement durable dans la commande publique qui sont à 40% des marchés aujourd'hui et dont j'ai bien l'intention d'en augmenter le pourcentage, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Donc voilà quelques petits éléments. Vous habitez aux Semboules. On ne peut quand même pas dire que les Semboules est une zone d'urbanisme dur dans laquelle aucun aménagement n'est effectué.

Et puisque vous dites, effectivement, que ça doit être transversal et en concertation avec la population, eh bien parlons de démocratie de proximité. Il y a un Conseil de développement qui travaille sur les grands aménagements, qui a remis un avis sur Lacan-Marenda, qui a remis un avis sur l'ensemble des aménagements. Il y a des comités de quartier qui se réunissent. Madame MURATORE y vient d'ailleurs. Vous non, mais elle, elle vient. Eh bien il y a des propositions. Elle peut attester que c'est l'ensemble des citoyens qui proposent sur un budget qui leur est alloué d'un million et demi chaque année la possibilité de faire tel aménagement plutôt qu'un autre.

Et c'est aussi le comité de quartier qui définit la stratégie de l'amélioration de leur quartier, non seulement en termes d'investissement, mais en termes de santé, de sécurité, de propreté et d'aménagement des espaces verts. Donc en ce qui concerne la concertation publique, il y en a effectivement dans cette période beaucoup parce que c'est la période dans laquelle on prépare le budget avec les comités de quartier. Et le budget avec les comités de quartier, il est décidé par le comité de quartier. Il n'y a peut-être pas beaucoup de villes dans lesquelles ça se produit comme ça et où il y a un million et demi qui est alloué aux quartiers et qui est décidé par les quartiers et par l'ensemble des gens qui votent à la fin à l'intérieur des quartiers. Donc on n'a pas de leçon à recevoir là-dessus.

Donc si vous voulez une petite réponse sur Natura 2000 et le ridicule qui ferait penser que le fait de mettre Golfe-Juan Natura 2000 va faire que ce sont les yachts de l'Arabie Saoudite, comme vous le dites sur votre blog, qui vont venir s'ancrer et enlever les posidonies antiboises et golfe-juanaises, je cède la parole à Patrick DULBECCO et éventuellement à Matthieu GILLI pour un petit peu rectifier les choses que vous dites.

Alors de deux choses l'une, Monsieur PIEL, parce qu'on se connaît depuis longtemps : ou bien vous ne le savez pas, ou bien vous faites semblant de ne pas le savoir. Je considère que vous êtes un élu responsable et intelligent. Donc je pense que vous êtes plutôt rentré dans une petite période démagogique. Ça vous vous passer d'ici le mois de mars et puis à ce moment-là... Moi j'ai toujours rencontré les élus.

M. PIEL

Depuis le début ce n'est pas un Conseil municipal mais une réunion électorale...

M. LEONETTI

Monsieur PIEL, si franchement... Si je faisais une réunion électorale, je le ferais avec des gens dont je suis presque sûr qu'ils vont voter contre moi et avec des gens dont je suis presque sûr, si j'étais candidat, qu'ils voteraient pour moi. Donc je ne ferai pas ce genre de chose. En revanche les délibérations qui sont là sont des délibérations qui sont obligatoires.

Je suis désolé d'avoir présenté deux motions sur lesquelles vous êtes d'accord, mais vous n'avez pas eu le courage de dire que vous étiez d'accord, et qui sont quand même l'ensemble des problèmes sur le foncier bâti et franchement sur les rythmes scolaires, si je ne vous présente pas une motion en Conseil municipal avec ce que j'ai entendu l'autre jour à la réunion de concertation des parents d'élèves, c'est que vraiment je suis totalement sourd vis-à-vis de la population. Et donc ça, jusqu'à présent, ça ne m'est pas encore arrivé.

Patrick DULBECCO.

M. DULBECCO

Monsieur le Maire et Monsieur PIEL, c'est vrai que vous avez pris trois mots concernant ce Natura 2000. D'abord je voudrais répondre à la question pour laquelle vous vous posez à juste raison sur la fin des travaux du bassin de rétention dont le Maire m'a chargé de prendre la suite de Jean-Pierre GONZALEZ. Eh bien il va y avoir la réception des travaux début décembre, le 4 ou 5 décembre. J'ai déjà fait deux réunions contradictoires et la dernière réunion se fera exactement le 11 décembre. Donc j'espère que cette réponse vous convient.

En ce qui concerne le coût, pour l'instant on reste sur le coût qui avait été prévu. Il y aura certainement une petite augmentation parce qu'il y a eu quelques aléas. Mais nous sommes en contentieux, peut-être en contentieux si on ne s'arrange pas à l'amiable, avec la société Eiffage. Voilà la réponse concernant le bassin de rétention.

Concernant Natura 2000, vous le savez, la Ville d'Antibes fait beaucoup de choses en matière d'environnement et en matière d'environnement maritime. Donc nous avons été sollicités par l'État pour être opérateurs de Natura 2000. Les inventaires scientifiques ont été faits et ont confirmé ce que l'on pensait sur les posidonies, c'est-à-dire que les mouillages, qui malheureusement sont sur le domaine maritime national pour lequel on n'a aucune autorité, ont entraîné des dégâts relativement importants.

Toute personne qui fait un petit peu de voile ou de bateau sait qu'il faut trois fois la longueur du bateau en chaîne au fond pour éviter que l'on parte ailleurs. Et donc on a eu ces conclusions scientifiques qui ont montré quand même des dégâts relativement importants dans cette baie. Et comme vous l'avez dit, avec des centaines de mètres sur des sillons d'un mètre cinquante de largeur et pouvant atteindre un mètre de profondeur.

Ces bateaux actuellement, ils mouillent en toute légalité, au-delà des 300 mètres. Et dans le cadre de l'élaboration d'un DOCOB dont vous dites que les élus n'ont pas été avertis. Je vous signale que sur le site de la Ville d'Antibes, Natura 2000 est consultable et vous avez toutes les conclusions de toutes les réunions qui se déroulent depuis plus d'un an maintenant. Et donc dans le cadre de ce document d'objectifs, en concertation avec les services de l'État, la PREMAR, la DREAL, la DDTM, les acteurs socio-économiques parce que bien entendu tout cela nécessite une concertation avec tous les gens qui participent sur le pan économique avec la mer et le littoral des actions ont été proposées : une extension de pilotage, comme il existe sur la Baie de Cannes. Donc ça, ce serait pour des bateaux de plus de 80 mètres qui seraient conduit par un pilote à des endroits où déjà les dégâts ont tellement été faits qu'on peut continuer à les mettre à ce niveau-là. Mais bien entendu il faudra que l'État soit d'accord.

Deuxièmement, la mise en place de mouillages fixes pour les grosses unités. Et là c'est une étude scientifique qui va permettre de décider ce dispositif de mouillage. Il n'est pas du tout question pour l'instant de mettre des blocs de béton (je ne sais pas du tout où est-ce que vous êtes allé chercher ça) de façon à ce que le dispositif ne soit non destructif pour l'environnement.

C'est une véritable étude de recherche et de développement qui va être faite. Pour l'instant on ne sait absolument pas si ça va être possible ou pas possible. Et de toute façon si c'est possible, le développement des fonds maritimes sera protégé, tout en sachant qu'à une certaine profondeur, Monsieur PIEL, il n'y a plus de posidonies. Donc au-delà de quelques dizaines de mètres de profondeur ce type de mouillage n'interviendra pas sur la biodiversité marine.

Voilà, Monsieur le Maire, les quelques précisions que je voulais apporter sur deux points particuliers pour lesquels Monsieur PIEL est intervenu.

Quant au Plan Climat Territorial Énergie, avec Carine CURTET nous avons assisté à de très, très nombreuses réunions et bientôt une réunion va être faite dans le cadre de la Ville d'Antibes puisqu'il y a deux Plans Climat Territorial Énergie : il y en a un qui est commun à Grasse, Cannes, Antibes, CAPAP, CASA ; et un autre qui est spécifique à chaque commune. Donc le PCET commun, on va se réunir bientôt, début décembre, pour mettre en place les actions et les financements qui vont avec.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro] ... les blocs de béton.. ce que je dis c'est sur mon blog et je vous félicite de le lire...

M. LEONETTI

Ah je vous lis, moi ! Vous savez, de temps en temps je m'ennuie et puis je suis triste, ça m'égaye !

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro] ...la décision d'amener les bateaux là où il n'y a plus de vie sous-marine... mais au-delà des algues, il y a aussi la surface, la baie de Golfe-Juan on va l'utiliser comme un port...

M. LEONETTI

Mais non ! Mais non !

M. DULBECCO

Justement, Monsieur, ce serait organiser le mouillage ! Eh bien oui ! Pour l'instant il est désorganisé, il n'est même pas organisé du tout !

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]... oui mais Natura 2000 ça sert à interdire les choses...

M. DULBECCO

Alors à ce moment-là demandez aux petits plaisanciers. Déjà eux-mêmes veulent une...

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. DULBECCO

Non, non, mais ...

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Sur les posidonies, le problème des dégâts c'est le problème généralement des gens qui mouillent en eau basse.

M. DULBECCO

Voilà, et ce sont les petits plaisanciers pour les posidonies.

M. LEONETTI

Ce sont souvent des petits plaisanciers.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. DULBECCO

Mais bien sûr que ça nous dérange ! Mais c'est bien pour cela qu'il y a Natura 2000 actuellement ! Vous avez parlé du bateau du Prince ABDULAZIZ, pour l'instant il est en mer Égée, donc c'est en mer Égée qu'il fait des dégâts !

M. LEONETTI

Matthieu GILLI.

M. PIEL

Je prends le pari pour ce bateau !

M. LEONETTI

Moi je ne parie pas avec vous parce que je gagne à chaque fois. Matthieu GILLI.

M. GILLI

Monsieur le Maire, chers collègues. Monsieur PIEL, oui alors vous savez combien je suis ravi à chaque fois d'amener la question de la posidonie, de la cymodocée aussi, vous en avez parlé, vous l'écrivez aussi. J'ai l'impression que vous êtes ravi, vous, de parler plutôt des gros bateaux. Ces gros bateaux constituent une chance pour notre littoral. Une chance et une preuve, s'il est besoin de l'apporter, de l'attractivité touristique de notre région.

Ces bateaux sont actuellement – peut-être pas aujourd'hui, mais au cours de l'année – sur les périodes en mouillage dans ces endroits. Puisque vous voulez rentrer dans le précis, il s'agit de la zone du mouillage du Piton, en rade de Golfe-Juan, qui est actuellement un hot spot, mais pas au niveau de notre littoral, mais au niveau de toute la Méditerranée occidentale, de ces grandes unités de plus de 80 mètres.

La Ville d'Antibes, en tant qu'opérateur de cette zone Natura 2000, qui est une chance pour la Commune mais aussi pour ce site, se propose d'étudier les possibilités suivantes quant au règlement de question de la destruction des fonds sous-marins par ces grandes unités : zone de pilotage, agrandissement.

Cette zone de pilotage existe en Baie de Cannes. Il s'agit de proposer à la préfecture maritime l'élargissement de cette zone de pilotage pour les navires de plus de 80 mètres à l'ensemble de la Rade de Golfe-Juan. Ça correspond à quoi ? Ça ne veut pas dire faire venir de Cannes les bateaux pour les mouiller à Golfe-Juan. Ça veut dire que le mouillage sera opéré par un pilote, un pilote professionnel, qui mouillera le bateau là où il n'y aura pas de destruction d'espèces protégées, c'est-à-dire soit sur des zones dont la profondeur est inférieure à 35 mètres et où les posidonies et les cymodocées n'y sont pas ou n'y sont plus, ou alors faire mouiller au-delà de la zone de 35 mètres bathymétriques pour la création de mouillages autorisés.

Dans les faits ça se traduit par quoi ? Ça ne se traduit pas par un parking à bateaux. Si on autorise le mouillage, si on organise pardon, et donc on rationalise le mouillage, le nombre effectif d'unités de grande plaisance sur cette zone-là va forcément réduire. Donc ce n'est pas la peine de faire croire...

M. LEONETTI

Monsieur PIEL, arriver à expliquer que l'adhésion de la Ville d'Antibes à Natura 2000 est un élément qui va détruire l'environnement, il faut être très, très fort ! Je crois qu'on vous a donné des explications suffisantes pour vous rassurer. Si vous n'avez pas envie d'être rassuré, c'est plutôt contingent de la période que nous traversons.

Monsieur AUBRY.

M. AUBRY

Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport est un catalogue d'actions positives allant dans le sens du développement durable. Certaines sont modestes, mais en tout cas ne sont jamais inutiles. D'autres sont un peu plus ambitieuses. On pourrait aimer plus d'actions ambitieuses. Je dois citer les actions de sensibilisation du personnel municipal. Elles sont essentielles. Et nous notons un intérêt croissant du personnel pour ce type de démarche.

Point extrêmement important – pour l'instant c'est évidemment en pointillé : c'est le Plan Climat Energie Territorial. Il est capital à nos yeux. Nous notons dans le texte qu'il figure dans les axes d'amélioration et il est indiqué : « mettre en place un plan d'action ambitieux et transversal dans le cadre du PCET à partir des conclusions, des bilans et diagnostics réalisés ». Nous espérons que là l'ambition soit aussi forte que la nôtre. J'espère effectivement que nous ayons la même.

Cet exercice... Alors excusez-moi, un petit bémol sur LIFE+. Il est cité. À notre connaissance, Antibes n'a pas été retenue pour une subvention européenne.

L'exercice du rapport sur la situation en matière de développement durable a toutefois ses limites. C'est ainsi toutes les actions publiques de la Ville qu'il faudrait passer en revue à l'aune du développement durable. Et une majorité de ces actions ne figurent pas dans le rapport car elles ne sont justement pas conformes à une démarche de développement durable.

Vous avez parlé de la commande publique, notamment au début du Conseil municipal. On avait remarqué effectivement que le développement durable était pris en compte parfois dans la commande publique. Mais la prise en compte des critères environnementaux reste quand même très marginale puisque deux tiers des appels d'offres ne prennent pas en compte le moindre critère environnemental dans la notation permettant les attributions. La prise en compte à hauteur de 30% de l'environnement dans la note est rarissime et parfois la prise en compte, enfin la plupart du temps, est de 10% et même jusqu'à 5%. Cela dit, cela reste passable comparé à la prise en compte des critères sociaux. Jusqu'à présent, elles sont vraiment très faibles. Là ce n'est plus du marginal, c'est vraiment de l'anecdotique. Et les critères sociaux sont tout à fait... font partie des démarches de développement durable.

Donc nous prenons acte de ce que vous nous avez annoncé. Ce que nous voudrions en fait, c'est que la totalité des actions de la Ville soient vraiment vues par rapport au développement durable.

Il ne devrait pas y avoir de développement durable, enfin de développement autre que du développement durable.

Pour notre groupe, c'est bien cela que nous souhaitons. Et si par hasard il n'y avait aucune... Lorsqu'à l'étude des actions de la Ville, on s'aperçoit que ce n'est pas conforme à une action de développement durable, il faut absolument chercher des alternatives allant par contre dans le sens du développement durable. Nous pensons donc que ce rapport mériterait aussi donc d'étudier toutes les actions de la Ville. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Monsieur AUBRY, vous mettez en exergue quelque chose qui est une réalité : c'est la transversalité totale du problème, et donc que chaque fois qu'il y a une action, que forcément elle s'inscrit, ou bien alors les élus locaux sont en train de faillir à leur mission, soit pour le développement du bonheur des personnes, soit pour alléger la précarité. On ne va pas faire le bilan, non plus, de l'ensemble du CCAS, de l'ensemble des actions qui sont menées dans la petite enfance, de l'ensemble des sensibilisations qui sont faites aux élèves qui vont à la Villa Thuret ou des personnes qui vont à la Villa Thuret pour cette sensibilisation. Donc il y a des milliers d'actions.

Ce qui est important aujourd'hui à mon avis, c'est de bien faire comprendre à nos concitoyens qu'on peut à la fois économiser de l'argent et faire écologique. Je dirais que c'est même plus que compatible, c'est indissociable.

C'est la raison pour laquelle à la fois il y a 40% des appels d'offres qui sont sous l'égide « développement durable ». Moi je souhaite que ce soit à 100%, à des degrés divers. Il y a des appels d'offres qui n'ont pas besoin d'avoir un critère de développement durable. Vous commandez de l'essence, vous commandez de l'essence. Vous ne pouvez pas dire : « je veux de l'essence durable ». C'est de l'énergie fossile. Mais en revanche, je pense qu'il y a un certain nombre d'éléments sur lesquels on pourrait progresser. Et le social faisant partie de cette insertion aussi, je pense que ces deux critères associés à l'innovation peuvent avoir un effet... Comment dirais-je ? Si je caricaturais, je dirais protectionniste. Ce n'est pas normal que l'on inflige des critères difficiles à l'ensemble de nos entreprises et qu'en même temps on accepte que des entreprises, ou des matériaux, qui viennent d'ailleurs ne subissent pas les mêmes critères.

Donc je dirais que c'est une forme de réciprocité logique. Et donc je suis prêt à ce qu'on travaille là-dessus et qu'on fasse des propositions très spécifiques parce que je pense qu'au contraire, ce n'est pas une contrainte pour les petites et moyennes entreprises. C'est au contraire un accès plus facile aux marchés publics que les grandes entreprises qui, avec des marchés globalisés et ensuite des délégations, peuvent remporter les marchés sur des prix quelquefois écrasés.

Sur l'ensemble je veux dire qu'on a suffisamment prouvé qu'on avait diminué nos factures de fluides, d'essence, de gasoil, de chauffage, etc. pour montrer que quand même il y a une action volontariste dans ce sens et une action de sensibilisation aussi dans l'autre sens. Il n'y a pas beaucoup d'endroits qui aient été défigurés depuis qu'on a mis en place l'ensemble de ces mesures, que ce soit la zone de mouillage du Cap d'Antibes ou bien les ports propres. Partout il y a eu une action qui a été déterminée. On ne peut pas toutes les énumérer. On peut faire de l'anecdotique comme l'a fait Monsieur PIEL. Je préfère faire du général, et dans le général on se rend bien compte qu'on a beaucoup économisé d'argent et qu'on a beaucoup progressé dans ce domaine.

Sur le bassin de rétention, Patrick DULBECCO a eu raison de vous rappeler que c'est fini et que normalement entre le 6 et le 12 décembre il y a une remise du bassin. Vous le savez, il y a eu un contentieux entre celui qui effectuait les travaux, Eiffage, et celui qui était le maître d'œuvre, qui était Canal de Provence, sur l'appréciation de faire ou de ne pas faire tel dispositif. Nous, on est restés au maître d'œuvre que nous avons choisi et qui proposait des dispositifs peut-être plus onéreux, mais en tout cas plus sécurisants. Dans ce contexte on paiera exactement la somme qu'on devait payer, en dehors d'une pollution qu'on a découverte au dernier moment sur la zone haute du bassin de rétention au tout début du chantier et qui ne peut augmenter la facture de même pas 3%. Donc ce n'est pas ça le détail. Le détail, il est sur un contentieux beaucoup plus large entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage, ce qui a entraîné cette augmentation de délai.

Enfin Monsieur PIEL, puisque vous parliez de la Région, je ne vous ferai pas l'affront de vous demander de combien de temps la troisième voie a été retardée.

M. PIEL

Ce n'est pas la Région...

M. LEONETTI

Non, elle ne s'occupe de rien la Région. C'est vrai. Comme ça, elle n'a aucune responsabilité, elle ne subventionne rien et elle ne s'occupe de rien.

À propos, vous demanderez peut-être à la Région de nous dire si on continue à leur garder La Rostagne et s'ils veulent bien un jour répondre à trois lettres recommandées dans lesquelles je leur demande s'ils veulent vraiment qu'on leur mette à disposition l'ensemble. Ça nous ferait plaisir parce que c'est de l'argent qui se perd et que nous, on est soucieux de l'argent public. Si Monsieur VAUZELLE veut le visiter en hélicoptère, il n'y a pas de piste d'atterrissage.

Départ de M. PADOVANI - procuration à Mme CURTET

Présents : 36 / procurations : 10 / absents : 3

00-7 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADES - 28, RUE PAUL BOURGAREL - 35, RUE AUBERNON - 3, RUE DU BATEAU - 10, IMPASSE DE LA TOURRAQUE - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI

Intervention : Union pour Antibes Juan-les-Pins.

M. MOLINE

Oui Monsieur le Maire, nous avons toujours voté contre cette mesure et à l'heure du bilan nous voterons toujours contre car quel est-il ce bilan ? En douze ans moins d'une centaine de subventions pour plus de mille parcelles potentiellement concernées.

Que dit la loi ? « Les façades des immeubles doivent être constamment tenues en bon état de propreté. Les travaux nécessaires doivent être faits au moins une fois tous les dix ans sous l'injonction qui est faite au propriétaire par l'autorité municipale ». La Ville manque-t-elle d'autorité ? Mais c'est vrai qu'il est plus difficile d'imposer à autrui ce qu'on ne s'impose pas à soi-même. Merci.

M. LEONETTI

Écoutez, c'est un leitmotiv. Donc on a cet échange depuis, quand Monsieur DUJARDIN nous faisait l'honneur de venir au Conseil municipal. Vous avez pris le relais. Nous, nous continuons à penser que l'incitation dans de l'habitat qui n'est pas toujours, contrairement à ce qu'on pense... l'habitat du Vieil-Antibes est très disparate. Il est parfois habité effectivement par des personnes qui ont des résidences secondaires et qui sont fortunées. Il est quelquefois et souvent encore habité – et Dieu merci ! – par des personnes qui vivent là depuis longtemps et qui n'ont pas énormément de moyens pour faire leur ravalement de façade.

Je pense que cette méthode a toujours été incitative. On continue à le faire. On verra s'il y a d'autres dispositifs qui doivent être mis en œuvre. En tout cas lorsqu'il y a une dégradation importante des façades, on écrit aux propriétaires et on leur impose de le faire, tout en maintenant bien sûr la subvention.

On passe au vote. Qui est contre ? trois. S'abstient ? La délibération est adoptée.

Adopté à la majorité par 43 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

00-8 – FONCIER – DÉCRET DE CRÉATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR – REVISION – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI

Vous savez qu'on a un partenariat très efficace avec l'Établissement Public Foncier Régional et qu'aujourd'hui il est alimenté par des fonds qui proviennent des pénalités des Villes qui n'ont pas le quota de la loi SRU. Donc dans ce cadre-là il faut qu'on continue notre partenariat, et ce partenariat peut s'étendre puisqu'avant l'Établissement Foncier travaillait uniquement sur l'économie et sur l'habitat, et que maintenant il peut travailler dans des domaines beaucoup plus divers. Donc c'est cette demande d'extension et de révision qui vous est proposée.

Personne n'est contre ? Il n'y a pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Adopté à l'unanimité.

00-9 - QUARTIER SAINT-CLAUDE RUE DES TROIS MOULINS - PARCELLES AB 28 / 67 - RECTIFICATION PARCELLAIRE - ACQUISITION À L'EURO AVEC LA SOCIÉTÉ HYGENA CUISINES

M. LEONETTI

C'est une simple rectification qui n'entraîne pas de débat et donc je passe directement au vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée.

Adopté à l'unanimité.

00-10 - BAIL EMPHYTHEOTIQUE ADMINISTRATIF DU PALAIS DES CONGRES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - FIXATION DEFINITIVE DU MONTANT DU LOYER L1 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS CONTRACTUELLES - AVENANTS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Je vais la faire très simple. Le Palais des Congrès ancien coûtait 800 000 euros en fonctionnement. Dans le cadre de la négociation que nous avons mise en place, il devait coûter à la Ville ou à l'EPIC – ce qui est à peu près la même chose – 500 000 euros.

À la suite d'une négociation sur les taux d'intérêt, avec un texte qui était éventuellement contradictoire, nous avons obtenu une négociation qui a fait un taux d'intérêt fixe sur 35 ans à 3,89. Les taux d'intérêt aujourd'hui sur 15 ans sont environ au-dessus de 4,50.

Dans cette situation-là, ça veut dire que nous économisons 8,5 millions sur la durée de la concession et que nous économisons 300 000 euros par an dans la facture et dans les échanges que nous devons avoir entre l'emphytéote et le concessionnaire. Et donc c'est plutôt une bonne nouvelle pour les finances de la Ville parce que comme on l'a vu hier en EPIC, à la réunion de l'EPIC sur le budget, on a ainsi dégagé les marges de manœuvre nécessaires pour la montée en puissance du Palais des Congrès avec plus de facilité que si nous étions dans un budget contraint.

Donc voilà : 800 000 ; 500 000 ; 200 000. 300 000 euros de moins à payer. 3,89 de taux d'intérêt sur 35 ans à taux fixe. Je pense que c'est une bonne négociation même si elle a été, celle-là, plus particulièrement difficile que les autres. Mais enfin il n'y a pratiquement plus que des négociations difficiles maintenant.

La Gauche et l'Écologie. PS et Verts.

M. PIEL

Nous n'avons pas approuvé le partenariat public-privé et nous n'approuverons pas cette délibération puisque c'est la mise en place de ce partenariat. Vous précisez donc que la négociation a été bonne pour vous, pour la Ville, pour nous.

Au passage d'ailleurs, je ne trouve pas très élégant d'égratigner les services d'André-Luc SEITHER. Je cite une phrase. Je cite le rapport, si vous le permettez : « on peut également noter que ce taux apparaît extrêmement favorable au regard de ceux pratiqués à l'heure actuelle. En effet, la Ville a souscrit trois emprunts qui se sont vu appliquer des taux minima à 4,5% en parallèle au 3,89 appliqués à la négociation ». Donc je trouve que ce n'est pas la peine...

M. LEONETTI

C'est le prix du marché, Monsieur PIEL.

M. PIEL

Oui, oui je sais bien, mais voilà... Donc ça veut dire que la Ville...

M. LEONETTI

Les services de la Ville n'y sont pour rien.

M. PIEL

Les services de la Ville ont eu des prêts à des taux minimums supérieurs à celui-ci. Quelque part ce n'est pas très...

M. LEONETTI

Eh bien oui !

M. PIEL

Eh bien oui, mais bon, voilà quoi... Je pense que quand on se félicite d'un côté, on essaie de tenir les deux bouts de la...

M. LEONETTI

Je vais vous laisser répondre et puis je vous répondrai.

M. PIEL

Non, non, je ne réponds pas. Simplement, je vous fais remarquer cela. Je pense que ça n'avait pas sa place dans cette délibération.

Vous faites donc état de réduction des coûts d'exploitation que vous comparez à l'ancien Palais, aussi, dans cette délibération. Chacun peut imaginer qu'effectivement l'ancien Palais coûtait plus cher en exploitation, et heureusement d'ailleurs, qu'un Palais qui va être tout neuf et qui va permettre – on l'espère en tout cas – de sortir quand même quelques bénéfices.

Alors nous, ce qui nous intéresse et qui n'apparaît pas dans cette délibération, c'est combien coûtera au contribuable cet équipement au terme des 50 ans de bail. Des 50 ans, pas des 26 ! Des 50 ans. C'est calculable et par contre là on n'a pas de réponse. Alors si vous souhaitez nous le dire aujourd'hui ou un peu plus tard, on attend cette réponse-là parce qu'on a bien compris qu'il y avait une grosse différence entre ce que ça va coûter les 26 premières années et puis les 24, la deuxième période, si j'ose dire. Mais là, on ne sera plus ici. Je crois qu'on peut le dire de cette façon. Mais quand même, quand on est élu, on essaie de prévoir.

C'est un peu pareil pour les terrains pollués des Semboules. On essaie de prévoir pour le futur aussi. Et là dans ce cas-là, on attend toujours la réponse : combien coûtera en totalité pour les contribuables antibois cet équipement ?

M. LEONETTI

Alors sur la réponse, d'abord ce n'est pas stigmatiser les services de la Ville. C'est que les services de la Ville, qui sont plutôt performants et réputés pour bien négocier les taux d'emprunt – vous pouvez demander à des banquiers. Il y a des anciens banquiers. Aujourd'hui un 4,5 sur 15 ans, c'est plutôt un taux qui est bien comme négociation. Il se trouve qu'il y avait une négociation à mener ultérieurement et un espace laissé parce que cette négociation initiale, elle se fait en 2007-2008, c'est-à-dire en pleine crise économique.

Donc on ne met pas de taux. On met des taux avec un taux maximum qui est de 4,95, taux de référence à l'intérieur du bail emphytéotique, et en même temps on le décline. Comme ce taux n'était pas fixe, on est passé de 4,95 – qui était dans le contrat initial – à 3,89. Cette situation-là qui fait baisser de 1,1 un taux d'intérêt sur les sommes concernées, ça fait que ça économise 8,5 millions et ces 8,5 millions de la Ville, elle ne les dépensera pas.

Ensuite, vous l'avez compris – je suis sûr que vous l'avez compris – ça veut dire que puisque nous, on rembourse pendant les 25 premières années, on ne rembourse pas au-delà. C'est-à-dire qu'au-delà, ne vous inquiétez pas. D'abord, on n'a pas à s'inquiéter. Dans 25 ans peut-être que nous regarderons les choses avec un certain recul ou peut-être que nous ne les regarderons plus du tout ! Mais dans ce contexte, regardez, ça veut dire qu'après on ne paie plus ! Quand vous avez amorti vos investissements, vous ne payez plus.

Donc la période de l'emphytéote est de 50 ans parce qu'il a construit un certain nombre d'éléments qui sont à lui et qui restent à lui pendant la période de 50 ans. Ça veut dire qu'au bout de 50 ans, c'est l'ensemble du dispositif qui revient à la Ville. Le parking revient à la Ville et l'ensemble des commerces revient à la Ville. C'est bien ça la difficulté d'ailleurs, de dire à des commerçants : dans 50 ans ce que vous achetez, vous ne pouvez plus le revendre. Donc vous ne pouvez pas le vendre, le passer aux enfants et aux enfants des enfants. Et le bail commercial que vous faites est forcément un bail commercial qui est au-delà de l'échelle de la vie humaine. Enfin pas 50 ans, mais quelqu'un qui est en activité, dans 50 ans on peut penser qu'il ne le sera plus.

Donc on est plutôt dans un système dans lequel la Ville ne paie plus au bout de 26 ans. Et non seulement elle ne paie plus, mais elle récupère tout à partir de 50 ans. Combien elle paie pendant ces 26 ans ? Eh bien elle a investi une partie qui était autour de 7 millions si ma mémoire est bonne et avec des taux qui forcément grèvent considérablement puisque les taux, ce sont eux qui vous font rembourser plus, surtout quand vous payez sur une période longue. Or l'intérêt de la Ville, c'était d'avoir une période longue pour ne pas grever le fonctionnement dans l'immédiat. Ça sert à ça les PPP.

Je ne suis pas un fanatique, mais je constate quand même que dans ce domaine-là, c'était quand même la bonne solution. Et comme les taux sur 35 ans aujourd'hui sont difficiles à évaluer, eh bien ils sont généralement surévalués. Et donc nos partenaires sont venus en nous disant qu'on applique le 4,95. Ensuite nous, on a dit qu'on n'applique pas le 4,95 parce qu'il y a une clause qui dit qu'on doit le revoir en fonction de la situation économique. La situation économique, elle n'est pas florissante, mais elle est quand même légèrement meilleure qu'au moment de la période 2007-2008 où l'euro devait exploser, où l'on devait tomber dans la crise de 1929, etc.

Ça veut dire qu'on est plutôt dans une situation qui est plus stable. Dans cette situation plus stable, il était normal de demander une diminution du taux. Et comme ils nous ont dit : « à ce moment-là on met les clés sous la porte et on se met en liquidation judiciaire », on a dit : « chiche, nous, on ne peut pas négocier à 4,95 ». Et moi j'ai refusé – les gens qui sont là peuvent en attester, dans l'administration – de venir pour présenter un taux qui avait été évalué, mais qui devait être révisé. On a donc révisé le taux. Et comme initialement les services avaient logiquement basé sur le 4,95 la redevance qu'ils devaient effectuer, eh bien au lieu de 500 000 euros on va payer 200 000 euros par an. C'est plutôt mieux.

Donc c'est une bonne nouvelle, Monsieur PIEL. Après vous pouvez ne pas aimer le Palais des Congrès, vous pouvez ne pas aimer Juan-les-Pins, vous pouvez ne pas aimer les congressistes, vous pouvez ne pas aimer l'activité commerciale ou libérale, vous pouvez ne pas aimer l'architecture, vous pouvez ne pas aimer les PPP. Mais si vous enlevez tout ça et que vous aimez Juan-les-Pins, le Palais des Congrès, les congressistes, l'activité économique qu'ils apportent tout le long de l'année, et le fait que finalement il y a un bâtiment qui est donné à la Ville d'Antibes pour 7 millions d'investissement avec 200 000 euros de redevance annuelle alors qu'on payait 800 000 euros pour un Palais des Congrès qui ne servait pas à être un Palais des Congrès, c'est plutôt une bonne nouvelle.

Et j'ajoute une autre bonne nouvelle. Hier, et Madame MURATORE y était, avec Audouin RAMBAUD qu'est-ce qu'on a constaté ? C'est que le carnet de commandes continue à se remplir. Ça veut dire que très probablement – je ne vais pas raconter des histoires – le Palais des Congrès, il va trouver son équilibre financier.

L'équilibre financier, ça veut dire que ce qu'il vend en termes de congrès compense largement, normalement d'ici trois ans, les 200 000 euros qu'il y a à verser en redevance. Donc on a fait une opération qui est effectivement une opération d'économie, mais aux deux sens du terme. C'est une action économique avec des économies qui à terme – je dirais à court terme – ne coûte plus à la Ville d'Antibes et permet à un équipement de faire fonctionner et d'animer la station toute l'année.

Donc on peut parler de tout. On peut dire qu'Anthéa c'est cher, on peut dire comment on amortit, etc. C'est un équipement qui va à terme et à court terme ne pas coûter à la Ville d'Antibes. Donc c'est important que ça soit connu. Et c'est bien qu'on ait négocié dans une négociation très, très difficile et très âpre un taux d'intérêt à 3,90. Alors là vous pouvez me dire... Vous pouvez reprendre *50 millions de consommateurs* : s'il y a une Ville qui négocie sur 35 ans 3,90, eh bien chapeau ! Vous me l'amenez – 3,89 – et alors là je dirai : là il y en a un qui est plus fort que nous. Je ne dis pas qu'on est très fort, je dis simplement que le contexte du contrat initial nous a permis cette négociation et qu'elle est bonne pour la Ville d'Antibes.

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Moi j'ai beau regarder la délibération, tout ça, je ne retombe pas sur vos chiffres. Mais enfin bon... Nous, nous rappelons notre opposition au BEA. Le coût complet... Ce qui serait intéressant, ce serait effectivement de connaître le coût complet réel pour la Ville.

M. LEONETTI

C'est fou ça ! Je me permets juste un mot. Vous êtes au pouvoir ? Si vous êtes contre ce dispositif, supprimez-les. Si vous êtes contre les délégations de service public, supprimez-les. Je dirais même que c'est Monsieur SAPIN qui les a inventées ! Donc il y a un vrai problème là quand même, je veux dire.

Mme MURATORE

Je n'ai pas parlé de délégation de service public, j'ai parlé du BEA. Effectivement si ce sont les PPP, on est contre les PPP.

M. LEONETTI

Mais il y a toutes les Villes qui font des BEA ! De droite et de gauche, du centre et d'ailleurs. Il n'y a pas... Ce n'est pas une spécificité de la Ville d'Antibes ou une spécificité UMP.

Mme MURATORE

C'est un choix. Nous on est contre, c'est tout.

La question qui se pose maintenant : effectivement le taux est plus intéressant que le taux qui avait été défini au départ. Les mensualités, vous donnez, à mon sens, la moitié des informations puisque le taux est plus intéressant, mais il y a une indexation de 1,45% ensuite. Donc ce qui est intéressant à savoir, c'est le coût total réel payé par la Ville, le coût donc de la partie du Palais des Congrès parce qu'il y a 35 années, mais le bail, il compte sur les 50 ans. Et donc quand on regarde, on n'est pas très sûrs, on n'est toujours pas convaincus que ce soit un bon plan pour la Ville. Pour nous, le délégataire s'en sort très bien parce qu'il va bénéficier pendant 50 ans de 35 ans de loyer et après pendant 50 ans du...

M. LEONETTI

C'est lui qui paie le bâtiment quand même, au passage.

Mme MURATORE

Oui. Il a construit le bâtiment, mais la question qui se pose, c'est quel est le plus intéressant pour la Ville ? Financer tout seul ce bâtiment ou passer par ce partenariat public-privé ? Nous, on n'est pas convaincus...

M. LEONETTI

Les études ont été faites. Je peux vous les redonner.

Mme MURATORE

Je termine. On n'est pas convaincus, compte tenu des chiffres dont nous disposons, que ce soit réellement un bon plan pour la Ville.

M. LEONETTI

Écoutez alors là, je reprendrai l'argumentaire que l'on a développé à l'époque. Franchement est-ce que si j'étais arrivé ici en vous proposant d'investir 55 millions pour un Palais des Congrès à Juan-les-Pins, est-ce que vous auriez trouvé que cette proposition était raisonnable ? Voilà. Et si en plus je vous avais dit que c'était à 4,95, est-ce que vous auriez trouvé que c'était raisonnable ? Vous considérez que vous êtes à la fois dans un service public, mais plutôt dans un service public industriel et commercial.

Madame MURATORE ! Dès que vous avez fini avec Monsieur AUBRY, je suis à votre disposition.

Je veux simplement dire que là nous sommes dans une activité qui est une activité de type économique et commercial. Je dirais même industriel et commercial. C'est comme si vous aviez la Ville qui louait un espace pour une boutique. La question, elle n'est pas tellement de savoir combien ça vous coûte à la fin, c'est combien ça vous rapporte chaque année. Combien ça vous coûte, combien ça vous rapporte. Je ne parle pas du rapport extérieur.

C'est sûr que c'est mieux d'avoir un Palais des Congrès pour Juan-les-Pins, pour l'ensemble de l'activité économique extérieure, qui au passage fait baisser le chômage et qui doit donc créer de l'emploi et améliorer la situation de l'ensemble des concitoyens. Je parle du problème stricto sensu de l'activité économique. D'abord un EPIC qu'on a relocalisé dans le Palais des Congrès. Ensuite on a une redevance qui maintenant tombe à 200 000 euros dont les prévisions – vous l'avez vu, on était ensemble – fixes, obtenues, signées des congrès rien que pour 2014 nous laissent présager qu'on va presque atteindre l'objectif que l'on s'était fixé à 3 ans. Et probablement à 3 ans, si le cahier de commandes continue à se charger comme il se charge aujourd'hui, dans 3 ans on sera plutôt bénéficiaires ou au minimum ça ne coûtera plus rien.

Le loyer que vous versez doit être mis en balance avec l'activité économique que vous créez qui vous rapporte de l'argent. Donc si vous me demandez combien ça coûte à la Ville, en dehors du bâtiment ça ne doit rien coûter un Palais des Congrès. Ça doit s'équilibrer.

Et celui-là va s'équilibrer. D'abord parce qu'il y a des bons professionnels qui travaillent dessus. Ensuite parce qu'il y a une équipe qui est dynamique et qui est soudée avec une bonne mutualisation telle qu'on l'a conçue. Et enfin parce que l'ensemble est attractif : les hôtels, la Pinède, les plages à proximité, les commerces.

Donc vous voyez bien qu'on est dans une démarche qui est une démarche dynamique. On n'est pas là pour dire combien ça coûte et comment on l'amortit. Combien ça coûte pour les Antibois. C'est drôle, on ne me demande jamais combien ça coûte Anthéa pour les Antibois. Parce qu'il y a un domaine c'est la culture, alors là ce n'est pas un problème. Et je continue à penser qu'il fallait faire cette dépense. Mais on vient nous dire : le Palais des Congrès, combien ça coûte aux Antibois ? Ça rapporte aux Antibois ! Voilà, à terme ça rapporte aux Antibois.

Bon, l'objectif était de vous faire voter le taux à 3,89 sur 35 ans à taux fixe et de demander par l'intermédiaire de Monsieur PIEL à 50 millions de consommateurs et à Que choisir s'ils ont trouvé mieux à Carros ou ailleurs. Non à Comtes !

On passe au vote. Qui est contre ? 5. S'abstient ? Voilà. D'accord. Dogmatisme.

Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 46 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

00-11 - BUDGET - ORIENTATIONS BUDGETAIRES - DEBAT

M. LEONETTI

Alors le débat d'orientations budgétaires. Bon mes chers collègues, vous avez reçu la première partie du débat d'orientations budgétaires, on ne peut pas dire que l'on ne vous a pas épargné le moindre chiffre ou les moindres éléments qui puissent vous permettre d'avoir ce débat. On vous rappelle la conjoncture économique, que personne n'ignore, on vous rappelle également le projet de loi de finances 2014, que personne ne peut ignorer ; la situation de la Ville d'Antibes vis-à-vis de ses fonctionnements, de sa fiscalité, de ses investissements et de la progression de sa masse salariale et de ses dépenses de fonctionnement.

Vous aviez pour anecdote et je m'excuse de l'avoir fait peut-être, puisqu'il ne faut plus montrer que la Ville d'Antibes gagne de temps en temps, on vous a montré aussi les taux de la taxe d'habitation et des diverses taxes comparées aux autres, pas ceux qui sont à dix mille kilomètres, mais ceux qui sont dans le département des Alpes-Maritimes, pour rappeler peut-être, sans vouloir faire du triomphalisme, qu'on est quand même à des taux de fiscalité qui sont très inférieurs que la plupart des taux nationaux de la strate de la ville concernée et bien inférieurs, bien sûr, au niveau des taux de la région PACA.

En ce qui concerne la dette, nous avons rappelé qu'il y a deux dettes, une dette à court terme et une dette à long terme, et que ces deux dettes sont différentes puisque la dette à court terme est couverte par la mobilisation du foncier, et en particulier du terrain LEVEAU et de la pépinière, l'un vendu l'année dernière, l'autre vendu en 2014, et que par ailleurs cela suffirait à payer l'emprunt à court terme qui a financé Azur Arena, si toutefois la Région versait les deux millions et demi qu'elle avait promis d'investir.

Dans cet ensemble vous avez donc tous les éléments nécessaires pour pouvoir apporter les éléments de ce débat sur lequel je vais essayer de broser un tableau global.

La première des réflexions, au fond, c'est qu'heureusement qu'on a investi lourdement dans les années qui se sont déroulées. D'abord parce que les taux d'intérêt étaient encore bas et je ne suis pas sûr qu'ils restent dans les années à venir aussi bas, ensuite parce qu'on avait deux partenaires essentiels en dehors de la CASA qui reste un partenaire constant, c'est l'État et le Conseil général. L'État a versé beaucoup d'argent à la Commune dans la période passée, probablement cette situation ne se reproduira pas.

Quant au Conseil général, très dépendant d'une taxe qui est le droit de mutation, il pourra difficilement faire les mêmes efforts que ceux qu'il a faits dans la période qui vient écoulée. De même, je pense que compte tenu de la réticence, de la frilosité à la fois des banques et des investisseurs en matière immobilière, je doute aussi que dans le contexte d'aujourd'hui, il y ait beaucoup d'investisseurs privés qui prennent des risques au niveau des investissements qu'on a obtenus à la fois sur des parkings ou à la fois sur le Palais des Congrès dans le cadre des PPP.

Deuxième élément, c'est que cela fait cinq ans que la pression fiscale n'a pas augmenté et je rappellerai quand même qu'elle a même diminué. Elle a diminué au niveau de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Elle a diminué au niveau de la taxe antérieurement professionnelle qui a été remplacée par le CET et donc vous avez constaté qu'elle a décru jusqu'à aujourd'hui puisque pour rappeler les taux qui étaient les taux de la taxe professionnelle, ils étaient de 19 et quelques lorsqu'on est rentrés dans la communauté d'agglomération, et que progressivement et sur une période de dix ans, ils ont abouti à 16, ce qui est le taux équivalent actuel, et que la communauté d'agglomération n'a jamais augmenté les taux.

Cela veut donc dire que la pression fiscale qui s'exerce sur l'économie et le commerce sur la communauté d'agglomération, et donc sur la Ville d'Antibes, elle est en baisse constante depuis dix ans, et donc stable depuis quelques années.

Ensuite, vous le savez, je ne répéterai pas que la taxe d'habitation est une taxe qui est la plus basse pour les villes de même strate, mais que cette taxe d'habitation, elle n'augmentera pas, comme toutes les autres taxes au niveau de la ville d'Antibes Juan-les-Pins, avec une taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui a baissé de 0.2 l'année dernière et qui rebaissera de 0.2 cette année, ce qui va faire une baisse qui est somme toute modeste, mais qui est le fruit des efforts qu'ont fait les Antibois dans le tri sélectif et des services dans la gestion des tournées, et qui fait que l'on se retrouve avec un taux autour de 9.5, ce qui est le taux là aussi, je suis désolé de le rappeler, le plus bas des Alpes-Maritimes, parce que nous avons fait le choix de rénover l'usine de traitement de valorisation, et qu'aujourd'hui avec la récupération d'énergie électrique sur dix mille équivalents habitants, eh bien on a à la fois de l'économie et de l'écologie, ce qui montre bien qu'on a bien eu raison aussi d'investir à cette époque-là.

Sur la dette, et sur la dette à court et moyen terme, je rappelle que la dette à court terme a servi à financer Azur Arena. Les masses globales, c'est qu'Azur Arena a coûté 30 millions, que 15 millions ont été apportés par l'État, le Conseil général et la communauté d'agglomération. Plutôt 12.5 millions. Et que les 15 millions restants étaient à la charge de la Ville, qui a mis à disposition deux terrains, un terrain qui s'appelle le terrain LEVEAU que vous connaissez tous, qui a été vendu avec du logement pour actifs à hauteur de 40 % sur la zone qui est à côté de l'espace Saint-Claude et qui a été vendu 9.6 millions. Le deuxième terrain, c'est le terrain de la pépinière, qui va être cédé au prix des Domaines à la communauté d'agglomération pour y créer là aussi des logements pour actifs avec le même pourcentage de logements sociaux, et qui va permettre de rentrer 5 millions à 5.5 millions en fonction de l'évaluation des Domaines, et qui va donc couvrir les 15 millions. Vous l'avez noté, il manque 2.5 millions, je ne rappellerai pas pourquoi ils manquent.

Donc cette dette est totalement terminée en 2014.

M. PIEL

C'est une obsession !

M. LEONETTI

Non ce n'est pas une obsession. 2.5 millions, cela me fait réagir ! Moi ça me fait réagir ! Vous savez, Monsieur PIEL...

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

L'obsession, l'angoisse obsessionnelle, est effectivement une pathologie. Je ne suis pas angoissé, je suis en colère, parce que généralement, quand sur une gare la CASA dit : « on va mettre 20 % », on met 20 % ; quand le Conseil général dit : « on va mettre 20 % », on met 20 %. On ne discute pas pendant des mois et des mois en disant oui, puis ensuite en fuyant le regard, puis ensuite en fuyant la personne, puis ensuite en ne répondant plus à rien.

Je parle aux Conseillers régionaux. Vous avez été élu dans une majorité, oui ? Vous assumez votre majorité ? Votre majorité, elle doit 2.5 millions à la Ville d'Antibes. Voilà, c'est tout.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Et si vous n'avez aucun pouvoir à la Région, on en prend bonne note. La prochaine fois que vous serez sur une liste, on dira que votre voix ne sert à rien. Ah oui, oui, c'est vrai ! Il n'y a que des paroles publiques. Moi je suis un homme du sud, Monsieur PIEL. Ce que je dis publiquement, j'essaye de le tenir. Ce qu'on me force à écrire, j'essaye de le négocier avant de l'écrire. Mais là, il y a eu plusieurs épisodes où il y a eu un engagement public, donc je pense que là au minimum on aurait pu écrire qu'on allait renoncer à l'engagement public qu'on avait pris. C'était la moindre des choses. Au moins cela ne nous aurait pas amenés dans une situation où l'on a compté, parce que moi je crois les gens, même les gens de l'opposition, ici. Peut-être vous serez dans la majorité.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Ah non, non ! Très bien, OK ! C'est bien, vous ne servez à rien à la Région. C'est bon. C'est bon.

Première orientation, maintenir l'investissement sur le territoire de la commune.

On s'en souviendra Monsieur, pas vis-à-vis de vous. Je n'ai aucune animosité vis-à-vis de vous, Monsieur PIEL. Mais vis-à-vis de la Région, je m'en souviendrai. La prochaine fois qu'elle me demandera une participation sur un équipement de type régional, comme lorsque l'on a donné le terrain du Lycée de Valbonne et que la CASA l'a fourni en disant : « ils ont des difficultés, on va essayer d'aider », je ne ferai plus jamais, j'ai compris.

M. PIEL

Ce terrain vous ne l'avez pas fourni à la Région mais aux lycéens...

M. LEONETTI

Les 2.5 millions, on ne les donne pas à Jean LEONETTI ! on les donne aux gens, aux jeunes qui vont à Azur Arena ! Attendez, qu'est-ce que vous me racontez là ?!

Alors, la première orientation est de maintenir l'investissement sur le territoire de la commune.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Il ne viendra pas. Il ne vient pas. C'est drôle, oui. C'est dommage. Pour une fois qu'il pouvait avoir financé quelque chose qui était de sa compétence, et en partenariat avec les autres collectivités, parce qu'on est jamais seul, eh bien il ne vient pas. Moi cela m'aurait fait plaisir de le rencontrer, je lui aurais dit. Probablement il est à Arles en train d'inaugurer quelque chose de supplémentaire là-bas.

Alors en investissement, il y a l'aménagement de l'espace du Pré des Pécheurs puisque vous le savez, lundi le parking est ouvert, mais le fait d'ouvrir le parking reste que nous avons l'ensemble de l'aménagement à effectuer. Peut-être aujourd'hui c'était un peu long, mais je souhaite que tous les élus aient le planning et l'ensemble des équipements qui vont se faire à la fois sur le port en cohérence avec ce qui se fait sur l'esplanade, et avec deux timings. Un premier timing, c'est avril, les antiquaires, le parking bien sûr fonctionnera, mais en même temps on ouvre la rue Thuret. Puis un deuxième timing qui est le timing décembre, là l'ensemble de l'aménagement est terminé, et à ce moment-là, on pourra envisager peut-être de mettre un peu plus pour les fêtes de fin d'année parce que vous aurez quand même une courtine totalement ouverte et une esplanade totalement disponible. Donc cet aménagement coûte effectivement plus de 6 millions, et donc c'est l'investissement important et la fin des investissements lourds de la Ville d'Antibes qui arrive aujourd'hui.

On continue les études opérationnelles du projet d'urbanisme du site Marena-Lacan puisque le lancement du concours d'urbanisme est commencé et qu'on devrait avoir les résultats de ce concours dans le courant du mois de janvier.

Sur les bâtiments scolaires, c'est l'école Jacques Prévert qui doit être privilégiée et l'achat de l'extension pour l'extension de Jean Moulin qui est le terrain attenant, puisque si on est logiques et qu'on voit un peu l'avenir, c'est dans la partie nord que le nombre d'élèves va augmenter de manière significative. C'est donc là qu'il faut déjà prévoir à la fois le terrain pour l'extension Jean Moulin et la rénovation de Prévert.

On a fini la chapelle Saint Bernardin, on peut donc démarrer la chapelle de la Garoupe et ses abords, ceux-ci étant indépendants du financement du retable qui va être proposé tout à l'heure. D'ailleurs est-ce qu'on dit « retable » ou « rétable » ? Moi je dis « rétable ». Vous direz comme vous voudrez, Madame TORRES !

À Juan-les-Pins, ce sont les travaux de la Pinède qui vont se poursuivre. Vous savez qu'on a un plan ambitieux sur la Pinède, et en même temps ce plan est à la fois écologique et sécuritaire. L'écologie veut que nous ayons une pinède avec des végétations qui sont sans bosquet et avec une végétation de type rampant, et ça permettra d'avoir une meilleure visibilité de l'ensemble de la Pinède, dont je vous ai dit que c'était une préoccupation de longue date pour la deuxième partie de l'année.

Ensuite bien sûr il y a la poursuite des travaux en cours, qui sont sur le boulevard Albert 1^{er}. Les travaux en cours sur Saint Claude seront terminés avant cette année, donc nous n'aurons pas besoin d'avoir une tranche qui se reporte sur l'année suivante.

Je passe sur le pôle d'échange, qui comme vous le savez est entièrement financé par la communauté d'agglomération.

Ensuite en met en place la SPL.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Le pôle d'échange.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Qui n'est pas financé par la Ville.

M. PIEL

Il est financé par la Région...

M. LEONETTI

Oui, oui. Vous direz de combien.

M. PIEL

Je n'ai pas le chiffre en tête

M. LEONETTI

Ah oui, oui, oui ! Il vaut mieux. Il vaut mieux.

À mon avis je suis en train de vous transmettre un petit syndrome obsessionnel, mais si ça augmente légèrement votre culpabilité ça sera bien. Dans une réflexion freudienne, cela me plairait que vous vous sentiez coupable, que vous vous sentiez responsable et coupable.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Non, mais pas la Ville, mais quand même je veux dire : Si vous ne faites pas les transports et les lycées, vous faites quoi ? Il faudra quand même, à un moment donné... Vous me direz aussi quand commencent les travaux du lycée. Cela ne fait que 4 ans qu'on en parle. L'année prochaine, c'est cela. Pour ça vous êtes constant, vous m'avez toujours dit l'année prochaine.

Ces travaux compléteront donc les travaux de la plate-forme multimodale et on participera bien sûr à l'enfouissement des containers dans toute la ville.

La CASA pilote avec la Ville le Plan Climat Énergie sur lequel je pense qu'il faut augmenter les moyens et dans le prolongement de cette action, la CASA va financer à 50 % les travaux des programmes de rénovation énergétique, programmes énergétiques des logements sociaux des Jonquilles et du Châtaignier, parce que ces deux endroits ont été définis par la communauté d'agglomération, après expertise, comme les endroits qui méritaient prioritairement une amélioration. Donc ça veut dire qu'aux Jonquilles et au Châtaignier, la communauté d'agglomération met 50 %. Et j'ajoute que s'il faut des compléments, connaissant la situation des bailleurs sociaux, la Ville participera s'il le faut à ces financements.

De la même manière, je propose que la Ville trouve la possibilité de participer financièrement à l'installation des containers individuels d'eau dans les logements sociaux. Pas dans les autres parce que dans les autres, c'est la responsabilité des syndicats d'immeubles. Mais dans les logements sociaux, c'est à la charge des locataires et donc je pense que la participation là aussi de la Ville et de la communauté d'agglomération est nécessaire pour que l'on se trouve avec un coût encore inférieur que ceux qui sont salués par la presse nationale.

Je souhaite que la Ville accompagne la Société Publique Locale d'Aménagement dans le développement des zones à enjeux. Elle est possible aujourd'hui par la dynamique économique créée par Sophia, le partage des compétences et je rappelle qu'à Sophia, c'est 500 emplois supplémentaires qui se créent chaque année, en période de crise. Et à l'inverse de la situation nationale, la création d'emplois a augmenté de 1.5 point pendant toute la période de crise sur le bassin Antibois. Je peux vous fournir là aussi... Je n'ai pas osé vous amener le journal et les résultats de l'INSEE, cela aurait fait beaucoup sur la même table, mais je suis prêt à vous fournir tous les éléments qui montrent que l'on a créé de l'emploi non seulement à Sophia Antipolis, mais on a créé de l'emploi en période de crise sur le bassin antibois. Ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

Pour la CASA, c'est l'investissement et l'arrivée de géants comme Philipps, Samsung, Intel, Magnetti Marelli, Capgemni, etc. Donc une attractivité forte du territoire sophilopolitain, mais Antibes, c'est aussi les enseignes de Castorama, Monoprix, Thalazur, qui vont augmenter leur attractivité et qui vont forcément donc augmenter le nombre d'emplois.

Je rappelle aussi que l'ensemble des équipements du Palais des Congrès commerciaux qui devraient se terminer à la fin de l'année et ouvrir au début de l'année prochaine, devraient créer aussi 100 emplois directs en dehors des emplois indirects que génère le Palais des Congrès. Enfin, au sein même des services, la commune a recours aux quatre mesures d'aide à l'emploi pour favoriser l'insertion des personnes en difficulté, pour un total de 24 contrats, ce qui montre que dans ce domaine comme dans d'autres nous ne sommes pas sectaires.

La deuxième orientation que je vous propose est de poursuivre l'optimisation de notre gestion communale.

Je sais que ce problème-là, c'est toujours un problème compliqué et difficile. Je vais vous citer un chiffre : dans les 6 dernières années, l'augmentation globale de la masse salariale est de 8%. C'est-à-dire qu'elle est de moins de 1.3% par an, ce qui signifie en clair que si l'augmentation mécanique de nombre d'emplois avait été laissée au fil de l'eau, on aurait eu une augmentation de 3.5% par an, ce qui signifie en clair qu'on se serait mis à 18% d'augmentation. Cela veut dire qu'on a contenu cette masse salariale. On ne l'a pas contenue, et vous l'avez constaté, en diminuant, en fermant des services, on l'a contenue en mutualisant les moyens, d'abord au sein de la Ville d'Antibes, puis aujourd'hui et de manière permanente entre la communauté d'agglomération et la Ville d'Antibes.

Cette économie est une économie indispensable. Nous n'aurions jamais pu si nous n'avions pas maîtrisé les dépenses de fonctionnement avec en particulier la diminution de la dépense énergétique par le Plan Climat Énergie mis en place très tôt sur les fluides, le flux d'électricité, le fioul, etc. et la maîtrise de la masse salariale, nous n'aurions pas pu faire les investissements que nous avons faits.

Nous devons continuer cet élément-là pour faire en sorte que nous ayons une optimisation du fonctionnement.

Pour optimiser le fonctionnement, rappelons-nous quand même que les grands équipements – souvent j'entends dans la rue et vous devez l'entendre, peut-être certains le soufflent – : avec tous ces équipements, cela va coûter cher à la Ville.

Alors rappelons quand même que :

- le parking du Pré des Pêcheurs, c'est une délégation de service public, donc ça rapporte à la Ville ;
- rappelons aussi que l'EHPAD, la maison de retraite pour laquelle nous avons participé financièrement, elle a un coût de fonctionnement qui n'est pas à la charge de la Ville, qui est à la charge de l'État et éventuellement du Conseil général ;
- que le Palais des Congrès avec la nouvelle négociation, c'est 0.2 million d'euros par an et qu'avec les nouvelles règles, et que très probablement à trois ans ce sera 0 coût de fonctionnement ;
- la salle Antibes Azur Arena, je vous rappelle que c'est 250 millions d'euros par an et que sur ces 250 millions d'euros, vous avez déjà 150 millions d'euros de fonctionnement avec l'électricité, le chauffage et les fluides, cela veut dire que la gestion de l'ensemble de la salle revient à 100 000 euros à la Ville d'Antibes. Si vous vous rappelez de l'ancienne salle Bunoz, elle nous coûtait 360 000 euros par an. En plus du fait qu'elle n'était pas configurée pour faire autre chose que du basket. Cela veut dire que là aussi, avec les investissements lourds qui ont été faits, on a une dépense de fonctionnement qui a considérablement diminué ;
- la salle Anthéa, vous connaissez l'organisation, mais pour la part de Ville qui est de 1 250 000, vous avez 700 000 euros qui ont été négociés avec le Casino La Siesta et auquel s'ajoute le moindre coût de l'installation de Musique au cœur à la villa Eilenroc, ce qui fait que l'ensemble d'Anthéa pour la Ville d'Antibes coûte 350 000 euros par an ;
- quant à la plateforme multimodale, elle n'a pas de coût pour la ville puisque lorsqu'elle est terminée, les bus et les voitures roulent et fonctionnent de la même façon.

Les Antibois ont aujourd'hui des investissements qui sont de l'ordre de 130 à 150 000 000 euros et leur participation à l'investissement a été de 25 000 000 d'euros. Et que par ailleurs, ils ne représentent aujourd'hui qu'un coût de fonctionnement bien inférieur à celui qui coûtait pour les mêmes structures auparavant.

Ensuite les secteurs prioritaires sont à mes yeux l'action sociale, la sécurité, la propreté. Je rappelle que l'on a augmenté, et là on n'est pas dans les normes que j'ai évoquées tout à l'heure, de 35% en 6 ans la dépense du Centre Communal d'Action Sociale parce qu'on a sanctuarisé l'ensemble des dispositifs et qu'on les a abondés en fonction de la demande et non pas en fonction du budget. C'est le budget qui s'est adapté à la demande et ce n'est pas l'inverse, à l'encontre des autres dispositifs.

Le soutien de la Ville permet aujourd'hui de rénover entièrement les appartements du foyer logement Pasteur et de permettre son extension et dès 2014, je vous propose d'aménager et de mettre à la disposition du CCAS les anciens locaux de l'Office de tourisme de Juan-les-Pins, qui sont désormais libres puisqu'à Juan-Les-Pins, l'accueil va être abordé au niveau du Palais des Congrès qui a un espace. Cet espace, on a envisagé plusieurs solutions. L'accueil des personnes âgées sur Juan-Les-Pins n'est pas de grande qualité et en attendant qu'on puisse construire à l'endroit où on l'a envisagé un foyer de personnes âgées sur Juan-Les-Pins, on va prendre cet espace et le mettre à disposition du CCAS moyennant bien sûr un peu d'investissements qui seront budgétés.

En matière de sécurité, je ne reviendrai pas là-dessus. Je vous propose bien sûr d'augmenter le nombre de caméras. Et je vous propose d'augmenter les brigades de soirée. Je vous propose même de les doubler et de les doubler comme me le demande la commissaire, à la fois pour couvrir les périodes estivales, mais en même temps pour couvrir toutes les périodes de week-end et pour couvrir toutes les périodes de fêtes. Ce dispositif sera mis en place assez rapidement et en tout cas pour les fêtes de Noël.

En matière de propreté, vous le savez, ce sont des actions récurrentes, mais la brigade d'intervention rapide de propreté a démontré son efficacité dans une période qui est particulièrement difficile pour la Ville d'Antibes et particulièrement sur le secteur de Juan-Les-Pins où l'on récolte entre le centre-ville et Juan-Les-Pins 1,4 tonne de déchets qui sont jetés dans les tubes sacs alors qu'ils ne devraient pas y être, ou par terre. Cette situation, je pense qu'il faut l'étendre de la même façon que la brigade de sécurité. Et aujourd'hui on a un personnel qui a longtemps été utilisé, je dirais à titre précaire. Il faut lui donner une stabilité et faire en sorte que l'on puisse disposer d'une action de type brigade d'intervention rapide toute l'année avec des dispositifs variables en fonction de la saisonnalité.

Enfin, je n'insisterai pas sur la politique de l'eau. Je rappelle que c'était 3.47 et que c'est passé à 1.50 euro pour la consommation annuelle, pour tous, des 120 premiers m³. Mais je souhaite compléter ce dispositif, d'abord par une participation de la commune dans le domaine de l'assainissement non collectif. Les dispositions permettent avec l'Agence de l'Eau de financer des particuliers qui se regroupent, et qui se regroupant permettent d'avoir un assainissement semi-collectif. Je propose donc que l'on apporte la même contribution que l'Agence de l'Eau pour permettre à ces propriétaires, qui ont une action collective, d'être favorisés dans leur action et de pouvoir le faire. Je pense même que ça sera une bonne incitation à cet assainissement non collectif, qui reste une problématique dans toutes les villes qui y ont recours sur le pavillonnaire.

En ce qui concerne le contrat de l'eau potable, à la demande de Jacques GENTE, nous avons négocié une grande part de tickets eau. Ces tickets eau restent à notre disposition parce que fort heureusement, nous ne les avons pas tous utilisés. Les demandes... devant les menaces de fermeture de l'eau, d'abord sont aujourd'hui réglées et en même temps les aides que l'on apporte suffisent à pouvoir payer l'eau, dont je rappelle qu'elle est à moitié prix du prix national et éventuellement des prix en régie d'ailleurs.

Dans ce contexte, il me semble que nous devrions utiliser ce reliquat, si j'ose m'exprimer ainsi, pour avoir un dispositif complémentaire qui permet d'affecter le solde non consommé pour soulager financièrement les populations les plus fragiles. Il faudra les définir, qu'il y ait des critères stricts. Je pense que ça ne sert à rien de laisser à Veolia le reliquat, et ça ne sert à rien de ne pas l'utiliser, donc je pense que dans le cadre de la solidarité, c'est une possibilité qui nous est offerte et qui n'aura pas de contribution budgétaire puisque ce sont des sommes qui sont déjà allouées.

En ce qui concerne l'accompagnement des salariés les plus modestes de la Ville, vous le savez, en 2012 on a augmenté le ticket restaurant, en 2013 on a mis en place des dispositifs pour les mutuelles et pour les complémentaires. Je continue à penser qu'il faut aider ceux qui ont les revenus les plus modestes et d'essayer de trouver tous les dispositifs, en particulier de prime, qui peuvent leur permettre d'augmenter leur pouvoir d'achat. Un certain nombre de dispositifs d'ailleurs sur le plan national sont en place et y devraient y contribuer.

Voilà les orientations à court terme que je vous propose. En fait, si l'on regarde et les questions que l'on se pose, c'est est-ce que nos équipements lourds vont grever la finance publique ? Ils vont grever, sauf que la partie qui n'est pas autofinancée est une partie qui va être financée par la cession des terrains que j'ai évoqués, et donc on va faire chuter la dette très, très vite cette année et l'année suivante par la cession des biens. Ces biens qui sont mobilisés, ils le sont au profit de la CASA et ils pourraient contribuer à faire des logements pour actifs. Donc il y a un cercle vertueux.

Et je rappelle que dans les grands projets que nous avons et sur lesquels nous avançons, pas de problème non plus. Marena Lacan a une base foncière qui appartient à la Ville pratiquement à 70%, et que la zone des Trois Moulins appartient à 100% à la Ville d'Antibes. Ça veut dire que ce foncier sur lequel on construira des logements, de l'activité économique, etc. est un foncier qui sera valorisé et permettra donc d'abonder financièrement les deniers de la Ville. On devrait commencer en 2014 les travaux d'une qui sont les travaux d'une CCSP sur la zone nord avec la facilitation, avec Escota et le Conseil Général du passage autoroutier nord. Et là aussi, il n'y a pas de participation à la Ville puisque une c'est participation CASA, Conseil Général et Escota.

La Ville dispose aujourd'hui d'une bonne santé financière qui a été à nombreuses fois signalée par l'audit.

Le taux de la dette va s'effacer sur la dette à court terme dès cette année et les services continuent à être d'un haut niveau de qualité, et je continuerai à penser qu'il faut continuer à les faire et contrairement à ce qu'évoquait Monsieur PIEL, il n'y a pas de halte-garderie et les services qui sont effectués, je le répète, par les personnels qui gardent les enfants le mercredi sont aujourd'hui des personnels qui ont aujourd'hui des diplômes, qui est le BAFA, et je n'accepterai pas qu'on fasse autrement.

Sur le niveau d'équipements de qualité, vous avez vu que ces équipements ne vont pas générer des frais supplémentaires et qu'au contraire ils vont entraîner des moins-values et moins de dépenses.

Le désendettement, on l'a évoqué, et des bonnes perspectives locales à moyen terme pour l'emploi et l'activité économique aussi bien sur la Ville d'Antibes qui est redevenue très attractive aujourd'hui. Quand je parle d'Antibes, je parle d'Antibes Juan-Les-Pins. Et Sophia Antipolis, dans lequel on a un boom économique un peu en contraste avec ce qui se passe au niveau national parce qu'on a beaucoup d'entreprises qui s'étendent ou qui s'installent. C'est grâce à ses atouts et je suis sûr qu'en les améliorant, on va pouvoir continuer à faire un investissement pour la Ville qui va être moindre puisque les partenaires vont être soit la SPL qui s'autofinance sur les Combes, sur Marena Lacan ou sur les Trois Moulins, et éventuellement des activités ou des travaux qui vont être effectués par des partenaires, en particulier la CASA, Escota sur la partie nord de la ville et qui ne grèveront pas le budget directement de la Ville d'Antibes Juan-Les-Pins.

Merci de votre attention, de votre patience. J'écoute l'ensemble, Monsieur MOLINE.

M. MOLINE

Monsieur le Maire et chers collègues, Il serait utopique de baser l'orientation du budget de la Commune sur les statistiques de l'INSEE qui ne sont que des probabilités, certes encourageantes, mais trop tangibles face au monde financier qui peut tout faire basculer.

La France a perdu son triple A et est à nouveau en récession. Chaque jour des dizaines de TPE disparaissent dans l'indifférence générale et des centaines de salariés sont licenciés suite à la défaillance de leur employeur historique. Nombre de nos jeunes vont entreprendre ailleurs qu'en France ou chercher du travail à l'étranger. L'austérité et la rigueur ne font que bloquer l'économie de notre pays. Ce n'est pas en ponctionnant sans cesse notre pouvoir d'achat que l'économie va redémarrer. Ce n'est pas en taxant toujours plus les entreprises que l'on va les inciter à entreprendre. Et ce ne sont pas l'inertie et l'inaptitude de ce Gouvernement qui vont arranger la situation.

Si l'on considère que la loi de finances instaure une réduction de 1.5 milliard d'euros aux collectivités territoriales, alors que l'on distribue sans cesse, sans compter, ailleurs, l'argent que l'on n'a pas, on est à même de se demander pourquoi un tel acharnement sur le contribuable français.

En considérant que les collectivités territoriales participent ainsi au rétablissement des comptes publics, pourquoi leur imposer des frais supplémentaires au travers de décisions aberrantes et imposées, tel le changement de rythme scolaire ? Nous noterons que la commune s'applique à faire des économies, pourtant certains postes pourraient encore être revus à la baisse (masse salariale, frais d'études ou subventions). L'autofinancement de la Commune est lié à des impondérables (recette des casinos, droits de mutation) et il n'est pas suffisant pour une auto gestion efficace. La dette reste préoccupante, même si elle repose en grande partie sur des remboursements d'emprunts pour les grands travaux. Les désengagements de l'État et de la Région ne feront que l'augmenter. En cette période, il nous semble logique que le CCAS bénéficie d'une attention particulière dans le prochain budget municipal.

En résumé, trop de points noirs liés à l'avenir nous laissent envisager une orientation budgétaire, incertaine même avec la meilleure gestion possible, qui pourrait être déstabilisée par de nouvelles décisions gouvernementales ou un crash financier, voire social.

Merci.

M. LEONETTI

Merci Monsieur MOLINE. Monsieur PIEL.

M. PIEL

Vous avez choisi de faire un bilan de fin de mandat, en utilisant donc ce débat d'orientations budgétaires. C'est votre choix et du coup vous remontez, donc dans le document que l'on a reçu évidemment et pas dans celui que l'on vient de nous remettre sur table, vous remontez à 2008 pour développer votre argumentation.

Évidemment et comme chaque année, le document que nous avons reçu – comme je le disais – dans le cadre du Conseil municipal ne comporte que le bilan et la situation financière, mais aucunement ce qui fait l'existence même de ce débat, c'est-à-dire les orientations budgétaires pour 2014.

Vous venez de les évoquer. En les écoutant, je comprends mieux et je lirai ce document après le Conseil municipal attentivement, mais qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil d'Antibes.

M. LEONETTI

C'est votre avis.

M. PIEL

Nous avons l'habitude, mais sachez que l'on peut procéder autrement, de façon plus démocratique et plus transparente que la remise en séance d'un document qui n'a aucune valeur réglementaire.

Vous arrivez à faire le point donc, sur la conjoncture économique internationale et nationale, mais rien sur la situation locale. Vous l'avez évoquée là, à travers votre intervention, on peut le deviner à travers les moyens financiers importants qui sont obligatoirement mis sur le CCAS, donc ça, ça dénote bien d'une aggravation de la situation pour beaucoup de nos concitoyens. Combien de chômeurs à Antibes ? Quelle situation concrète pour les entreprises et pas simplement du général ? Quel résultat et quel avancement de la loi S.R.U ? Où en sont les équipements et les services publics dans cette ville ?

Quand je dis cela et que je dis que vous faites le point sur la conjoncture économique nationale, on est bien là dans le sujet. Rien dans cette conjoncture économique nationale sur le social. Rien sur la dégradation du marché de l'emploi. Rien sur le délitement des services publics. Votre rapport est plus proche de l'expertise comptable que des réalités sociales.

Et puisque vous avez choisi de ne pas donner à voir vos propositions pour 2014, permettez-moi de vous donner les nôtres en espérant que d'ici le vote du budget, elles vous inspirent. Notre ville étouffe. Ses habitants ont vu pousser de grands travaux. Vous les avez évoqués tout au long de la séance : le théâtre, le Palais des Congrès, la salle des sports, pardon Azur Aréna, le parking du Pré aux Pêcheurs.

Mais concrètement, leur situation, la situation des habitants de notre ville a continué à se détériorer. Il faut une autre politique. Bien sûr, localement nous ne pouvons pas agir sur les orientations nationales ou mondiales, au contraire, ce sont les orientations nationales, comme l'a dit Monsieur MOLINE, je suis d'accord avec lui sur cette partie de son intervention, qui agissent sur les situations locales en les compliquant, en réduisant les dotations de l'État envers les collectivités, qui amènent à ce que notre collectivité justement, doit jouer le rôle de bouclier social. Mais ce n'est pas le choix que vous faites et ce n'est pas le choix que vous venez de prononcer.

Alors nous, contrairement à ce que vous dites sur l'emploi, on n'a pas vu d'amélioration de l'emploi. Aujourd'hui, les chiffres de l'INSEE, ce sont 15% de chômeurs à Antibes. Ce n'est pas quelque chose de mirobolant, c'est une situation catastrophique et moi je ne compare pas à d'autres villes. Je pense à ces Antibois-là, dont on ne peut pas laisser le seul marché réguler la gestion du marché du travail. Il faut que la Commune intervienne, que la CASA intervienne, et vous en avez les moyens.

Sur le logement, nous proposons d'utiliser systématiquement le droit de préemption pour faire baisser les spéculatifs. Vous avez dit tout à l'heure que les prix baissaient à Antibes. Non, désolé, où alors s'ils baissent c'est de façon homéopathique. Non aujourd'hui, les prix du foncier, les prix des logements sont spéculatifs dans notre ville. Le droit de préemption est la façon de faire baisser ces prix. C'est là aussi, ça existe dans d'autres communes et on pourrait en débattre.

Nous proposons de réserver le foncier disponible, y compris le foncier de l'État à Sophia Antipolis, pour la construction de logements sociaux.

Nous proposons que les transports urbains soient gratuits, sans attendre le TCSP, dont, en vous entendant, on voit bien que ce n'est pas pour demain la veille, ni pour l'année prochaine, ni pour l'année d'après, en multipliant les dessertes de STU afin de réduire la thrombose routière qui bloque notre ville matin et soir. Nos concitoyens en ont assez d'être pris dans les embouteillages entre Antibes et Sophia Antipolis pendant des heures et des heures. La gratuité des transports collectifs permettrait d'enlever des milliers de voitures sur les routes.

Nous proposons – et là on va entrer dans un autre débat que les rythmes scolaires – une réelle gratuité de l'école. En maternelle et en élémentaire, afin de réduire par ce biais-là, par le biais de la gratuité, les inégalités.

Nous proposons la réappropriation du littoral de la commune, y compris celui du Cap d'Antibes. Il n'y a pas que les plages qui occupent le littoral de la commune, il y a aussi au Cap d'Antibes des endroits interdits aux habitants de notre ville, aux touristes, à toute personne.

Nous proposons la construction de crèches, vous avez parlé de haltes-garderies. Il manque aujourd'hui dans notre ville des centaines de places de crèche. Et des crèches de proximité dans les quartiers afin d'éviter là aussi de rester dans le cadre du développement durable dont on a tout à l'heure évoqué le rapport, de rester dans la proximité, de permettre aux gens et aux enfants d'être dans des crèches, dans les quartiers mêmes où les gens habitent.

Nous proposons enfin, puisque je ne vais pas faire une liste trop longue, contrairement à vous, nous proposons d'organiser une gestion et un tri des déchets afin de réduire, réduire, pas maintenir 130 000 tonnes qui sont brûlées chaque année à l'usine d'incinération, réduire fortement les volumes brûlés. C'est vers cela qu'il faut aller, il ne faut pas maintenir un niveau de volume qui permet à Veolia, pour ne pas le citer, de continuer de faire des profits.

Et enfin, nous donnerons les moyens humains et matériels, et là je ne parle pas de la vidéo-surveillance mais je parle par exemple pour la police nationale, des moyens décents, avec un commissariat de police qui réponde aux besoins de la police de notre temps et pas à des locaux vétustes qui sont malheureusement une honte pour notre ville, nous proposons donc de doter de moyens humains et matériels la police, qu'elle soit nationale ou municipale, pour assurer la sécurité de tous les Antibois, pas simplement ceux de la Pinède ou de la Vieille Ville en deuxième période de nuit.

Alors je n'ai pas le temps de développer plus que ça, mais je suis persuadé que nous aurons l'occasion de débattre de ces propositions.

M. LEONETTI

Heureusement que vous ne vouliez pas parler de national et que vous vous disiez déconnecté du contexte électoral actuel. Parce que là on a bien senti qu'effectivement, vous étiez vraiment sur le débat d'orientations budgétaires 2014.

Alors, sur les orientations. D'abord sur l'emploi, ça devrait vous réjouir de savoir que le bassin antibois, il crée de l'emploi plutôt qu'il en perd. Cela devrait vous réjouir de savoir que, pas que sur Sophia Antipolis mais sur Antibes aussi, il y a une création d'emplois et que les investissements qui ont été effectués, les 100 emplois de la maison de retraite, les 100 emplois du Palais des Congrès. Cela devrait vous réjouir.

Monsieur PIEL, sur le taux de chômage, vous me permettez de dire que j'essaye de travailler au niveau local et que sur le taux de chômage, s'il augmente périodiquement et de manière plus importante depuis un an et demi, ce n'est quand même pas de ma responsabilité. Sur l'emploi, on travaille déjà avec le Pôle Emploi, et on a travaillé sur une façon qui est beaucoup plus intelligente que par le passé. On travaille avec le Pôle Emploi et on sait bien, par exemple, que Castorama va ouvrir dans quelques mois, on commence déjà à demander à l'entreprise ce qu'elle va avoir besoin en employés. Cela vous fait rire.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

100 emplois à Castorama, c'est peut-être rien. Enfin, c'est 100 jeunes ou 100 personnes qui vont trouver un emploi, et qui vont trouver une stabilité, donc c'est plutôt bien. 100 emplois sur le Palais des Congrès quand les commerces seront ouverts, et que le Palais des Congrès fonctionnera avec ce que cela peut générer aussi d'emplois aussi sur Juan-les-Pins, qui sera ouvert, qui développera une activité touristique toute l'année, c'est plutôt bien.

Si vous me dites que ce qu'il faut faire, c'est qu'il faut faire massivement des emplois aidés, on en fait, mais ce n'est pas en faisant massivement des emplois aidés à court terme pour répondre à l'engagement du Président de la République qui a dit qu'en décembre le chômage baissera chez les jeunes, que cela apportera quelque chose de particulier sur l'avenir. Moi aussi j'essaye aussi de regarder au-delà de la situation.

Donc les emplois on en crée, je ne vois pas comment on pourrait en créer de façon différente et en tout cas, on est sur un partenariat avec le Pôle Emploi. C'est quand même normal que l'on s'adresse au Pôle Emploi, qu'on s'appuie sur lui et qu'on essaye de trouver des solutions adaptées pour créer de l'emploi.

Sur le social, vous avez dit : vous ne voulez pas faire un bouclier social. On l'a fait le bouclier social, il existe. Le CCAS travaille sur la précarité, et non seulement vous avez l'air de dire qu'on a augmenté parce qu'il y a plus de besoins. On l'a surtout augmenté parce qu'on l'a plus aidé. Et qu'une ville comme Antibes se doit d'aider effectivement ceux qui sont les plus fragiles, donc il n'y a pas de débat là-dessus. Oui il y a un bouclier social car une ville comme Antibes, qui n'est pas une ville pauvre et qui se permet de faire des investissements majeurs, elle doit aussi se tourner vers ceux qui sont le plus en difficulté et les aider. Donc sur ce point il n'y a pas de débat.

Sur la préemption, vous êtes en train de réinventer l'eau tiède : à quoi ça sert l'EPFR et à quoi ça sert la CASA ? Vous n'avez pas vu qu'on a préempté l'ensemble des terrains Moreau ? Vous n'avez pas vu qu'on est en train de préempter, où en tout cas d'acheter une grande partie des terrains des Combes ? Vous n'avez pas vu qu'on est en train de céder une grande partie des terrains de la ville régulièrement à la communauté d'agglomération pour faire du logement pour actifs ? C'est quoi ?

Vous voulez peut-être que j'aille acheter des immeubles entiers pour y faire du logement social ? C'est-à-dire de faire payer très cher à la collectivité pour un bénéfice qui est relativement mineur. Non, la préemption elle existe aujourd'hui. Par contre, les terrains de l'État, moi sur les Trois Moulins, c'est terrain communal. La Ville d'Antibes, sur le terrain communal elle dit : on fait 1 000 logements, on loge 1 000 familles, et on réfléchit comment y mettre des étudiants, j'ai déjà pris l'engagement d'en faire 50%.

Quel est l'engagement de l'État sur ce domaine ? Quel est l'engagement de l'État au Fugueiret ? Quel est l'engagement de l'État au sur les autres espaces ? Aucun engagement de l'État. L'État donne de bonnes leçons aux autres, il vient prélever, mais en même temps il ne fait pas ce qu'il nous réclame que nous devons faire, nous, et que nous faisons d'ailleurs spontanément. Je vous le dis tout de suite, sur les zones des Trois Moulins, je n'aurais proposé que de l'activité économique, il n'y aurait eu aucun problème. On aurait dit : « oui, c'est une zone économique ». Mais moi je pense qu'effectivement il y a là une possibilité de mieux répartir la charge de l'habitat social qui existe sur la ville de façon à faire qu'il n'y ait pas d'endroits sans logement social.

Je propose à la Région et à l'État la zone Thuret. Prochainement la Villa Thuret va être concédée à la communauté d'agglomération qui va la mettre en valeur dans un projet pédagogique. Partenariat : Etat, INRA, CASA. Le reste des terrains, il y a des logements là. Pourquoi on n'y héberge pas des étudiants ou des gens en formation au lycée horticole ? Pourquoi n'ai-je toujours pas de réponse ni de l'État, ni de la Région sur ce sujet ? Je n'ai toujours pas de réponse. Ni de l'État, ni de la Région.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Le terrain n'appartient pas à la Région, il appartient à l'INRA et l'INRA, qui est l'État, le met à disposition, et nous demande qu'il soit mis à disposition des collectivités pour justement faire un pôle environnemental avec la Villa Thuret, les services environnement de la Ville, et les logements des jeunes du lycée horticole. Les jeunes du lycée horticole, c'est peut-être un peu la Région, on n'a toujours pas de réponse.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Ce sont des vrais logements qui sont dans le cadre environnemental et des gens qui travaillent dans l'environnement, et qui sont des étudiants qui travaillent dans le cadre de l'environnement. Toujours pas de réponse.

J'ai bien compris que vous aviez la parole forte, mais l'action faible. Vous êtes à la Région, mais finalement vous dites : « ce n'est pas moi, c'est l'autre ». Vous avez contribué à élire un Président de la République et vous dites : « ce n'est pas moi, c'est lui, ». Et finalement on va finir par se poser la question du fait que finalement vous n'êtes uniquement dans les propositions et que vous n'êtes jamais dans l'action.

Moi je vous propose, Monsieur PIEL, et très amicalement, d'essayer de faire en sorte que l'on travaille ensemble.

Le bus, pas tout gratuit, la ligne 100 est gratuite, toutes les navettes sont gratuites, le bus est à 1 euro depuis 10 ans, non depuis 12 ans. Vous croyez que la baguette de pain qui était à 1 euro à un moment donné est toujours au même tarif ? Vous croyez que le journal quotidien, il n'a pas bougé ?

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Eh bien vous restez deux heures dans le bus

Si vous partez de Sophia Antipolis et que vous remontez.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Eh bien vous restez deux heures dans le bus

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

La durée du trajet, c'est le trajet. Et quand vous partez du bas d'Antibes et que vous allez jusqu'à Sophia Antipolis, eh bien effectivement cela vous couvre largement. Bien sûr que si !

Sur les crèches, c'est la seule ville où il y a une proposition à tous les parents d'avoir une garde. Et cette garde ne coûte pas plus qu'elle soit à domicile ou en crèche. Ce dispositif existe, cela ne vous plaît pas, mais il a du succès. La preuve est que nous allons mettre plus de 500 000 euros.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

...Non on n'est pas obligés ! Mais non ! On n'est pas obligés. On n'est obligés de rien du tout.

Si les gens avaient le choix, ils feraient garder par des personnes et ils payeraient beaucoup plus cher. Les 500 000 euros que vous allez mettre au budget pour ce dispositif est un dispositif qui est social, et qui aide les familles. Mais bien sûr que si !

Quant au tri sélectif, c'est quand même bizarre que vous ne vous soyez pas rendu compte que les citoyens de la communauté d'agglomération ont été deux fois primés parce que c'est ceux qui trient le mieux en France. Cela veut bien dire que l'on a fait baisser le nombre. Parce que nous avons absorbé tout le canton de Bar-sur-Loup, y compris Valbonne, y compris Villeneuve-Loubet, et qu'on a enlevé une décharge, qui était nécessaire, à un endroit où cela était insupportable. Donc on a plutôt bien fait de prévoir 130 000 et heureusement que l'on a diminué le volume des déchets, parce que si on n'avait pas diminué le volume des déchets, on n'aurait jamais pu traiter et valoriser l'ensemble des déchets qui y sont.

Donc, moi je vous rappelle simplement une chose, vous avez l'air de le balayer : il n'y a qu'un théâtre, une maison de retraite, un Palais des Congrès, un pôle multimodal, un palais des sports, un parking au Pré des Pêcheurs. Oui, il n'y a que cela, puis une route, une pénétrante faite par le Conseil Général, entre la Croix Rouge et l'Eucalyptus.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Elle est bloquée aussi peut-être parce qu'on fait des travaux pour améliorer la chose, et aussi un peu parce qu'on a obtenu à l'époque d'un passage autoroutier, qui va commencer, qui doit se terminer vous le savez, le bus tram en 2017, ne me dites pas que c'est toujours reporté. Je dis toujours la même date, je dis toujours 2017, et les travaux sont financés là. Ils sont financés d'ailleurs à l'époque par l'État. Donc à l'époque, l'État contribuait à cet endroit.

Qu'est-ce que fait l'État aujourd'hui ? Aujourd'hui, vous avez dans ce budget, puisqu'on est dans un débat d'orientations budgétaires, puisqu'on est à Antibes Juan-les-Pins, on démarre le budget avec -5 millions d'euros. Il y a un élément sur lequel l'État n'y est pour rien : les droits de mutation et le produit des jeux, c'est -2.2 millions. Ensuite la dotation de l'État rediminue de -600 000 euros. Merci l'État. Alors qu'auparavant, il apportait systématiquement 600 000 euros à la Ville d'Antibes en contribution.

La réforme des rythmes scolaires, on ne va pas lésiner sur les prix, mais en gros quand même on sait très bien qu'à 750 000 euros, on est au palier minimum, et que cela veut dire que les enfants sortent à 11h30, tous, le mercredi. Cela ne se produira pas, donc on sera plutôt sur 1 million, 1.2 million. La journée de carence, ça, ça gêne, la journée de carence : 800 000 euros. Parce qu'on a supprimé un dispositif qui luttait contre l'absentéisme. Je suis désolé Monsieur PIEL, le fait d'avoir pris un certain nombre de dispositifs, dont vous essayez de vous détacher, mais dont vous êtes d'accord en fait. Mais oui vous êtes d'accord, mais bien sûr ! Donc cela fait 800 000 euros en plus à financer.

On part avec -5 millions. Avec moins 5 millions, je suis désolé, mais il faut faire quelques petits efforts, et je suis d'accord avec Monsieur MOLINE que les efforts sur la masse salariale sont obligatoires et que les efforts sur le fonctionnement, ils sont obligatoires. On les a faits, on les continuera. Parce que si on laisse filer la masse salariale, et les dépenses de fonctionnement, à un moment donné, on arrêtera tout investissement. Vous savez qui investit dans ce pays ? Ce sont les collectivités. 75% de l'investissement de ce pays est formé par les collectivités. Est-ce que c'est en les étranglant et en leur collant des dispositifs, type réforme des rythmes scolaires, qu'on va leur permettre d'investir ?

Que fait une Ville si comme nous, nous proposons : on n'augmente pas le prix des élèves, on n'augmente pas les impôts. Il n'y a qu'une marge de manœuvre dans une ville, c'est la diminution de l'investissement. Est-ce intelligent de diminuer l'investissement dans un pays qui est en panne sur le plan économique ? Si les collectivités territoriales, et regardez-les, et alors là je ne fais pas de politique, regardez-les toutes : elles diminuent leur investissement. Si les collectivités comme la Ville d'Antibes, qui ont des potentialités, se mettent à arrêter d'investir, il va où ce pays ? Il n'y aura plus d'emplois, c'est garanti.

Et vous croyez que les investisseurs privés vont continuer à investir dans des villes qui n'investissent pas ? C'est sûrement non. Les villes sont attractives quand il y a une dynamique économique qui est faite justement par un urbanisme commercial et par l'attractivité. Donc, pardon de vous dire qu'aujourd'hui, sur le plan social, on n'a de leçons à recevoir de personne, parce qu'en matière de halte-garderie, en matière de CCAS, en matière de prix, et je suis désolé de revenir sur le prix du bus ou de l'eau, mais ce sont quand même les prix les moindres que l'on puisse trouver, je ne dis pas ici, je dis en France. C'est comme ça. Vous dites : c'est faux.

M. PIEL

La gratuité des transports urbains est en train de se développer dans des communes qu'elles soient de droite ou de gauche. Avec le budget de la CASA, les restes, le budget transport on peut financer... 17 millions d'euro...

M. LEONETTI

Qu'est-ce que c'est les restes du budget transport ? Pourquoi ? Vous avez très bien compris, c'est-à-dire que vous, vous êtes toujours pour dépenser l'argent que vous n'avez pas.

Le VT, le versement transport, est de 1.45. Oui, on peut augmenter les impôts. Ça c'est vrai ! Ça vous savez faire ! Ça c'est votre sport favori. Nous, on reste à 1.45. Et on dit qu'il y a 0.45 qui sert à l'investissement pour faire un bus tram. C'est plutôt intelligent de dire : je garde 0.45, ce que la loi prévoit d'ailleurs, le bus tram sera en site propre.

À Nantes, cela s'appelle le bus tram et c'est en site propre. Alors il y a des choses qui se font à Nantes, il y a des choses qui ne se font pas. Je reconnais que ce n'est pas la référence immédiate. En tout cas, il y aura 110 millions d'euros investis pour le bus tram. Pour faire des lignes en site propre. Si on veut faire des lignes en site propre, on dépense cet argent. Si vous le dépensez en disant tout est gratuit, c'est facile pour moi. C'est facile : tout est gratuit ! Sauf qu'on le fera jamais alors le bus tram et les lignes du bus tram ne se feront jamais parce qu'il faut mettre de l'argent de côté justement pour financer les 110 millions d'euros.

M. PIEL

La ligne 100 elle sert les entreprises...

M. LEONETTI

La ligne 100 ne sert qu'à 2 800 personnes par jour. Non ce n'est pas beaucoup.

M. PIEL

... il faut que ces entreprises participent...

M. LEONETTI

Elles participent ! Cela fait des années qu'elles payent un versement transport et qu'elles n'ont aucun bénéfice de la mise en place des transports en commun. C'est quand même normal qu'aujourd'hui elles en tirent un petit bénéfice, avec un versement transport qu'elles payent depuis le début, et qui a été augmenté à 1.5 justement pour créer un bus tram. Vous ne connaissez pas la loi ? La loi c'est que si vous utilisez le 0.5 du 1.5, au-delà de 1, si l'argent que vous récoltez par le versement transport, vous ne l'utilisez pas pour faire des transports en commun en site propre, vous devez le rembourser au bout de trois ans. Ah on est d'accord ! C'est très bien. C'est bon.

M. PIEL

Je dis simplement aujourd'hui qu'avec le budget de la CASA, vous pouvez financer...

M. LEONETTI

Non, avec le budget de la CASA on met l'argent de côté pour faire justement le bus au niveau de service parce que c'est cela qui désenclavera Sophia Antipolis. Donc on continuera à investir en faisant des économies et pas en augmentant les impôts. Il y a vraiment une chose qui vous rassemble là, il avait beaucoup de choses qui vous divisent au dernier rang, mais il y a une chose qui vous rassemble, c'est l'impôt. Alors là, l'impôt, vous êtes toujours d'accord. On augmente les impôts et il n'y a pas de problème.

Madame MURATORE.

M. PIEL

Je vous rappelle que du temps de M. SARKOZY y compris quand vous étiez au Gouvernement, les impôts qui ont augmenté...

M. LEONETTI

Je vous rappelle que l'ensemble des dispositifs, c'était plutôt la suppression de niches fiscales, qu'il n'y a pas eu d'augmentation des impôts. En tout cas, on n'a pas à commenter à ce moment-là les impôts, en tout cas, à ce moment-là, le chômage, n'était pas au niveau de ce qu'il est aujourd'hui. Alors vous pouvez faire le nini, ni SARKOZY, ni HOLLANDE, ni machin, ni la droite, ni la gauche, ni rien du tout. Vous pouvez faire de la démagogie, vous pouvez faire du populisme, sauf qu'à un moment donné, il faut dire qu'est-ce fait-on ? Et moi je vois que chaque fois que vous êtes ici, Monsieur PIEL, vous proposez des augmentations d'impôt. Jamais d'économie et toujours des augmentations d'impôt. Il faut dépenser et dépenser.

Je comprends très bien que vous soyez un peu en difficulté parce que le PLH, il a été voté à l'unanimité, que le PLH il est mis en place et répond aux objectifs, que le logement social tel qu'il est fait dans le PLU, dans le PLH répond à l'ensemble des objectifs, que sur le plan social le CCAS répond aux objectifs, que sur le plan des garderies des enfants, il y a aussi une offre qui est faite à toutes les familles, et qu'aujourd'hui l'ensemble des terrains est préempté par la CASA et l'Établissement Public Foncier, avec lequel on s'entend bien, pour faire en sorte qu'on continue à développer cette ville de manière harmonieuse. Et puis, il y a des équipements qui se sont faits, et je me rappelle qu'au début du mandat, quand j'ai dit qu'on allait faire un théâtre, un Palais des Congrès, une maison de retraite, vous avez dit : chiche. On verra comment sont les impôts. Et, bien, cela est chiche et les impôts n'ont pas augmenté.

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Je ne vais pas faire le programme de l'année 2014, je vous laisserai le découvrir. Pour la première fois, on a un document remis qui présente une analyse budgétaire de la situation de la Ville aussi complète et détaillée, donc merci aux rédacteurs de ce document.

Mais, toujours une présentation...

M. LEONETTI

Ne laissez pas penser qu'il y a d'un côté les rédacteurs des documents que l'on félicite, qui est l'administration, et de l'autre les politiques qui n'ont pas vu qu'ils transmettaient un document qu'ils essayaient de faire complet. Donc je prends le merci pour tout le monde.

Mme MURATORE

Je n'ai pas terminé, ça, c'était la première partie.

M. LEONETTI

Je fais simplement une remarque. Je prends votre merci.

Mme MURATORE

Mais, toujours une présentation en séance alors que nous devrions disposer du document à l'avance.

Et depuis 2 ans, le document ne nous est même pas remis pendant votre présentation, de manière à pouvoir suivre et noter, prendre des notes dessus, mais le document nous est remis à la fin du débat. Donc cela n'est pas normal, ce n'est pas réglementaire.

M. LEONETTI

Déférez au tribunal tout ce que vous voulez, je continuerai à le faire tant que je serai à la tête de cette Ville, parce que c'est la loi.

Mme MURATORE

La loi est que nous devons disposer des documents à l'avance.

M. LEONETTI

Vous avez les documents que vous réclamez. Et si vous voulez me faire des propositions écrites, je vous ferai des propositions écrites et on les confortera ensemble.

C'est un peu facile de dire : moi j'attends tranquillement, je charge mes fusils, et puis j'attends qu'il dévoile ses batteries. Je vous donne l'idée qu'un jour peut-être, vous pourriez être à cette place ; que si vous êtes à cette place, vous devrez faire des propositions budgétaires, et je me dis qu'en élue responsable de l'opposition, vous pourriez vous mettre dans la disposition dans laquelle vous direz : voilà comment je ferais mon budget. Et là, il y a une vraie confrontation démocratique. Et vous vous mettez toujours dans la position la plus probable, dans laquelle vous restez dans l'opposition, et restant dans l'opposition, vous dites : je vais attendre qu'il dise, comme cela, je critique. Mais proposez ! Proposons ensemble !

Mme MURATORE

On peut reprendre les textes sur le débat d'orientations budgétaires. Il appartient au Maire de faire une présentation au Conseil, en séance et cette présentation doit être complète et pas simplement orale et remise à la fin du débat.

M. LEONETTI

C'est contradictoire, vous venez de dire que la présentation que l'on vous a faite antérieurement était complète. Vous avez tous les éléments pour faire un budget.

Mme MURATORE

La première partie, la deuxième partie on vient de la voir maintenant.

M. LEONETTI

La deuxième partie, ce sont mes propositions, vous les avez maintenant. Je pense que vous avez une intelligence réactive et que vous pouvez réagir à cela. Le mieux serait d'avoir une intelligence prédictive et de venir avec un véritable projet. Voilà le projet du parti socialiste pour la Ville d'Antibes.

Mme MURATORE

Vous le verrez bientôt. Je termine. Dans votre présentation, il y a un souci quand même, parce que vous avez constamment un mélange entre ce qui relève de la CASA et ce qui relève de la Ville. Alors, on avait des questions, vous avez pour certaines répondu, pour d'autres pas. De toute façon, ce n'est pas clair. Comment pensez-vous atteindre les 25% de logements sociaux ? Vous dites que vous allez donner le terrain de la pépinière, oui, c'est 25 maintenant. Vous dites que vous allez donner le terrain de la pépinière à la CASA pour du logement social : en totalité ? en partie ? quel projet ? On ne sait pas.

Sur les investissements 2014, on vient de les avoir maintenant. Sur Lacan Marenda, il n'y avait aucune information, mais maintenant on sait qu'il y a le concours d'urbanisme. Donc voilà.

M. LEONETTI

Je vous l'ai dit cela.

Mme MURATORE

On en est là. Sur Lacan Marenda, vous avez dit qu'il y aurait la présentation du concours d'urbanisme.

Sur les impôts, vous dites toujours qu'à Antibes les taux des impôts locaux sont moindres que dans les autres villes du département, mais dans les autres villes il reste des abattements, qui ont été supprimés à Antibes, et donc il serait bon de comparer ce qui est comparable, c'est-à-dire la charge pour l'habitant.

Sur les emplois, les emplois pour la Ville, donc vous annoncez un effort sur la masse salariale, en agissant sur le nombre d'employés municipaux. Mais, quelle incidence sur les mutualisations avec la CASA ?

Nous attendons toujours une présentation globale des mutualisations avec la CASA, avec leur incidence sur l'emploi et sur les coûts.

Pour l'endettement, vous parlez de cession des actifs. On avait bien vu que pour la salle de sport c'était la pépinière, avec un emprunt à court terme. Or, l'emprunt est jusqu'en 2019, et là vous dites que ce sera vendu en 2014. Donc là nécessitera quelques précisions. Sur toutes les ventes de terrains que vous prévoyez, la quote-part de logements, la quote-part de privés, les infrastructures publiques, tout cela on n'a pas. Voilà, pour le moment.

M. LEONETTI

Franchement s'il y a quelque chose de flou, c'est votre intervention. Moi je pense qu'on est plutôt clairs. 25% de logements sociaux. Lorsqu'on a fait le PLH on était à 20% et donc le PLH est fait sur 20% sur 10 ans. Donc j'ai rappelé, avec Madame BLAZY, le nombre de demandes de logements sur la ville d'Antibes, il est inférieur à 1 500. Il est même à 1 300. Donc je vais répondre à ces objectifs des Antibois, et puis, comme c'est dans 10 ans, peut-être que le 25% ne s'appliquera jamais, parce que je pense que c'est encore une fois un coup de bluff supplémentaire qui a été mis en place. Les villes ont certainement des difficultés pour arriver à 20% dans certains cas et dans certains villages de plus de 3 500 habitants, il est complètement utopique de poser la barre des 25% systématiques. Vous voyez d'ailleurs que si on faisait les 25%, on répondrait non seulement aux besoins de la Ville d'Antibes, mais on répondrait aux besoins de tout l'ouest du département.

Donc il me semble que la Ville d'Antibes n'a pas à recevoir l'ensemble des logements sociaux de ceux qui les réclament sur l'ensemble de l'ouest du département. Donc on va faire des logements pour les demandes qui sont des demandes antiboises, et qui regroupent à peu près 1 300 demandes à l'heure actuelle. Sur ce point-là, je ne changerai mon PLH. D'ailleurs le Gouvernement ne me le demande pas, il ne peut pas me le demander, c'est contractuel. Donc on ira au bout de ce PLH et je ne ferai pas là, 25% de logements sociaux. On a même dit que l'on ferait 20% sur 10 ans. Donc on ne va pas se dire que l'on va en faire 25% sur 5 ans, c'est clair.

Lacan Marena, je m'étonne, s'il y a vraiment un endroit où ça suffit la concertation, ça va, où elle est finie, on l'a présentée ici, on l'a représentée ici, on a écouté l'opposition, on a fait une présentation en Conseil de développement, on a fait un séminaire du conseil de développement, je l'ai présenté 2 fois en conseil de quartier, et j'ai fait un sondage auprès des gens qui venaient voir le projet pour voir quelles étaient les orientations. On a fait un cahier des charges, le cahier des charges est parti. Il y a un concours d'urbanisme. Si je ne faisais pas démarrer cette opération, vous seriez en droit de dire : et alors ? Quand commencez-vous ? Cela est commencé, je pense qu'en janvier, on aura des esquisses, on les regardera, on essaiera de les regarder avec un œil d'amour pour la ville et de détachement vis-à-vis de la conjoncture dans laquelle on se trouvera.

La fiscalité, ça vous énerve, mais voilà, c'est la fiscalité la plus basse du département, on est inférieurs etc., etc., etc. Donc vous pouvez le tourner comme vous voulez, mais je vous ai donné un exemple, je vous en donne 2 si vous voulez. Si vous mettez la fiscalité, toute chose étant égale par ailleurs de Cannes à Antibes, vous avez 16 millions d'euros par an de plus de prélevé sur les ménages. Si vous mettez la fiscalité de Nice à Antibes, vous avez plus de 22 millions d'euros de fiscalité en plus. Si les Antibois ne comprennent pas à partir de cela qu'ils sont quand même moins fiscalisés et moins imposés localement que l'ensemble des villes qui sont autour, et que je ne critique pas, elles ont un niveau de services élevé comme nous, et donc elles ont un niveau d'imposition qui est quand même très supérieur.

Cela ne veut pas dire que j'ai l'intention cette année, ou éventuellement plus tard, d'augmenter la fiscalité. Ça veut simplement dire qu'il faut bien se rendre compte de la comparaison qui existe quand on dit toute chose étant égale par ailleurs et les abattements étant pris en compte, voilà la différence qui existe entre les villes. C'est comme cela, la fiscalité est basse.

L'effort sur la masse salariale, il est fait en concertation avec les partenaires sociaux. Désolé, c'est ainsi que ça marche. Et c'est pour ça que ça marche bien. Et que l'on supprime 22% du parc automobile de la Ville d'Antibes en 1 mandat, ce n'est pas la peine d'aller tous les jours dire que l'on a une voiture de moins, ce n'est pas mon genre. Sauf que cela a contribué fortement à diminuer les dépenses de la ville.

Et on continuera, parce qu'il y a encore des marges de manœuvre. Les marges de manœuvre ce n'est pas, passer tout le monde au rabot, ce n'est pas de couper la tête à tout le monde. Ce n'est pas de mettre à la porte des contractuels. C'est de réfléchir à une stratégie. Et la stratégie, elle doit être réfléchie – je m'adresse à Monsieur AUBRY, en termes de transversalité. Et quand vous voyez qu'on réfléchit en termes de transversalité, eh bien on fait des économies d'échelle.

Aujourd'hui effectivement, on est avec un certain nombre d'économies. 8% d'augmentation de la masse salariale sur 6 ans, cela veut bien dire qu'il y a eu des efforts considérables qui ont été faits par l'administration, à partir des 3 audits qui ont été faits. Je pense que la mise en place de ces audits, parce qu'ils ont été faits en concertation avec les salariés, et en même temps parce que l'engagement qu'on a pris, c'est d'augmenter les salaires de ceux qui ont en gros moins de 1 500 euros par mois, et de trouver chaque année une aide supplémentaire. Alors là on comprend bien qu'il fallait effectivement dans cette ville peut-être moins de fonctionnaires, mais peut-être mieux payés et que les travailleurs pauvres, ça existe dans cette ville et ça existe dans la Ville d'Antibes Juan les Pins, dans la Municipalité. Ce n'est pas normal.

Donc je préfère qu'on essaye de faire des efforts de mutualisation et de gestion et qu'on aboutisse à des salariés qui sortent quand même un peu mieux la tête de l'eau dans la période difficile dans laquelle ils se trouvent, plutôt que de dire : on embauche ! Et puis ensuite on met tout le monde au taquet et tout le monde est en difficulté. Donc il me semble que la création de l'emploi, elle est la création du service public, c'est la ville. La création de l'emploi, c'est aussi la dynamique économique et commerciale, touristique et sophipolitaine qu'on est en train de développer. Tout le monde devrait savoir cela. Et que cela se développe bien sur Antibes. Je suis désolé, mais oui ; ce n'est pas exactement ce qui se passe en France. Je tourne un peu en France, je vais dans les hôpitaux, et à cette occasion, je vois les villes.

Eh bien oui, il y a des villes qui sont sinistrées dans ce pays. Il y a des zones entières, des territoires entiers qui sont sinistrés. Ce n'est pas le cas de la ville d'Antibes, ce n'est pas le cas de l'agglomération de Sophia Antipolis. Je n'ai pas à m'en excuser, je pense peut-être même dans un orgueil démesuré qu'on y est peut-être pour quelque chose.

Bien, merci de ce débat d'orientations budgétaires, qui n'était pas du tout polémique, et qui était politique. Oui il faut qu'il le soit ! Il faut bien qu'il le soit.

MONSIEUR ERIC PAUGET

02-1 - POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES - SUBVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES POUR 2013 - SUBVENTION AUPRES DU RESEAU PARENTS 06 POUR 2014 - APPROBATION

M. PAUGET

Monsieur le Maire, vous l'avez rappelé, il s'agit d'accepter une subvention de la CAF, et d'en solliciter une auprès du réseau Parents 06.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention, la délibération est adoptée.

Adopté à l'unanimité.

02-2 - SPORTS - ACTIONS EDUCATIVES - CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE COLLEGE FERSEN - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. PAUGET

Il s'agit de signer une convention avec le collège Fersen pour mettre à disposition un éducateur afin de s'occuper de la classe ULIS qui se trouve au sein du collège Fersen.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention, la délibération est adoptée.

Adopté à l'unanimité.

02-3 - PORT VAUBAN - SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU PORT VAUBAN - RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES - EXERCICE 2012 - APPROBATION**M. PAUGET**

Alors, il s'agit de la présentation des rapports de gestion ainsi que des rapports des mandataires issus du Conseil municipal auprès de la SEM du Port Vauban pour l'année 2012, dont la présidence était assurée par Jean Pierre GONZALEZ. Et donc je vais vous rappeler les quelques chiffres importants pour l'année 2012. Un chiffre d'affaires de 7 millions 800 000 euros en forte augmentation, de plus de 15%, essentiellement due à des recettes de parking, qui ont revêtu un caractère exceptionnel du fait de la mise en chantier du parking du Pré aux Pêcheurs.

Les faits marquants pour l'année 2012 ont été le développement de la communication et de la notoriété du port, l'amélioration des conditions d'accueil du public, l'amélioration de l'entretien du port ainsi que le développement des compétences des agents du port à travers des cycles de formation, et bien sûr toujours, l'obtention du label pavillon bleu, la dimension environnementale que nous essayons de promouvoir.

Près de 600 000 euros de travaux ont été réalisés, et une provision pour gros entretien et travaux de 1.8 millions d'euros a été budgétée en 2012.

À noter que la redevance versée à la Ville en 2012 a été de 310 000 euros. Elle sera en 2013 de près de 450 000 euros suite à la délibération que nous avons prise en juillet de cette année, et à souligner tout de même qu'au cours de l'année 2013, c'est près d'un million d'euros de redevances, de taxes et de diverses contributions qui seront versés à la Ville d'Antibes.

En conclusion, ces rapports montrent une situation financière solide, une gestion saine et rigoureuse, des provisions pour gros travaux qui permettront à la SEM de remettre le Port en parfait état à la fin de la concession, c'est-à-dire en 2021, et à souligner aussi, sans subventions et sans recours à l'emprunt.

M. LEONETTI

La Gauche et l'Écologie, PS et Verts.

M. PIEL

On intervient sur les deux rapports

M. LEONETTI

Ok ? Vous le faites maintenant ou vous le faites à la fin de l'autre ? Vous le faites maintenant.

M. PIEL

Ils sont pratiquement identiques, donc ce n'est pas... Sauf que dans le deuxième rapport il y a référence à l'International Yacht Club et à la SAPA.

Alors d'abord, permettez-moi de remercier, cela fait deux fois aujourd'hui... Éric PAUGET qui vient de mettre un terme à trente ans de gestion opaque, je dirais même privée, du port et de la SEM. Trente ans que je demandais simplement le genre de réunion que nous avons eue mercredi, où l'opposition était invitée, et où elle a d'ailleurs participé en posant des questions, ce qui nous évite dans cette séance d'aller dans des détails. On peut se demander ce qu'il y avait à cacher. Pourquoi pouvons-nous pour la première fois consulter le rapport, succinct effectivement, sur l'International Yacht Club ? Jusqu'à présent, c'était à chaque Conseil municipal qui traitait du rapport de la SEM un refus, alors un refus poli, mais un refus, de rentrer dans ce rapport.

Ceci dit, le rapport nous donne des informations intéressantes sur l'activité du port, y compris annexes, par exemple Éric PAUGET vient de le dire, le parking où il semble là aussi que la gestion soit assainie. L'augmentation du chiffre d'affaires est d'ailleurs le résultat de l'activité du parking. On est sur l'année 2012 évidemment, et on le comprend puisque le Pré aux Pêcheurs était fermé.

Dans quelques mois, nous pensons qu'il faudra installer une commission ad hoc, ouverte à la communauté portuaire, afin de réfléchir au devenir du port Vauban après la DSP. On est là, je pense, au bon moment pour mener cette réflexion.

Dans ce cadre-là, la question de l'International Yacht Club et de la SAPA est posée. Entre parenthèses, sur l'IYCA, les salaires et charges représentent la moitié des charges d'exploitation. C'est-à-dire plus d'un million d'euros sur un peu plus de 2 millions d'euros. C'est, je crois, la seule société, en tout cas que je connaisse, qui a un tel taux de salaire par rapport aux charges d'exploitation, mais je pense que c'est certainement mérité.

Ce que j'ai demandé mercredi, et je ne sais pas si on va nous le présenter aujourd'hui, parce qu'on sait bien que ce ne sont pas tous les salariés de cet International Yacht Club d'Antibes qui bénéficient de ces salaires, on aimerait avoir, comme c'est l'obligation pour les sociétés, les 5 plus gros salaires, c'est-à-dire la masse salariale des cinq plus gros salaires et la masse salariale des 5 plus petits.

Enfin pour la SAPA, nous pouvons nous demander à quoi sert une société dont le bilan d'activité est de quelques milliers d'euros. Mais là aussi, ce sont peut-être les scories du passé.

M. LEONETTI

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Alors, moi aussi, merci pour les réunions d'information qui ont été organisées. Et pour la première année nous disposons d'éléments sur l'International Yacht Club d'Antibes et un rapport des mandataires plus complet et détaillé.

Je rappelle quand même que depuis plusieurs années, et l'année dernière le rapport des mandataires qui avait été remis était un copier/coller du rapport annuel de la SEM, le rapport des mandataires n'était pas conforme à la législation. Et j'avais dû vous écrire pour obtenir un rapport à peu près conforme, qui avait été de ce fait présenté à un autre Conseil. Aussi cette année, apprécions-nous les rapports remis. Alors quelques remarques.

Les remarques vont porter surtout en matière de développement durable, et une réflexion en matière de développement durable serait nécessaire. On constate au titre de lutte contre les pollutions 6 389 euros pour l'année, ce n'est pas beaucoup : ou alors il n'y avait vraiment pas de pollution, ou alors on se pose des questions. Par contre, on nous signale toujours des problèmes de propreté du port, des eaux noires et du tri sélectif en particulier. Et qu'en est-il de l'obtention du label Port Propre ?

M. LEONETTI

Oui, on l'a.

Mme MURATORE

Oui le Label Port Propre puisque j'avais posé la question lors d'une réunion et il m'avait été répondu que c'était un projet. Un plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires est-il tenu ? C'est un document obligatoire dont nous ne voyons aucune mention dans les documents dont nous disposons.

Antibes se situe dans la zone de l'accord Ramoge. Le port Vauban applique-t-il les préconisations du guide pour une démarche du management environnemental ? Là encore, aucune précision.

En ce qui concerne la SAPA, le compte de résultat devrait être équilibré. Il y a quand même un souci. Comment sera-t-il équilibré puisque cette entreprise n'a pratiquement plus d'activité.

Et en ce qui concerne l'International Yacht Club, là par contre, c'est un compte de résultat qui est bien ajusté, puisque le résultat est juste égal à zéro. Cela pose quand même question. Mais on ne dispose pas d'autre information. J'ai la question que j'ai posée l'autre jour aussi, les charges de personnel qui semblent très élevées par rapport au chiffre d'affaires et aux autres charges. À combien de personnes cela correspond-il ? On retrouve des produits et des charges exceptionnelles exactement du même montant, et comment est déterminé ce chiffre d'affaires par rapport au port lui-même ?

Merci.

M. LEONETTI

Éric PAUGET.

Monsieur PIEL, il n'y a rien à cacher, ce genre de réflexion est inutile.

M. PAUGET

Voilà, c'est ce que j'allais dire, moi je n'accepte pas le terme d'opaque. Quand je vous ai reçus au mois de mai ou au moins de juin, on vous a montré qu'il n'y avait rien d'opaque, et qu'il n'y avait rien à cacher.

On vous a expliqué le fonctionnement du port et on vous en a fait l'historique depuis l'origine. Il y a des outils juridiques qui ont été mis en place à certains moments de la vie du port, pour le développer, pour le créer, puisque comme vous le savez, le port date du début des années 70, mais qui s'est fait en plusieurs phases et en plusieurs moments, notamment les années 80 pour la création de ce que l'on appelle le quai de grande plaisance, ou la fin des années 80 pour la partie dite SAPA, qui est cet épi qui a été créé à ce moment-là pour déplacer les aires de carénage, qui coupaient le port en deux à cette époque, donc ce sont des outils juridiques qui ont été mis en place à certains moments de la vie du port.

Néanmoins, l'ensemble du port, l'ensemble de la concession, est la même et arrive à terme en 2021. Et l'autorité concédante qui est la ville récupérera l'ensemble du port.

Sur la dimension environnementale, Madame MURATORE, je vous l'ai dit et je vous le répète, et c'est un des axes importants que j'ai demandé de développer et qui est déjà pris en compte. On ne peut pas uniquement se fier à une ligne budgétaire, parce qu'il y a un certain nombre d'actions qui sont mises en œuvre par les agents du port et s'il y a bien une thématique sur laquelle Jean-Pierre GONZALEZ avant moi, et aujourd'hui avec les équipes du port qu'on met en place et sur lesquelles on est extrêmement vigilants, c'est bien la dimension environnementale. On est le seul port de la Côte d'Azur à avoir sa propre déchetterie. On a un certain nombre d'outils sur la dimension environnementale qui sont vraiment spécifiques à la Ville d'Antibes et la preuve c'est que l'on a depuis de très nombreuses années le label "Pavillon bleu", et qu'on est en cours d'obtention du label "Port propre" qui est un label extrêmement exigeant, et je pense que dans les deux ans qui arrivent, on devrait obtenir ce label port propre.

Concernant la masse salariale, dont vous m'avez posé la question mercredi dernier au cours de la réunion pour laquelle on a échangé sur les chiffres de la SEM, de l'IYCA et de la SAPA, la masse salariale c'est 769 000 euros pour l'IYCA, et la masse salariale des 5 rémunérations les plus importantes ressort à 430 000 euros.

Donc les chiffres sont parfaitement transparents, je vous rappelle que l'IYCA c'est une société privée, complètement indépendante, que les rémunérations sont fixées par un conseil d'administration, validées par une assemblée générale chaque année, et que la Ville n'a pas de représentant, n'a pas d'administrateur au sein de cette société.

M. LEONETTI

Et qui ne relève pas de la taxation à 75%, qui a été envisagé par le gouvernement, compte tenu des coûts qui viennent d'être évoqués.

Jean-Pierre GONZALEZ.

M. GONZALEZ

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, comme c'est mon dernier bilan, l'année 2012, je tenais à être présent pour l'assumer.

M. LEONETTI

C'est normal.

M. GONZALEZ

Mais non pas simplement l'année 2012, j'assume les 10 ans qui viennent de s'écouler.

Tout d'abord, je suis surpris que mon successeur reçoive l'opposition, sans la majorité. Je ne vois pas pourquoi, lorsqu'on donne des informations au sujet d'un bilan, on n'invite pas tous les conseillers municipaux à ce genre de manifestation. Vienne qui pourra, vienne qui voudra, mais je pense que c'est la première des choses à faire. Privilégier l'opposition, je pense qu'il y a un moment où il faut arrêter. Je respecte l'opposition, mais excusez-moi de le dire : j'appartiens à une majorité, et je pense que nos collègues de la majorité ont aussi besoin d'information.

Dans le passé, qu'est-ce que je répondais lorsqu'on me posait la question : mais pourquoi on n'a pas d'information sur ça ? Je répondais : venez au port et on vous ouvrira tous les livres que vous voudrez. À chaque fois ma réponse a été la même, donc je n'admets pas, c'est une question de principe, de privilégier l'opposition par rapport à la majorité municipale.

Deuxièmement, c'est une anecdote et j'aurais pu en parler directement à mon successeur, mais comme la critique a été publique à travers le journal local, j'y répondrai. Effectivement, dire publiquement que j'étais victime de l'autarcie que je pratiquais et qui faisait en sorte qu'il n'y avait pas de rapport entre la Ville et le port, et d'ailleurs comme exemple, "moi je reçois l'opposition", cela me paraît très peu sport.

Ceci dit, je vais parler maintenant de la gestion du port elle-même.

La gestion du port avec les sociétés dont on vient de parler, IYCA et SAPA, sont des sociétés qui existent depuis moult années, c'est-à-dire 82 pour l'une, 85 pour l'autre je crois. Les questions qui sont posées depuis 2 ou 3 ans, auraient pu être posées déjà bien longtemps puisque Monsieur PIEL est au Conseil municipal depuis aussi longtemps que moi, donc il aurait pu les poser avant, et il aurait pu surtout aller au port où on lui aurait, comme je l'ai toujours dit, ouvert tous les livres.

Car cela n'arrive pas plus dans la mesure où le droit communal fait que l'on doit présenter un rapport et on s'explique à ce moment-là. Bien entendu que ceux qui ne sont pas contents des explications qui sont données ou qui veulent des explications avant peuvent aller sur place et consulter tous les livres comptables qu'ils souhaitent et tous les documents comptables qu'ils souhaitent.

Enfin, je finirai par mon bilan. Mon bilan, c'est le "pavillon bleu" car finalement c'est ce qui compte. C'est le "pavillon bleu" avec le conseil d'administration, mes collègues qui m'ont soutenu, qui m'ont aidé, qui m'ont quelques fois aidé contre les amodiataires présents au conseil d'administration, en particulier par exemple pour l'installation du Salon des Antiquaires sur le parking du port, où là j'ai subi des attaques fortes des amodiataires et où il a fallu même agir par voie d'avocats, et j'ai tenu bon car je considérais que justement, contrairement à ce qui a été évoqué tout à l'heure, la relation port-Ville devait se faire et que nous étions avant tout un port dans la ville, et que le Salon des Antiquaires avait sa place dans ce port.

Mais pour revenir à la gestion du port et aux actions du port en dehors du "pavillon bleu", mon successeur l'a évoqué tout à l'heure, en ce qui concerne le label "Port propre", sur lequel nous travaillons depuis 5 ans, il y a bien entendu la rénovation de la capitainerie qui est en train de se faire. Pourquoi ? Parce qu'elle a 40 ans d'âge et qu'il n'y a pas de possibilité, pour les handicapés en particulier, d'atteindre les différents étages.

Et je peux vous dire, qu'il y a 2 ans, lorsque ce projet a été décidé, je ne savais pas que je terminerais plus rapidement mon mandat, mais j'avais dit : bien écoutez, mon bureau vous le prendrez pour faire la cage des handicapés, pour l'ascenseur qui montera. Et c'est ce qui se passe actuellement. Cela ne me gêne plus, puisque je n'ai plus de bureau.

En ce qui concerne le remboursement d'emprunts, nous avons pendant 10 ans remboursé un emprunt de 4.8 millions. Aujourd'hui nous n'avons plus d'emprunt, tous les emprunts sont remboursés, c'est-à-dire que nous n'avons plus de dettes, et nous avons 4 millions de provisions pour travaux.

C'est-à-dire que pendant 1, 2 ou 3 ans, on pourrait ne pas faire de provisions, tous les travaux seraient payés. Mais je suis persuadé qu'il n'y a pas de raison qu'il n'y ait pas de provisions aussi importantes qui ont été faites jusqu'à présent.

Je passerai sur l'installation de wifi, l'installation du gardiennage avec vidéo-surveillance, et j'entendais tout à l'heure dire que la vidéo-surveillance ne sert pas à grand-chose. Il se trouve que 2 mois après l'installation de la vidéosurveillance, une personne a été arrêtée sur le port, en train de voler dans un bateau.

Voilà ce que je voulais dire en particulier, ce port pour lequel j'avais un attachement fort dans la mesure où, alors que j'étais Adjoint au tourisme, j'ai initié le chantier naval opéra Pierre MERLI avec l'aide de Jean GISMONDI, puis Jean LEONETTI, le Maire a pris le flambeau. Je n'ai pas le pied marin, donc je n'ai jamais eu de bateau, malgré les fantasmes et les rumeurs qui courent, mais Dieu sait si les rumeurs courent facilement.

Je ne m'étendrai pas sur l'action que j'ai eue dans le cadre de mes dix années, sinon qu'il y a eu un projet qui a été fait car l'économie de la Vieille Ville dépend beaucoup de ce port, qu'on le veuille ou pas depuis 30 ans, la vieille ville a pris un élan très important en partie grâce à ce port.

Et je crois qu'aujourd'hui, il faut avoir une vision à moyen et long termes, et le projet qui vous a été présenté ici il y a 4 ans, ça a été l'objet d'études comme pour Marenda-Lacan. Depuis 4 ans nous travaillons dessus, mais je pense que c'est un projet qui peut être amendé, comme je l'ai toujours dit, mais avoir une promenade de qualité autour du port, avoir des commerces sur le port, avoir une animation commerciale sur le port, avoir une modernisation de toutes les installations, et enfin avoir une extension possible, si possible, du bassin de grande plaisance, et aussi une installation de port à sec pour les petites unités, voilà quel était l'objet du projet auquel je me suis beaucoup consacré, et qui je l'espère, celui-là ou un autre, en tout cas dans cet esprit-là, verra le jour dans les années futures, car il faut savoir que ce port dont on critique la gestion, dont on critique presque l'existence à la limite en 2021, c'est un port qui pourra rapporter par sa gestion 15 millions d'euros par an, donc cela veut dire que les financements sont plus que prévus dès maintenant en lançant un tel projet.

Merci pour m'avoir écouté, et pour faire en sorte qu'il n'y est pas cette polémique à mon avis, à chaque fois tous les ans, je ne pense plus à moi puisque je ne serai plus là, je pense que la meilleure des choses serait peut-être qu'il y ait un représentant de l'opposition au conseil d'administration tout simplement, et pour cela je pose ma démission pour que ça puisse se faire.

Merci.

M. LEONETTI

Merci Jean-Pierre.

C'est normal que la gestion que tu as faite sur le port, aujourd'hui tu viennes la défendre, même si dans l'esprit de la majorité il n'y a pas de contestation sur la bonne gestion qui a été faite du port.

Tu me connais suffisamment et tout le monde me connaît ici, si j'avais eu le moindre doute sur la mauvaise gestion du port, j'y aurais mis fin.

Et donc le fait qu'on se soit mis dans ce climat qui était de la majorité un climat de confiance logique, entre un maire et ses adjoints, et le fait que l'opposition réclame, dans son rôle d'opposition, des éclaircissements permanents, quelquefois harcelants, quelques fois peut-être déplacés, ils sont dans leur rôle aussi.

Et donc je considère effectivement que dans le climat dans lequel on était, mais surtout la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés, et du climat de suspicion normal qu'il pouvait y avoir à ce moment-là, il était important qu'un geste soit fait en direction de l'opposition, tout en sachant qu'Éric PAUGET a proposé à la majorité de venir vérifier la gestion qui était la gestion passée, et pour laquelle, moi j'avais toute confiance, comme lui. Et lui d'autant plus qu'il en avait la succession et la gestion, et qu'il savait très bien que nous le présentions aujourd'hui.

Que cette gestion est saine, qu'elle est transparente, et qu'en dehors du fait qu'il y a une société privée qui évalue les salaires et qui a tout à fait le droit de les évaluer, dans lequel la Ville n'a aucune considération particulière à apporter, il paraissait tout à fait normal qu'à ce moment-là, la majorité qui a confiance, et elle a d'autant plus confiance que le gestionnaire que Jean-Pierre GONZALEZ était n'était pas seul. Avec un certain nombre d'élus, il était là pour en contrôler la bonne gestion. Il n'y avait pas de doutes. Et puisqu'il vous semblait qu'il y avait un doute et en même temps un doute supplémentaire, compte tenu des événements que nous traversons, il était nécessaire que l'opposition, on leur ouvre, de manière peut-être un peu plus ouverte, un peu plus publique, les éléments qui ont toujours été à leur disposition.

En ce qui me concerne, personne ne peut dire qu'un jour j'ai critiqué quelqu'un dans ma majorité. Peut-être que des phrases ont pu blesser les uns ou les autres. Mais en tout cas, je rappelle à tout le monde que le fait de critiquer sa majorité, le Premier adjoint en Conseil municipal, ce n'est pas non plus une chose qui pouvait être faite et on aurait pu éventuellement l'éviter.

Sur la gestion qui a été effectuée, dans le passé, je l'assume. Je l'assume aux côtés de Jean-Pierre GONZALEZ, et je l'assume avec l'amitié que je lui garde et les difficultés que nous traversons. Dans ce contexte, l'intervention de Jean-Pierre était légitime.

Je considère que ce que fait aujourd'hui Éric, c'est en continuité avec ce qui a été fait auparavant, et comme il y avait une tension qui augmentait et qui s'est déroulée ici, en Conseil municipal, avec des interpellations, dans le contexte que nous connaissons de la part de l'opposition, l'attitude d'Éric PAUGET n'était pas une attitude de contestation vis-à-vis de ce qui a été fait, au contraire. De vouloir prouver que ce qui a été fait, a été fait dans les règles, dans la transparence et dans le sens du service public, que nous avons tous à défendre au nom de la ville d'Antibes Juan-les-Pins.

Je vous remercie à tous d'avoir écouté l'ensemble des événements qui viennent de se produire et je continue à penser que l'aménagement du port Vauban, comme je l'ai assumé, comme Éric aujourd'hui l'assume et comme Jean-Pierre l'assumait auparavant, est un élément de développement économique qui est majeur pour la Ville d'Antibes. Qu'effectivement en 2021, il reviendra dans le giron de la Ville, et qu'il convient aujourd'hui peut-être de mettre en place tous les éléments nécessaires.

En ce qui concerne la proposition que tu viens de faire, Jean-Pierre, elle t'honore, mais comme le bilan vient de se produire, et qu'on est à la fin de mandat, peut-être qu'on essaiera de tenir cet engagement si nous nous retrouvons ici dans le prochain mandat.

Je vous remercie de votre attention et je vous propose que compte tenu du fait qu'il s'agit de l'approbation, puis de l'information, d'approuver l'approbation du 02-3, et d'avoir l'information du Conseil municipal auquel vous avez déjà, je pense, participé sur l'ensemble.

On passe au vote pour la 02-3.

Qui est contre ? Qui ne participe pas au vote ?

Les mandataires, c'est pour le rapport annuel délégataires.

M. PIEL, M. LA SPESA et Mme DUMAS ne prennent pas part au vote.

Qui est contre Port Vauban ? Qui ne participe pas au vote, pardon, excusez-moi ? 3. Qui est contre ? S'abstient ? 2. Je vous remercie.

Adopté à l'**unanimité des suffrages exprimés** (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

02-4 - PORT VAUBAN - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI

Port Vauban, délégation service public, rapport annuel délégataires. Bien entendu, aucun membre délégataire du port Vauban ne participe au vote mais c'est une information du Conseil municipal.

Départ de M. GONZALEZ

Présents : 35 / procurations : 10 / absents : 4

MADAME SIMONE TORRES-FORET-DODELIN

04-1 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE - THEATRE COMMUNAUTAIRE D'ANTIBES (ANTHEA) - MODIFICATION DU CAPITAL ET DES STATUTS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme TORRES-FORET-DODELIN

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce capital social est actuellement de 37 000 euros, répartis à concurrence de 50% pour la CASA et 50% pour la Ville d'Antibes. Compte tenu de l'objet social de la SPL, le montant initial du capital social correspondait au seuil minimal prévu par la loi du 28 mai 2010.

Il est envisagé par le conseil d'administration de cette société de procéder à une modification de son capital social, qui a pour objectif de répondre à différentes problématiques, et notamment d'augmenter la capacité financière de la société pour répondre aux besoins d'équipement dits métier, liés aux spectacles, notamment l'équipement des loges, des ateliers, des besoins liés aux mises en scène et aux équipements. Je vais vous donner notamment une liste de ces besoins. Donc, besoin de perches de décor supplémentaires, 92 000 euros, des vidéoprojecteurs spécifiques, 139 000 euros, d'équipements pour les loges, 30 000 euros, du matériel outillage pour les décors, 150 000 euros, d'équipement pour les balais 40 000 euros, équipement pour l'orchestre 15 000 euros, ajustement sur la force d'orchestre, 50 000 euros, matériel de captation d'images, 50 000 euros, matériel de diffusion des messages dans les parties communes, 80 000 euros et matériel réseau 120 000 euros, vous précisant que les dépenses d'informatique ont été prises en charge par la CASA.

Toutes ces dépenses s'élèvent à 780 000 euros. C'est la raison pour laquelle je vous propose la modification du capital, qui pourrait être augmenté de 780 000 euros, pour passer donc à 817 000 euros.

Je vous propose donc d'autoriser les représentants de la Ville à participer au vote de l'Assemblée Générale, de souscrire à la modification du capital de la SPL, en ce qui concerne Antibes à hauteur de 390 000 euros, correspondant à 3 900 actions de 100 euros chacune.

M. LEONETTI

Merci de votre intervention. Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Il nous semblait que la salle de spectacle étant communautaire, elle devait être construite par la CASA et livrée terminée et que la Ville avait acquitté sa quote-part sur la construction. Bon maintenant, on se rend compte qu'il y a des éléments qui manquent, et qu'il est nécessaire de compléter le capital de la SPL pour les acquérir. Alors nous voterons cette délibération parce que nous n'avons pas le choix, si nous voulons que la salle puisse fonctionner correctement, mais nous nous étonnons que tout cela n'ait pas été prévu dans le projet de construction de la salle.

Merci.

M. LEONETTI

On s'est mal compris, en réalité on a mis un budget, et ce budget devait couvrir l'ensemble. Puis ensuite on s'est aperçu comme l'a très bien dit Madame TORRES, qu'à la fois il y avait un budget d'équipement standard, et il y avait un budget d'équipement, je dirais, mobile, projecteurs particuliers, matériel de scène, etc. Et on s'est dit, plutôt que de l'acheter directement, on va retirer du budget communal et communautaire cette partie pour faire en sorte qu'on l'alloue à la SPL, qui achètera, elle, avec plus de compétences, le matériel spécifique. Donc il n'y a pas de recapitalisation parce qu'il manque de l'argent, il n'y a pas non plus de situation particulière – comment dire – qui fait qu'on est obligé de réabonder un budget qu'on n'avait pas. On a retiré ce budget. Au lieu de faire acheter le matériel par la communauté d'agglomération on le fait acheter par la SPL, parce que la SPL qui gère l'ensemble du théâtre, est plus à même de choisir le matériel spécifique.

Donc c'est la raison pour laquelle il y a ce petit transfert.

Alors on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Merci.

Adopté à l'unanimité.

04-2 - CHAPELLE DE LA GAROUBE - RESTAURATION DU RETABLE DE NOTRE DAME DE LA GARDE - LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE MECENAT POPULAIRE- DEMANDE DE SUBVENTIONS -CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE ET L'ASSOCIATION DES AMIS DU SANCTUAIRE DE LA GAROUBE- AUTORISATIONS

Mme TORRES-FORET-DODELIN

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le prolongement des travaux de restauration de la Chapelle de la Garoupe que vous avez évoquée tout à l'heure, et sous l'impulsion des Amis du sanctuaire de la Garoupe, et notamment de son président Pierre MAGHERINI, il est proposé de procéder à la restauration du retable Notre Dame de la Garde.

Le retable de la nef principale nécessite des travaux importants de restauration pure, mais aussi de consolidation et de traitement contre les insectes xylophages.

Le montant de ces travaux s'élève à 55 000 euros TTC. Afin de réunir les fonds nécessaires, les Amis de la Chapelle de la Garoupe proposent le lancement d'une souscription populaire, c'est-à-dire de solliciter un soutien financier volontaire de particuliers, d'entreprises, à un chantier du patrimoine. Pour cela, il est fait appel à la Fondation du patrimoine dont le rôle est de collecter les fonds permettant l'aboutissement du projet de rénovation et de reverser au maître d'ouvrage, qui est la Ville d'Antibes, l'intégralité des sommes ainsi réunies. Les travaux pourraient être lancés dès 2014, pour une durée de 12 mois. La maîtrise d'œuvre sera assurée par la direction Architecture et Bâtiment.

Le retable n'est pas considéré comme monument historique, il n'y aura donc pas de subvention à attendre de l'État.

M. LEONETTI

Très bien, donc je demande à tout le monde de réfléchir si on prononce « retable » ou « rétable ».

Mme TORRES-FORET-DODELIN

C'est "retable" !

M. LEONETTI

C'est sûr ? Parce que je trouvais que cela faisait une bonne suite de la polémique majeure qui existe dans la ville aujourd'hui de savoir, si on appelle le "Pré aux Pécheurs" ou le "Pré des Pécheurs", et je signale que c'est le "Pré des Pécheurs". Retable – Pré des Pécheurs. C'est important que ce soit répété.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Cela ne vous ferait pas de mal, Monsieur PIEL.

Ils disent pieds nus la corde au cou, quand même pas, non quand même pas ! C'est le patrimoine de la Ville, Monsieur. C'est une délibération laïque, vous l'avez bien compris.

Donc on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée. Merci.

Adopté à l'unanimité.

05-1 - DROITS DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE - REGIE DE RECETTES - REGULARISATION DES DIFFERENCES POSITIVES ET NEGATIVES

M. SEITHER

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est une régie qui encaisse annuellement en moyenne 1.4 millions. Avec l'usure du parc horodateur, des erreurs techniques surviennent, donc on a noté des différences de septembre à décembre 2012, en positive, il y a eu 394 euros au lieu de 60, et une négative de 138,20 euros. Et concernant la période de janvier à août 2013, il y a eu des différences positives qui s'élèvent à 741€ et des différences négatives à 83,24 euros. Donc nous vous demandons d'admettre les déficits, positifs et négatifs pour 2012 et 2013.

M. LEONETTI

Monsieur PIEL, Monsieur La SPESA. Rien. Pardon.

Alors on passe au vote, qui est contre, s'abstient ? La délibération est adoptée.

Adopté à l'unanimité.

Départ de Mme TORRES-FORET-DODELIN – procuration à Mme DUMONT

La procuration de Mme DEPETRIS s'annule

Présents : 34 / procurations : 10 / absents : 5

05-2 - CREANCES IRRECOUVRABLES - ADMISSIONS EN NON VALEUR

M. SEITHER

Il s'agit de plusieurs propositions de notre trésorier principal. Cette année il y en a eu pour 96 764,98 et vous avez souhaité, en commission des finances, que l'on vous donne le détail de ces sommes-là.

Pour 43% d'entre elles, soit environ 41 000 euros, des titres émis en 2003 et 2012, relatifs à des enlèvements de véhicules, des poursuites ont été relancées courant 2012 sur des titres anciens datant de 2004. Il y a eu environ 200 titres pour 21 000 euros. Ces enlèvements concernent des stationnements abusifs de plus de 7 jours sur la voie publique, à la demande de la Ville.

Pour 14%, soit environ 13 400 euros, les titres émis entre 2009 et 2012, en règlement des frais de restauration scolaire, qui représentent 4%, et des crèches et périscolaires qui représentent 10%.

Pour 17% d'entre elles, soit environ 16100 euros, des titres émis entre 2008 et 2012 pour occupation du domaine public.

Pour 1% d'entre elles, soit environ 1200 euros, des titres émis entre 2009 et 2013 pour des frais pour rémunération, soit 3 000 pour remboursement sur rémunération, de 2007 à 2012 et environ 2% pour 2 000 euros de recettes juridiques, pour 2011.

Je vous demande donc d'admettre en non-valeur le budget principal des exercices 2003, 2004, 2005, 2006 qui va donc jusqu'à 2013 la somme de 96 764,98, d'admettre en non-valeur sur le budget assainissement des exercices 2006, 2009, 2011 la somme de 2 217,53, et d'admettre en non-valeur sur le budget SPANC de l'exercice 2011, la somme de 80 euros ainsi que l'état joint à la présente délibération.

Voilà Monsieur le Maire.

M. LEONETTI

C'est là que l'intervention de Monsieur PIEL arrive.

M. PIEL

Ce n'est pas une intervention, c'est la première fois que je vois dans ces listes qui nous sont présentées chaque année, et c'est bien obligé, c'est la bonne gestion, figurer des organismes comme la CAF, ou comme IRCANTEC.

Je ne comprends pas comment on ne peut pas récupérer des fonds à la CAF, qui elle, quand elle a un problème avec un administré ne se gêne pas pour mettre tout en marche pour récupérer, y compris 3 euros ; et IRCANTEC qui est un organisme de retraite, on les connaît, il suffit d'envoyer un titre de recettes et puis ils payent. C'était une question que je voulais poser.

Mme MURATORE

J'avais une question que j'ai déjà posée en commission, mais je ne sais pas, j'ai l'impression que Monsieur SEITHER a répondu mais je n'ai pas tout compris, alors je repose quand même ma question. Nous souhaiterions disposer d'une ventilation par motif, c'est-à-dire les cantines, le périscolaire, c'est ce que vous avez cité non ? Mais on ne l'a pas dans le dossier et c'est dommage.

J'avais la même interrogation sur la CAF, l'association de rugby, et IRCANTEC, mais je veux revenir sur les motifs, c'est surtout sur les cantines : est-ce qu'on pourrait savoir si les familles qui n'ont pas payé les cantines, elles ont été orientées vers le CCAS pour pouvoir ajuster le prix de la cantine ? On n'a pas vu les dossiers. Il y a quelque chose à faire là, au niveau du CCAS, sur les dossiers cantines de ces personnes-là avant d'arriver au non-encaissement.

M. LEONETTI

Madame l'Adjointe, vous levez la main, vous prenez un micro, et je vous donne la parole. Française.

Mme THOMEL

Juste une petite précision. Excusez-moi, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

M. LEONETTI

Faites-en profiter tout le monde.

Mme THOMEL

Tout à fait.

Lorsque des familles ont des difficultés de règlement, le Guichet unique prend contact directement avec ces familles et les oriente bien évidemment vers le CCAS, avec qui on fonctionne vraiment très, très bien, et qui aide, je le rappelle, certaines familles à hauteur de 75% du prix du repas. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Là, on est sur le courant disons, les cantines courantes que l'on voit effectivement en commission au CCAS où on ajuste. Mais ma question, c'est après. Il y a deux questions. En prévention, pour éviter sur les familles, parce que l'on sait que sur les enfants cela peut avoir des impacts, donc éviter que les familles soient en difficultés de paiement des cantines. Comment est-ce qu'on peut mettre en place et ça c'est le tarif réduit du CCAS... Mais là ma question est après. C'est-à-dire que la famille n'a pas payé, est-ce qu'on les oriente vers une aide pour revoir leur situation ? Parce qu'on en est plus en amont. On est après là.

M. LEONETTI

Madame THOMEL et après on va sortir des cantines et des tickets-restaurants.

Mme THOMEL

Pour répondre à Madame MURATORE, au niveau du règlement intérieur que reçoivent tous les parents tous les ans, il est bien indiqué qu'en cas de problème de paiement ou de problème quelconque au niveau du règlement des factures, ils peuvent se mettre en contact au niveau du CCAS. Et je le rappelle, dès qu'il y a des problèmes de règlement qui sont vus par le guichet unique, le guichet unique prend contact directement avec ces parents pour leur indiquer qu'il existe le CCAS et les formes d'aides à avoir. Plus, je ne peux pas, on ne peut pas prendre les gens par la main et les emmener au CCAS.

M. LEONETTI

Monsieur SEITHER.

M. SEITHER

Oui, en ce qui concerne la CAF et l'IRCANTEC, bien sûr je me suis intéressé aussi, et il est certain que c'est pour nous débarrasser de certaines lignes. Mais que ce soit la CAF ou l'IRCANTEC, ou les autres débiteurs, ils nous doivent toujours cet argent, donc il y a toujours des poursuites qui sont envisagées.

Mais il faut bien que l'on nettoie un peu nos bilans, nos budgets.
En ce qui concerne Madame MURATORE...

M. LEONETTI

Madame THOMEL a répondu !

André-Luc SEITHER a bien raison de rappeler que créances irrécouvrables ne veut pas dire que l'on arrête les poursuites. Cela veut simplement dire, que comptablement, on les enlève du budget. On nettoie le budget.

Bien, ces informations étant apportées, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

MADAME ANNE-MARIE DUMONT

06-1 - PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC SOUS LA MEDIATHEQUE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SOCIETE EFFIA CONCESSIONS - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme DUMONT

Par délégation du service public, du 15 mai 2006, la Commune a autorisé la société EFFIA à exploiter pour une durée de 15 ans le parc de stationnement de la médiathèque. Conformément aux articles du Code général des Collectivités territoriales, la société EFFIA a transmis à la Commune d'Antibes au titre de l'année 2012 son rapport annuel de délégataire, qui a été examiné par la Commission consultative des services publics locaux dans sa séance du 7 novembre. Je vous propose donc de prendre acte de ce rapport annuel du délégataire EFFIA pour l'exploitation du stationnement médiathèque.

M. LEONETTI

Monsieur LA SPESA.

M. LA SPESA

Ce parking continue donc son évolution, et devrait très rapidement atteindre des résultats équilibrés. C'est ce que dit le rapport. C'est ce que l'on peut constater.

On note avec satisfaction que nos interventions en Conseil municipal, reprises par la commission de sécurité, sur la présence de personnel pendant la totalité des heures d'ouverture au public ont été appliquées. D'ailleurs le résultat ne s'est pas fait attendre puisque les usagers ont plébiscité cette action et que l'exploitant lui-même y trouve son compte. Je cite une phrase du rapport : « *En effet, en interrogeant notre clientèle, il s'avère qu'elle préfère utiliser le parking de la médiathèque d'une part par la tarification beaucoup plus basse, et d'autre part grâce à la présence de personnel en journée* ».

Cela nous fait plaisir de constater que nos remarques sur une présence physique sur site du personnel et une tarification contenue – pas d'augmentation depuis 2009 – ne mènent pas obligatoirement à la banqueroute de l'exploitant. Cela devrait vous amener à réfléchir plus profondément sur nos propositions de gestion des parkings en régie. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Alors là, bravo, arriver à s'attribuer quelque chose que nous avons demandé dans la majorité, et obtenu ! Et faire en sorte que vous trouviez que la bonne gestion d'une délégation du service public doit conduire à la suppression de délégation de service public, Monsieur La SPESA, c'est formidable !

Moi je constate simplement qu'heureusement qu'on a fait une délégation de service public parce qu'il est en déficit depuis 2006. Et on aurait été obligé de combler le déficit. Et que par ailleurs, ils nous versent effectivement une redevance qui est plafonnée quel que soit le résultat d'exploitation, sinon si on l'avait indexé, on se trouverait sans contribution. Et enfin, la fin de la concession, permettra tout juste l'équilibre, et qu'à la fin la DSP fera en sorte qu'on aura bien géré puisque cela aura rapporté à la Ville, et que cela n'aura rien coûté à l'usager.

Donc, merci de cette démonstration qui montre que la délégation de service public est une bonne méthode, et c'est un petit hommage que vous rendez au parti socialiste en même temps et à Monsieur SAPIN qui a inventé cette loi.

On passe au vote, qui est contre ? Pas d'intervention de vote, c'est information.

Ah pardon, c'est Madame MURATORE qui voulait intervenir, c'est cela ?

Allez-y Madame. Faites l'apologie de la DSP, expliquez à Monsieur La SPESA que c'est bien.

Mme MURATORE

Ce parking a toujours des difficultés à équilibrer ses comptes et la fréquentation n'est pas suffisante et n'a jamais atteint le prévisionnel. Cela pose question quand même sur les prévisionnels présentés par les délégataires. La fréquentation a augmenté, mais on a quand même un souci parce qu'elle a augmenté avec les matches de basket, parce qu'il y avait beaucoup plus de monde quand il y avait les matches de basket au stade Foch, et avec les travaux du Frères Olivier. Et donc vous disiez, c'est en déficit depuis. On se fait quand même du souci sur les années suivantes, parce qu'il n'y a plus les travaux du Frères Olivier.

M.LEONETTI

Ne vous faites pas de souci, on est en délégation de service public. Je ne comprends plus, l'un veut passer en régie parce que la DSP marche bien, l'autre s'inquiète parce que le privé est en déficit.

Mme MURATORE

S'il n'assure plus le service parce qu'il n'a plus les moyens, cela posera un souci à la Ville.

M.LEONETTI

Mais il l'assure, il l'assure !

Mme MURATORE

Je peux terminer ?

S'il est en faillite...

M.LEONETTI

Madame MURATORE a la parole.

Mme MURATORE

Nous ne disposons toujours pas des modalités de calcul des frais de siège, qui est une information pourtant obligatoire. Il y a une phrase qui nous étonne, je dirais presque qui nous choque, dans le rapport du délégataire, c'est quand il dit qu'avec l'augmentation de la fréquentation, il y a eu beaucoup de vandalisme et de dégradations. Alors si on l'écoute, il vaut mieux qu'il n'y ait personne. Je trouve cela quand même un peu gênant comme approche.

M. LEONETTI

C'est vrai que s'il n'y a personne, il n'y a pas de vandalisme, donc il y a une relation directe entre le taux de fréquentation et le risque d'abîmer les structures.

C'était une information, merci de cette information.

Départ de M. CHAUSSARD – procuration à Mme BOUFFIER

Départ de Mme BLAZY – Procuration à Mme TROTOBAS

Présents : 32 / procurations : 12 / absents : 5

06-2 - PARC DE STATIONNEMENT - CONCESSION/CONSTRUCTION « PRÉ DES PÊCHEURS », AFFERMAGE « LA POSTE » ET « FRÈRES OLIVIER » - SOCIÉTÉ SERIMO - RAPPORT ANNUEL DU DÉLEGATAIRE - EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme DUMONT

Là nous sommes sur concession/construction du « Pré des pêcheurs ». La Commune a signé en mai 2009 avec la société SERIMO, substituée à la société Q-Park France, une convention de délégation de service public qui avait pour objet à la fois la construction et l'exploitation du futur parc du Pré des Pêcheurs – maintenant on ne dit plus "futur" puisqu'on va l'inaugurer lundi – la rénovation et l'exploitation de l'affermage des parcs La Poste et des Frères Olivier, pour une durée de 30 ans à compter de l'ouverture du parc des Pêcheurs. Conformément aux articles du Code général des Collectivités territoriales, donc la société SERIMO qui s'est substitué a transmis à la Commune le rapport annuel des délégataires, qui a été examiné également en commission. Et juste avant de vous demander de prendre acte de ce rapport annuel, je voudrais rappeler 2 chiffres :

- l'achèvement des travaux de réhabilitation du parc des Frères Olivier porte sur un investissement sur cet ouvrage de 1 052 000 euros HT ;
- et que le montant cumulé des investissements relatifs au nouvel ouvrage atteint pour sa part 11 500 000 euros HT.

Nous sommes aussi dans le cadre d'une délégation du service public, je vous le rappelle. Je vous propose donc de prendre acte de ce rapport annuel 2012.

M. LEONETTI

Alors nous avons comme interventions : la Gauche et l'Écologie, PS et Verts.

M. LA SPESA

Concernant ces trois parkings, enfin ces deux puisqu'un n'est pas encore en service, donc nos remarques ne seront pas tout à fait les mêmes que celles du parking de la médiathèque.

Tout d'abord, et afin de faire la liaison avec le précédent rapport, on peut constater que contrairement à vos affirmations pour contrer nos demandes de passage en régie des Frères Olivier et La Poste, puisque ces deux parkings nous revenaient, il n'est pas besoin de se voir offrir généreusement la gestion des 3 plus grands parkings d'Antibes pour arriver à intéresser un gestionnaire. Je reviens sur le parking de la médiathèque avec EFFIA, qui a comme parking la médiathèque effectivement qui n'est pas encore arrivé en marche normale, et il a celui de la SNCF, et d'après nous EFFIA n'est pas proche de la faillite, bien au contraire.

Pour en revenir sur le compte rendu d'activité de Q-Park...

M. LEONETTI

C'est dommage qu'EFFIA n'ait pas postulé à la DSP. Parce que vous dites : c'est dommage qu'on n'ait pas choisi EFFIA, mais EFFIA n'a pas choisi. Et on a choisi la meilleure offre pour la meilleure qualité de service.

M. LA SPESA

Je n'ai rien à voir avec EFFIA, cela ne me regarde pas, qu'ils aient postulé ou pas.

M. LEONETTI

Votre phrase laissait penser qu'on aurait dû choisir EFFIA.

M. LA SPESA

Ma phrase est simplement pour vous dire que l'on n'est pas obligé, comme vous le disiez régulièrement, d'offrir 3 grands parkings à une société pour qu'elle puisse fonctionner correctement. Je vous dis : deux petits parkings à Antibes fonctionnent.

M. LEONETTI

On est obligé de faire un package global pour diminuer les coûts des services que l'on rend à la Ville d'Antibes.

Le problème est simple. On aurait pu prendre un seul concessionnaire pour faire le parking du Pré des Pécheurs, ce seul concessionnaire serait venu ou ne serait pas venu, et s'il était venu sans qu'on y mette l'exploitation et la rénovation des autres parkings, sur une période plus longue, eh bien probablement qu'à ce moment-là on aurait eu des coûts pour la Ville plus importants. Il y a d'autres villes dans lesquelles on a fait des parkings et où la Ville a contribué à la délégation service public. Je rappelle que cette DSP a abouti à ce que le délégataire donne une redevance capitalisée de deux millions et demi à la Ville, qui couvre fort heureusement le plus beau bateau d'Antibes qui est celui que l'on a sorti du port.

M.LA SPESA

À côté de cela, pendant plusieurs dizaines d'années, il va encaisser quand même les montants des entrées.

Pour continuer sur le compte rendu d'activité de Q-Park, nous voulons commencer par faire une remarque récurrente sur l'opacité la plus totale de ce que représentent les frais de structure. Ce montant, en augmentation par rapport à 2011, représente 20% de l'ensemble des charges d'exploitation.

À noter que même si le flou est aussi de mise, c'est ce qui vient d'être dit pour le parking de la médiathèque, les frais de structure du parking de la médiathèque ne représentent que 4% de l'ensemble des charges d'exploitation.

M. LEONETTI

On ne peut pas comparer le volume d'un parking avec les autres, et le fait qu'il y en a un à rénover et que l'autre était terminé et qu'il était neuf. Vous aimez bien EFFIA parce que c'est la SNCF et que cela vous rappelle de bons souvenirs.

M. LA SPESA

Je parle en pourcentage, pas en montants.

En tout cas on répète une nouvelle fois, ce que l'on dit à chaque rapport : il serait temps de remplacer la nébulosité de l'équation, puisqu'on nous présente une équation, par le détail exact des sommes ou en tout cas, un détail beaucoup plus précis qu'une simple équation dont on ne sait pas d'où elle sort, cette équation.

Autre sujet, si nous avons noté avec satisfaction que le personnel a évolué au parking médiathèque, nos remarques n'ont toujours pas été prises en compte aux Frères Olivier et La Poste. On est bien sur le rapport 2012.

Pour le rapport 2012, ce sont uniquement 5 personnes qui œuvrent sur les deux sites. À noter aussi que toutes les plages horaires d'ouverture au public ne sont pas couvertes par la présence d'un responsable dans ces deux parkings.

Cela ne peut pas nous convenir et ne convient d'ailleurs pas aux usagers. Contrairement à ce qui est dit dans le rapport d'analyse, la qualité du service ne semble pas satisfaire les usagers. Dans le rapport d'activité, Q-Park reconnaît, et je cite « le manque de personnel sur site ainsi que la saisonnalité de la tarification, ont été les principales causes du mécontentement des usagers ». Justement la tarification ne nous convient pas non plus. Ce n'est pas la première fois que nous exprimons notre désaccord sur le sujet.

Nous ne pouvons accepter de lire dans le rapport d'activité, je cite « les travaux aux Frères Olivier ont entraîné une baisse de la fréquentation et depuis la fin des travaux nous avons beaucoup de difficultés à retrouver notre niveau d'avant-travaux en termes de fréquentation. À l'inverse, les résultats économiques progressent de 10% grâce à une hausse sensible du ticket moyen de 15%, ainsi qu'à notre politique tarifaire haute et basse saison. » Fin de citation.

On fait moins d'entrées car le service rendu n'est peut-être pas à la hauteur, mais ce n'est pas grave, pour rattraper le coup, il suffit de matraquer les usagers. Nous ne pouvons accepter de tels comportements, et nous vous demandons d'intervenir rapidement pour exiger que Q-Park arrête de se gaver sur le dos des Antibois.

Alors que l'on trouve les tarifs de la médiathèque assez élevés, il suffit de les comparer aux Frères Olivier et à La Poste pour se rendre compte que nous sommes plus en présence d'un rançonnement qu'une gestion équilibrée. Pour preuve, le tarif de 30 minutes à 1 heure, à Olivier-La Poste il est à 2.20 en basse saison et de 2.80 en haute saison. À la médiathèque il est de 1.70 toute l'année. C'est-à-dire 30 à 65% de moins. Le tarif entre 1h et 2h, c'est une des plages les plus fréquentées. À Olivier-La Poste, il est de 4.40 en basse saison et de 5.50 en haute saison. À la médiathèque, il est de 3.30 toute l'année, donc pareil, moins 33 à moins 66% .Et concernant le ticket horaire moyen payé par usager, il est de 4.70 pour Olivier, 6.20 pour la Poste et de 2.85 pour la médiathèque.

En conclusion, nous vous demandons d'arrêter le massacre des usagers et de préparer un retour en régie de l'ensemble des parkings de notre commune.

M. LEONETTI

En conclusion, moi je vous demande d'arrêter de dire n'importe quoi, dans une délégation de service public. Ça va, cela suffit. Vous parlez, vous je ne vous arrête jamais...

M. LA SPESA

On dit ce qu'on pense !

M. LEONETTI

À un moment donné, il faudrait quand même que l'on s'arrête, pour comprendre une seule chose, quand on construit, Monsieur LA SPESA, un parking, on l'amortit. Donc cela veut bien dire qu'EFFIA, dont je ne conteste pas la bonne gestion, mais qui n'est toujours pas à l'équilibre, EFFIA n'a pas construit le parking, on lui a livré fini. Il a mis une barrière. Ensuite il a eu une concession d'une durée courte parce que justement il n'y avait pas d'investissement, et à partir du moment où le parking été fini, financé par les contribuables, et donné, évidemment il y a eu un coût d'organisation et de gestion qui était moindre que si on est obligés de faire payer le fonctionnement plus l'amortissement de l'investissement.

L'amortissement de l'investissement sur les autres parkings, forcément il est grevé par les coûts qui ont été la construction du parking du Pré des Pécheurs. À partir de là, on a mutualisé et on a négocié un certain nombre de prix. On a négocié des plafonds. Après c'est une organisation commerciale. S'ils considèrent que leurs tarifs sont trop élevés, ce sera vite vu. Parce qu'il y a heureusement suffisamment de parkings aujourd'hui dans la Ville d'Antibes en surface, pour que le soir, dans la journée et ailleurs, on puisse se garer et qu'on puisse se garer sur le port, qu'on puisse se garer sur le parking Bouygues, qu'on puisse se garer en face du Fort Carré, qu'on puisse se garer quand on est riverain au parking Saint-Roch, et donc se trouver dans une situation dans laquelle on n'est pas contraints d'aller dans le parking sous-sol.

Donc l'offre commerciale, ils la réfléchissent, ils ne massacrent pas les gens parce que les gens ne sont pas obligés d'aller à cet endroit-là. Je vous signale d'ailleurs que pour différence, là, la demi-heure est gratuite, alors que dans le parking EFFIA, la première demi-heure est à 0.60. Vous me direz ce n'est pas beaucoup, mais vous trouviez que les parcmètres à 0.20 c'était encore trop. Ils vont être gratuits à partir du 1^{er} décembre, mais pour autant, quand vous considérez que 0.20 c'est trop cher, 0.60 cela peut-être 3 fois plus cher.

Essayez de regarder les délégations du service public, dans l'investissement qu'on y fait, qui sont tributaires de la durée de la concession et qui sont tributaires du niveau de prestation qu'on est obligés ensuite de récupérer forcément sur l'utilisateur.

Moi, personnellement Monsieur LA SPESA, je pense que les parkings, ce sont des gens qui ont des voitures, et il y a les parkings éloignés, qui sont gratuits avec des navettes qui sont gratuites, pour l'ensemble des Antibois. Si vous voulez vous rapprocher, comme partout, dans un aéroport ou ailleurs, vous payez et vous payez le tarif qui convient au garage de votre voiture. Il n'y a pas de parking en sous-sol qui soit gratuit. En même temps, les parkings qui sont neufs et rénovés sont plus chers que les parkings qui sont anciens. C'est logique.

Mais quand on met à la charge de Q-Park à la fois la construction plus la rénovation totale des deux parkings, et le parking de La Poste sera rénové quand le parking sera terminé après l'été prochain, il y aura des investissements, et ces investissements, personne ne les supportera.

Donc regardez les tarifs tels qu'ils sont. Après qu'il y ait une offre commerciale qui soit intelligente, pas intelligente, moi je constate que le parking de la SNCF est vide. Et j'aimerais bien qu'ils baissent un peu leurs prix et qu'ils fassent la demi-heure gratuite. Cela permettrait à tous les usagers qui viennent et qui déposent les voyageurs de ne pas venir embouteiller l'espace devant. Voilà, je l'ai dit.

Donc il n'y a personne qui massacre personne, il y a des gens qui amortissent un investissement. Je vous rappelle que lorsqu'on a fait l'appel d'offres sur Q-Park, il n'y avait pas beaucoup de concurrents, qui étaient au niveau de prestation que proposait Q-Park. En même temps, on leur a fait payer pratiquement la moitié des sorties des fouilles archéologiques et on leur a fait donner 2.5 millions de redevance capitalisée pour amortir les travaux qu'on allait faire en surface.

Regardez le bilan dans sa totalité. Quand EFFIA est arrivé à la médiathèque, on ne leur a pas dit de construire la médiathèque, on ne leur a même pas dit de construire le parking. On leur a dit de repeindre les murs et de mettre une barrière. Bien entendu qu'il y a une différence.

Les autres sont totalement à rénover, il y a 1.5 million de travaux qui ont été faits sur le Frères Olivier et j'ai demandé à ce que l'on diffère avant la mise en place du parking du Pré des Pêcheurs la rénovation de La Poste, mais qui était obligatoire dans le cadre de la concession. Vous n'aimez pas les DSP, vous n'aimez pas les DSP. Puis allez voir les tarifs qui sont ailleurs, et puis allez voir aussi que vous garez votre voiture à Antibes, gratuitement et vous pourrez à partir du 1^{er} décembre gratuitement avoir une demi-heure en voirie. Et le nombre de places gratuites, un jour je vous les remettrai ici sur le tapis, vous verrez qu'elles sont nombreuses. Certains disent d'ailleurs qu'elles sont trop nombreuses. Il y a un certain nombre de gens qui disent qu'il y a des voitures qui ne bougent jamais parce que c'est gratuit.

Alors vous avez fait vos remarques quand on a fait l'appel d'offres, maintenant on en est dans la gestion. Dans la gestion, on constate qu'ils continuent à payer leur redevance et qu'ils offrent un service public qui est celui qu'on leur a demandé dans le cadre de la concession. Ce n'est pas cher payé compte tenu de l'amortissement. Et je suis bien content de ne pas avoir payé le prix du parking sous le Pré des Pêcheurs, parce qu'à ce moment-là, on aurait aggravé la dette. Vous seriez là en train de dire, mais comment cela se fait que ? Et vous seriez là en train de dire qu'il faut que ce soit gratuit, puisque tout est gratuit avec vous.

Bon c'est une information du Conseil municipal. Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Comme les autres années, la plaquette remise par Q-Park est plus une plaquette publicitaire pour le délégataire, tout au moins dans sa première partie, qu'un rapport annuel des parkings d'Antibes. Nous constatons que ces parkings génèrent un chiffre d'affaires supérieur à 1.5 million d'euros, et laissent une marge conséquente au délégataire. Alors le délégataire versera à la Ville effectivement une somme, mais en 30 ans. Effectivement il a construit le parking sous-terrain, mais pour un investissement de 1 million en 30 ans, mais quand même il lui reste une marge conséquente. Et nous rappelons notre opposition à donner en gestion à Q-Park ces deux parkings depuis le 1er juillet 2009. Et nous ne sommes toujours pas certains que ce soit une si bonne opération pour la Ville. Par contre, pour le délégataire, oui. Merci.

M. LEONETTI

D'où sortent les 11 millions, là ? Parce que moi 11 millions, je l'achète tout de suite le parking du Pré des Pêcheurs. On ne peut pas construire ce parking à 11 millions. Peut-être que ce sont les dépenses parcellaires, mais ce parking, à mon avis, de mémoire, il était entre 20 et 25 millions d'euros. Vous n'avez pas les chiffres d'investissement totaux.

Le parking du Pré des Pêcheurs, je vous redonnerai le chiffre, mais ce n'est pas 11 millions. 20 millions HT. Cela vous fait facilement du 25.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Je vous donne le cadre contractuel, s'ils ont réussi à faire ce parking pour 11 millions d'euros, alors chapeau !

C'est le rapport qui considère les fonds qui ont été mobilisés sur cette année, mais il y a eu des fonds qui ont été mobilisés sur l'année précédente et des fonds qui seront mobilisés sur l'année suivante. Ils ont construit en 2013, toute l'année.

Bon l'information est donnée, et si vous voulez le détail de la DSP, vous vous reportez au Conseil municipal concerné, et si vous voulez le prix exact, on vous donnera le prix exact de ce qu'a payé. En plus il y a des avenants où on leur a fait payer toute une série d'éléments supplémentaires. Et en partie les fouilles, parce qu'il y avait 500 000 euros de base sur les fouilles, et ils ont repayé 800 000 euros supplémentaires. Arrêtons d'essayer de sortir à chaque fois le chiffre pour essayer de sortir la polémique. Il y en a marre.

MONSIEUR PATRICK DULBECCO

09-1 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2012 - AVIS CONSEIL MUNICIPAL

M. DULBECCO

Monsieur le Maire, c'est la présentation en Conseil municipal du rapport d'activité du SPANC. Je rappelle que le territoire de notre commune est composé de 30% d'habitats individuels qui disposent d'un assainissement autonome, et qui représentent en gros 12% de la population antiboise.

Ce rapport a deux types d'indicateurs, des indicateurs techniques et des indicateurs financiers.

Pour les indicateurs techniques, il y a un potentiel d'installations évalué à 2 500 sur le territoire d'Antibes. Depuis le début du SPANC, 1 442 installations ont été contrôlées, avec un taux de conformité à 58%, ce qui ne veut pas dire que ceux qui ne sont pas conformes sont source de pollution, puisqu'il y a eu un arrêté qui a été pris en mars 2012. Donc les installations qui ne sont pas conformes et qui ne sont pas sources de pollution peuvent continuer à être utilisées jusqu'à la prochaine vente.

Sur les indicateurs financiers, en 2012 il y a eu des dépenses qui se sont montées à un peu plus de 132 000 euros, en recul par rapport à 2011. Mais cette baisse de la masse salariale est essentiellement due au départ de l'ingénieur qui était chargé auparavant de cette mission. Les recettes, elles, sont relativement constantes, mais cela s'explique par une ventilation plus favorable des redevances perçues, moins de contrôle de l'existant qui était à 80 euros, et un peu plus de contrôle de rénovation et de création qui était de 300 à 350 euros.

Voilà, Monsieur le Maire, succinctement la présentation de ce rapport qui sera le dernier fait par la Commune d'Antibes.

M. LEONETTI

Le dernier concernant le SPANC tel qu'il était organisé à l'époque.

Interventions : La Gauche et l'Écologie. Monsieur LA SPESA.

M. LA SPESA

Oui c'est bien le dernier rapport d'un service que vous avez décidé de faire disparaître pour mieux l'offrir à une entreprise, qui truste déjà...

M. LEONETTI

C'est un service que l'on a mis en délégation de service public.

M. LA SPESA

... un nombre substantiel de DSP sur la commune. Pour notre part, nous avons fait le maximum afin de défendre ce service qui était...

M. LEONETTI

On s'en appellera d'ailleurs ! Et les usagers aussi.

M. LA SPESA

... composé de bons professionnels, et qui avait établi un rapport de confiance avec les usagers, que n'aura jamais une entreprise qui a les yeux rivés sur les profits. On en reparlera un peu plus tard.

Il ne nous reste plus qu'à féliciter VEOLIA pour être devenue l'incontournable entreprise qui gère sur notre commune le transport en commun, l'incinération, l'eau, la station d'épuration, et maintenant le SPANC. Bravo.

M. LEONETTI

Je vais être peut-être un petit peu dur. Donc rappelez simplement les chiffres, Monsieur DULBECCO, pour que les usagers sachent bien ce que nous avons fait, et ce que proposait Monsieur LA SPESA.

M. DULBECCO

Les chiffres, je viens de le dire : un simple contrôle coûtait 80 euros et on le faisait tous les 4 ans. Maintenant il va coûter 30 euros et on peut le prolonger jusqu'à 9 ans. On a pu équilibrer en partie seulement les recettes avec des contrôles de rénovation, qui se montaient de 300 à 350 euros, et maintenant l'utilisateur ne va payer plus que 110 euros. Voilà tous les exemples que je peux...

M. LEONETTI

Combien a-t-on été obligé de mettre en budget pour combler le déficit ?

M. DULBECCO

Pour combler le déficit, on a été obligés de mettre au budget 87 625 euros.

M. LEONETTI

Donc la Ville a économisé en une année 87 000 euros, qu'elle ne met plus en compensation. Elle l'a délégué dans le cadre d'une délégation du service public, qui a fait qu'avant on contrôle toujours à 150 euros à Cannes, nous, on contrôlait à 80 € et maintenant le contrôle d'une fosse septique, pour dire les choses simplement, c'est 30 euros. À tel point qu'il y a un certain nombre d'utilisateurs, qui ont porté plainte contre nous en disant : puisque Veolia arrivait à faire 30 euros, pourquoi vous, vous n'arriviez pas à faire 30 euros et vous faisiez 80 ? Je ne suis pas inquiet sur le recours parce qu'il y a un moment où c'était avant la délégation et un moment où c'est après.

Mais cela veut bien dire que les gens, pour le même contrôle de leur fosse septique, ils préfèrent payer 30 euros que 80 euros. Et la Ville d'Antibes préfère ne pas mettre au pot 80 000 euros par an pour compenser le déficit d'un service dans lequel forcément il n'y a pas beaucoup d'agents, et quand il y a un agent qui est malade, comme cela a été le cas, ou qui est absent, eh bien on n'arrive plus à le faire fonctionner. Donc c'est très bien. Avant ils payaient 80 euros, maintenant ils payent 30 euros. Diffusez-le. Et vous vous proposez qu'on revienne à ce système et comme on ne peut pas équilibrer plus de deux ans le budget de l'assainissement par le budget communal, on passera à 150 euros. Proposez-leur cela, c'est une bonne idée de proposition de repasser au système ancien.

Il y a l'avis du conseil municipal et donc je passe au vote.

Qui est contre ? S'abstient ? 2.

Un jour il faudra me filer une boussole parce que moi je ne comprends pas ! Il dit qu'il ne faut pas le faire, ensuite il vote pour !

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

09-2 - SANTE SCOLAIRE - ECOLES MATERNELLES - DELEGATION DES ACTIONS DE PREVENTION MEDICO-SOCIALE - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. DULBECCO

Cette délibération, il s'agit de renouveler une convention pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2013, et qui est relative aux missions médico-sociales en faveur des enfants de moins de 6 ans scolarisés dans les écoles maternelles antiboises.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas d'opposition, pas d'abstention, la délibération est adoptée.

Adopté à l'unanimité.

Départ de M. DULBECCO – procuration à M. GENTE

Présents : 31 / procurations : 13 / absents : 5

MONSIEUR AUDOUIN RAMBAUD

11-1 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT D'ACTIVITE 2012 - APPROBATION

M. LEONETTI

Comme c'est Madame MURATORE qui va intervenir et qu'elle a assisté hier à tout le débat, je crois qu'on peut le résumer. Bien entendu si chacun veut une information, il peut l'avoir comme toujours en toute transparence par les services de la Ville et de l'EPIC.

M. RAMBAUD

Je suis d'habitude synthétique, mais là on ne peut pas faire beaucoup mieux.

Vous savez que l'Office de tourisme doit soumettre son rapport financier annuel au Conseil municipal. L'Office du tourisme a adopté son compte de gestion et son compte administratif lors le comité de direction du 21 juin 2013, voté à l'unanimité je le rappelle, ce budget vous le savez ce compose d'un budget principal et d'un budget événementiel.

Le budget principal présente un excédent de 1 073 358 euros et le budget annexe événementiel présente un excédent de 115 689 euros, ce qui donne un résultat agrégé de 1 189 048 euros. Cet excédent est le résultat de 13 années – je fais de l'autosatisfaction – de bonne gestion. Cela a déjà permis à l'Office de tourisme, sans financements supplémentaires, d'assurer la pré-commercialisation du Palais des Congrès, ainsi que la masse salariale de son directeur d'exploitation. Ceci est vrai également pour 2013. Ce rapport financier atteste du bon accomplissement des objectifs fixés dans le plan d'action 2012.

M. LEONETTI

Intervention : Madame MURATORE.

Mme MURATORE

En fait, c'est juste un problème de forme parce que cela fait plusieurs années que l'on demande à avoir – que je demande, on peut même dire – le budget de l'événementiel détaillé. Et il nous semble qu'avec le Palais des Congrès en plus, ce serait bien de présenter un budget événementiel par événement. D'autant plus qu'il y aura le Palais des Congrès en plus alors que jusqu'à maintenant on a toujours un budget global pour l'événementiel. C'est tout. C'est un problème de forme. Si c'est possible, je pense que ce serait une bonne chose à faire.

M. LEONETTI

A priori on sait exactement les dépenses et les recettes qu'il y a eues sur chaque événement. Après on est dans du prévisionnel qui est plus aléatoire, compte tenu de la fréquentation ou la non-fréquentation. Mais tout à fait d'accord. Madame MURATORE, je vous remercie au passage d'avoir voté le budget de l'EPIC lorsque vous y aviez siégé, et de toutes les explications qui vous ont été données par l'ensemble des services de l'Établissement Public Industriel et Commercial Maison du Tourisme.

Donc on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? trois.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

11-2 - CASINO LA SIESTA - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI

Alors là vous intervenez tous une fois.

Bon, moi je vous propose que Monsieur vous présente l'ensemble. Puis ensuite il y a le lancement d'une délégation de service public. Mais qu'il présente les deux casinos pour la Ville d'Antibes. Et puis ensuite il y a les interventions de l'opposition. Puis ensuite on lance la délégation de service public. Les interventions seront terminées. On fait comme ça ?

Alors casino La Sieste et casino Eden Beach.

M. RAMBAUD

Je mettrai en parallèle les deux casinos, donc La Siesta c'est une DSP qui a été signée sur dix ans, qui a débuté en 2011. Son chiffre d'affaires est de 19 561 000 euros, qui est en retrait de 10% par rapport à l'année précédente, donc 2011. Son effectif est de 113 salariés. Et il dégager un bénéfice de 575 000 euros.

En ce qui concerne l'Eden Beach, donc c'est une délégation de 18 ans, qui a commencé en 1997 et qui s'achève en 2015, ce qui fera l'objet de la délibération suivante. Son chiffre d'affaires est en retrait de 12% par rapport à l'année précédente. Son effectif est de 98 employés. Et il présente une perte de 1 800 000 euros.

Tout simplement un mot : ces deux casinos font vivre 210 familles sur Antibes Juan-les-Pins.

En ce qui concerne les redevances versées à la Ville, en ce qui concerne l'Eden Beach il y a une participation aux manifestations artistiques de qualité, c'est-à-dire au Festival de jazz, de 459 000 euros, une participation à la politique touristique de 522 000 euros, un compte 471 qui permet de l'amélioration, etc. 76 000 euros, donc un total de 2 646 000 euros. J'ai oublié le prélèvement de la Ville de 1 589 000 euros pour l'Eden Beach.

En ce qui concerne La Siesta, le prélèvement par la Ville, c'est 2 162 000 euros. Les participations MAQ, 700 000 euros. Et la participation à la politique touristique, 100 000 euros avec un pourcentage en fonction du chiffre d'affaires en plus, etc., et un compte 471 de 51 000 euros, ce qui fait un total de 3 014 000 euros.

Le total des deux casinos rapporte à la Ville 5 700 000 euros environ.

M. LEONETTI

Après il y a le lancement de la DSP. Mais peut-être que vous intervenez maintenant ? Qu'est-ce que vous préférez ? À la fin.

11-3 - CASINO EDEN BEACH - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2011/2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SANS VOTE

11-4 - CASINO - EXPLOITATION D'UN CASINO SUR LA ZONE 'ANTIBES JUAN-LES-PINS BALNEAIRE' - CHOIX DU MODE DE GESTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - LANCEMENT DE LA PROCEDURE

M. LEONETTI

DSP.

M. RAMBAUD

Comme je vous l'ai dit, en ce qui concerne l'Eden Beach Casino, la DSP a été signée en 1997 pour 18 ans. L'échéance arrive au 31 janvier 2015. Il appartient à la Ville de relancer la procédure d'attribution pour fin d'exploitation des casinos. Ce casino sera implanté dans la zone dite « d'Antibes Juan-les-Pins Balnéaire » de la Commune. La localisation exacte de l'activité sera laissée au choix du candidat. Je rappelle que la durée maximale de délégation de service public est de vingt ans.

M. LEONETTI

Intervention : Monsieur LA SPESA.

M. LA SPESA

Oui, une remarque globale et rapide car vous connaissez notre position sur les casinos.

M. LEONETTI

Vous connaissez la mienne, donc c'est bien.

M. LA SPESA

Nous vous le disions depuis longtemps, vous nous le laissez prévoir depuis quelque temps, et nous y arrivons : la poule aux œufs d'or se fatigue.

Que comptez-vous faire lorsque le versement de 15% du produit brut des jeux va se réduire à peau de chagrin ? Puisqu'on est en train d'y arriver. Quid du Festival de Jazz et de Musique au Cœur ? Vous vous êtes trompé en mettant les œufs dans ce panier. Mais de là à continuer dans votre entêtement en voulant relancer la procédure sur Juan-les-Pins, cela s'apparente à de l'acharnement.

Surtout que tout le monde reconnaît qu'il y a pléthore de casinos dans le département et que c'est une des causes de leurs problèmes. De plus, nous savons pertinemment bien que la DSP sera accordée au casino sortant alors que la société Partouche est en pleine déliquescence. En tout cas, ne nous demandez pas d'approuver la DSP du casino de Juan-les-Pins. Ce n'est avec ce genre de moyens que nous gérons une Ville.

M. LEONETTI

Non c'est vrai, dans cette période on pourrait effectivement se passer de 6 millions d'euros de subventions. C'est la période idéale, la période où on se fait matraquer fiscalement et où les diminutions de dépenses de l'État font que les collectivités sont étranglées ; où on met en place les rythmes scolaires ; on devrait ne pas relancer la délégation de service public, comme ça on se priverait dans un premier temps de trois millions, comme ça, ça alimenterait effectivement les autres casinos, ce qui serait une excellente idée pour Cagnes-sur-Mer ou pour Cannes, mais qui appauvrirait un tout petit peu plus Antibes.

Vous avez toujours été contre les casinos, vous avez toujours été contre les délégations de service public. Nous, on a été pour.

Aujourd'hui s'il y a un Festival du Jazz de renommée internationale, entre autres c'est parce qu'il y a les casinos. Aujourd'hui s'il y a Anthéa qui touche 700 000 euros des casinos et qui a une programmation attractive, c'est un peu aussi à cause des casinos.

Six millions d'euros. Six millions d'euros dans le budget de la Ville. La poule aux œufs d'or continue à pondre. Merci.

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Alors d'abord pour les deux casinos, tous les ans nous avons la même question : les fonds qui relèvent de l'article 2 333-57 du CGCT, il y en a 50% à disposition du casino et 50% sur lesquels la Ville doit donner son avis. Et autant pour l'un que pour l'autre, on n'a aucune information. Cela nous paraît très important, peut-être encore plus d'ailleurs pour Eden Beach qui est en fin de contrat, de voir comment vont être utilisées ces sommes.

Sur Eden Beach il est en fin de contrat, donc moi je ne préjuge pas que ce sera lui, mais il annonce un résultat déficitaire. Comme les autres années, ce résultat est déficitaire. En cause : le reversement au groupe Partouche.

Or, on n'a aucun élément sur le calcul de ce reversement au groupe Partouche. Il est déficitaire par rapport à la SNC de l'hôtel. Donc il devrait nous présenter un rapport qui ne comprenne que le casino et qu'on ait à part les modalités de calcul, comme pour toutes les DSP, les modalités de calcul de reversement au siège et qu'on neutralise l'hôtel qui n'a rien à faire dans la DSP du casino. Merci.

M. LEONETTI

L'hôtel n'a rien à voir avec la DSP du casino. Et s'il montre un bilan, il montre un bilan global. Mais je rappelle que les casinos sont contrôlés par le ministère de l'Intérieur. Le ministère de l'Intérieur, il contrôle le produit brut des jeux et il contrôle effectivement que les 15% sont versés.

Donc là il n'y a pas la possibilité de frais de siège ou de transparence ou de non-transparence. Ce n'est pas en fonction du bénéfice, c'est en fonction du produit brut des jeux. 15%. Les autres redevances, ce sont des redevances qui sont indexées. Soit elles sont dans les manifestations artistiques de qualité, qui sont aussi validées par le ministère de l'Intérieur et par le ministère de la Culture. Et enfin il y a des activités d'aide au tourisme qui sont mentionnées. Et le tout aboutissant à six millions d'euros. Donc de fraude, s'il y a une fraude, elle est contrôlée par le ministère de l'Intérieur. Il ne peut pas y avoir de diminution des redevances par une quelconque manœuvre qui consisterait à considérer qu'il y a des frais de siège qui ne sont pas à mettre au compte du produit brut des jeux. 15% du produit brut des jeux. Je rappelle que c'est le maximum. Donc la Ville a obtenu le maximum de 15% sur le produit brut des jeux.

Mme MURATORE

Je n'ai jamais parlé de fraude. Je dis simplement que le résultat qui nous est présenté ne correspond pas au casino. Il y a beaucoup d'autres choses intégrées et ce n'est pas normal. C'est tout.

M. LEONETTI

Dans la présentation il y a un casino, il doit y avoir de l'hôtellerie ou bien alors de la restauration. Et il doit y avoir soit l'hôtellerie, soit la restauration, soit les deux, et il doit y avoir justement une participation à l'activité touristique. Sur l'hôtellerie/restauration qui est présente sur le bilan, je dirais que c'est très bien parce que ça fait partie du cahier des charges qui impose qu'il y ait de l'hôtellerie et/ou de la restauration. Mais ça ne rentre pas en compte dans la redevance qui est versée à la Ville d'Antibes. On est d'accord.

On passe au vote sur 11-1, 11-2, 11-3, c'est une information. 11-4. Le lancement de la délégation de service public. C'est le lancement de la procédure.

Qui est contre ? Trois. S'abstient ? Bon, un peu de bon sens dans ce monde de fou.

Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 44 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

MADAME MONIQUE CANOVA

12-1 - RECENSEMENT RENOVÉ DE LA POPULATION EN 2014 - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS COMMUNAUX

Mme CANOVA

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est la même délibération que je vous présente tous les ans.

Je vais simplement attirer votre attention sur trois petits changements. D'une part, 700 logements recensés en plus cette année, donc 3 agents recenseurs en plus. Et puis surtout, ce qui – je pense – sera intéressant pour nos concitoyens ou pour nous-mêmes si nous faisons partie de ce recensement, c'est que la Ville d'Antibes s'est portée volontaire pour participer à un projet qui s'appelle HOMERE voulant dire : « harmonisation des outils et modernisation du recensement », ce qui permet à chacun, s'il le souhaite, de répondre à ce recensement par Internet. Je vous demande donc d'approuver ce dispositif.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Adopté à l'unanimité.

M. LEONETTI

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, étant obligé de m'absenter, je propose la présidence à Monsieur le Premier Adjoint, Éric PAUGET. En espérant que vous ne terminerez pas à des heures indues. Merci.

Départ de M. LEONETTI – la procuration de M. BARBERIS s'annule

Présents : 30 / procurations : 12 / absents : 7

La présidence de la séance est assurée par Monsieur PAUGET, Premier Adjoint.

Départ de M. PIEL – la procuration de Mme DUMAS s'annule

Départ de M. LA SPESA

Présents : 28 / procurations : 11 / absents : 10

MONSIEUR ALAIN BIGNONNEAU

21-1 - PORT DE LA SALIS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. BIGNONNEAU

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous propose de rapporter ensemble les questions 21-1 à 21-3 relatives au rapport annuel 2012 des ports de la Salis, du Croûton et de Gallice.

Tout d'abord quelques chiffres. Antibes, quatre ports de plaisance, offre une capacité de 2 815 places qui représentent à peu près 20% de la totalité des Alpes-Maritimes. À lui seul le Port Vauban est l'un des 14 ports de la Région PACA sur 184, avec plus de 1 000 places. Globalement, les quatre ports dégagent un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros et rapportent 414 000 euros de redevances à la Ville, qui ne reverse rien à l'État depuis 1984. Seuls 519 000 euros sont répercutés à son profit au titre de la taxe foncière. Ce sont 63 emplois directs ou indirects antibois.

Et concernant les faits marquants de 2012, on peut souligner que sur le Port de la Salis, les 36 nouvelles places qui sont toutes occupées et que la liste d'attente est de trois ans, garantissant un taux de remplissage satisfaisant.

Ils sont passés à la vidéosurveillance. Ils génèrent une économie permettant de réaliser des travaux, une économie à peu près de 28 000 euros.

Le recul du chiffre d'affaires s'explique par le décalage de la réalisation de l'aire de carénage, de la grue de levage. Mais le délégataire a opté pour des provisions liées aux travaux.

Enfin il verse à la Ville 19 597 euros de redevances auxquels se rajoutent 14 080 de remboursement annuel de la capitainerie.

21-2 - PORT DU CROÛTON - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. BIGNONNEAU

Concernant le Port du Croûton, le taux des usagers de passage était en 2012 de 9,80% supérieur au minimum. Il confirme l'attrait d'Antibes et de ce port comme escale saisonnière. La vidéosurveillance a permis l'arrestation de voleurs et la pose d'une barrière de parking a contenté les usagers. Le délégataire verse à la Ville 10 429 euros de redevance.

21-3 - PORT GALLICE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. BIGNONNEAU

Sur le Port Gallice enfin, il s'agit également d'une destination prisée puisque 859 usagers de passage, soit une augmentation de 10%, sont venus dans notre Ville en 2012. Ce port étant très actif avec l'Office du Tourisme pour promouvoir la station balnéaire de Juan-les-Pins, il a renforcé la sécurité nocturne avec succès et poursuit sa politique d'équipement en phase avec le développement durable. Le délégataire verse à la Ville 74 090 euros de redevance. Je vous remercie.

M. PAUGET

Merci Monsieur BIGNONNEAU. C'est donc la présentation des trois délégations, donc des trois ports : Salis, Croûton, Gallice. Le groupe PS est inscrit. Pas d'intervention ? Eh bien ce sera encore mieux. Il n'y a pas de vote. C'est juste une information.

MADAME JACQUELINE DOR

23-1 - PETITE ENFANCE - RESERVATION DE PLACES DANS LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme DOR

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui lie la Ville et l'hôpital pour la réservation de dix places pour le personnel hospitalier. Ces dix places viennent s'ajouter aux places des enfants du personnel qui sont accueillis dans l'ensemble des structures de la Ville. En échange de ce service de dix places réservées, l'hôpital verse à la Ville une redevance qui s'est élevée l'année dernière à 46 438 euros.

M. PAUGET

Merci. Il n'y a pas d'intervention, donc on peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

Départ de Mme DOR –procuration à Mme MEUNIER

Départ de M. SEITHER – la procuration de M. DAHAN s'annule

Présents : 26 / procurations : 11 / absents : 12

MONSIEUR HENRI CHIALVA

24-1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA STATION DE RELEVAGE DES EAUX USEES ILETTE ET RECONFIGURATION DES RESEAUX ASSOCIES - DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. CHIALVA

C'est une demande de subvention pour la reconstruction de la station de relevage des eaux usées de l'Ilette. Au regard des perspectives d'évolution démographique communale issues du plan local d'urbanisme, l'opération de reconstruction de la station de relevage Ilette a été inscrite comme prioritaire au programme des travaux 2012-2018, approuvée par délibération du 18 février 2011.

Cette opération inclut la construction d'une nouvelle station enterrée adaptée à la population future d'Antibes, ainsi que le démantèlement de l'ancien ouvrage, mais également la prise en charge de la gestion des eaux d'origine pluviale collectées en excédent les jours d'orage. C'est à ce dernier titre que le projet peut être éligible à l'Agence de l'Eau au titre de son programme d'actions, ainsi que par les autres organismes financeurs dans le cadre de la réduction des rejets polluants en milieu naturel. Antibes étant de plus située en zone prioritaire des pollutions d'origine pluviale.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter ces subventions, étant précisé que cette opération sera réalisée dans le respect de la Charte Qualité Nationale des Réseaux d'Assainissement, conformément aux exigences des organismes financeurs.

M. PAUGET

Merci. Il y a une présentation qui va être rapide et synthétique présentée par Madame Marjorie HUGON, Directrice Adjointe Assainissement, de la Direction Réseaux Infrastructures.

Mme HUGON

Je vous présente, à l'occasion de cette demande de subvention, rapidement les travaux que l'on va réaliser. Ils consistent, sur le bassin versant du Laval, à réaliser un ouvrage qui sera adapté à l'évolution démographique et qui est la continuité des travaux que l'on a faits sur le réseau : avenue Foch, avenue Raybaud et pour la suite qui viendra ensuite.

C'est essentiellement une augmentation de capacité de transport des effluents jusqu'à la station d'épuration qui se trouve à la Salis.

On a décidé de faire un ouvrage adapté. Ça nécessite d'augmenter les dimensions des fosses qui accueillent les effluents, d'augmenter également la capacité de pompage de l'ouvrage, et d'augmenter la capacité d'écoulement des effluents à l'amont du poste, donc supprimer un nœud hydraulique qui se trouve sur cette zone et qui donc crée quelques problèmes d'écoulement. Et ensuite évidemment minimiser les rejets qu'on peut occasionner par temps de pluie quand la station est surchargée.

On fiabilise également le poste en y installant un groupe électrogène, donc en cas de rupture de l'alimentation électrique il continuera à fonctionner. Et on réduit l'impact de ce poste sur le square puisqu'on en fait un équipement totalement enterré, donc avec quasiment aucune émergence au sol, et qui réduit des impacts du style aussi nuisances olfactives ou un impact visuel qui n'était pas très heureux aujourd'hui.

Au niveau du phasage des travaux, l'opération a commencé. Quelque part vous avez dû vous en rendre compte. On est en phase de préparation du chantier. Bientôt vous allez avoir toute l'installation. Et elle se finira au premier trimestre 2015. Disons que pour la grosse partie des travaux, le génie civil, elle sera finie avant l'été prochain.

L'aménagement final : vous voyez le avant/après. En fait effectivement on voit ici l'impact du poste aujourd'hui. Et ici l'impact quand la station aura été construite. On aura supprimé complètement l'ouvrage. Par contre ici, ce qui apparaîtra ce sont les trappes d'accès aux différents équipements.

Concernant cet aménagement, voilà l'impact final, c'est-à-dire en fait le lieu où va se trouver le poste. Et ce qu'on peut voir aujourd'hui, c'est un aménagement, mais en même temps on accompagne un peu l'aménagement du square, c'est-à-dire qu'au lieu d'arracher des arbres qui ont une certaine valeur, on les transplante et donc on a un petit peu amélioré le square dans sa configuration actuelle. Par exemple ici ce sont des arbres transplantés.

Merci de votre attention.

M. PAUGET

Merci pour cette présentation. Il n'y a pas d'intervention inscrite, donc on peut passer directement au vote. Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Est-ce que quelqu'un est contre ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

MADAME CARINE CURTET

33-1 - GAZ - CONCESSION DE DISTRIBUTION DU GAZ - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2012- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. PAUGET

On continue avec la 33-1. Carine CURTET. Le rapport d'information sur la concession de gaz.

Mme CURTET

On va commencer par une présentation. C'est une information sur le rapport annuel du gaz et on va faire une petite présentation.

M. DUVERGER

Je vais aller très vite. Comme chaque année on va parler du rapport annuel du concessionnaire de distribution du gaz sur l'exercice 2012. C'est un contrat de concession qui va durer trente ans, qui a commencé le 3 mars 2006. On ne passera pas dans *Que choisir* l'année prochaine. Il y a 20 073 clients desservis, c'est -1,42%. Donc ça diminue un tout petit peu, le nombre de clients. C'est essentiellement dû au fait que dans les habitats collectifs, les tiges cuisines sont supprimées lorsqu'il y a des rénovations de la colonne montante.

Le nombre de MWh... Alors les flèches apparaissent mal parce que ce n'est pas la bonne version de Power Point. Mais ce n'est pas grave. Le nombre de MWh est à peu près stable : +1,8%. C'est ça qu'il y a derrière la flèche. Et le nombre de MWh consommés dépend de la rigueur hivernale.

Les recettes d'acheminement sont un petit peu en diminution. Les tarifs sont fixés par la CRE : la Commission de Régulation de l'Energie.

Le réseau, il est de 218 kilomètres. Il a été un petit peu augmenté. Et comme chaque année, on a le réseau basse pression qui passe en moyenne pression puisque l'avantage du réseau moyenne pression, c'est que lorsqu'il y a une fuite, ça se détecte facilement : ça sent mauvais. Et il y a – comment ça s'appelle ? – des disjoncteurs sur pression qui agissent et qui peuvent couper automatiquement des bouts de réseau. Donc ça évite des catastrophes. On voit sur les courbes que la basse pression diminue tout le temps et que la moyenne pression augmente un petit peu.

Les incidents ont un petit peu baissé. Enfin pardon, les incidents significatifs : il n'y en a eu qu'un seul. L'année dernière il y en avait eu deux. Et le nombre d'appels a un petit peu augmenté, mais on avait une... L'année dernière c'était extrêmement bas. D'habitude c'est aux alentours de 800. On remonte vers 733 appels par an.

Et le plus important de la présentation, c'est que les investissements du concessionnaire, donc GRDF, sont revenus sur la Ville d'Antibes puisqu'il y a eu le plan « fonds de crise et colonnes montantes » qui avait énormément consommé d'argent pour enlever tout ce qui était à risque. Et suite à ça, il n'y avait plus eu d'investissement sur le réseau d'Antibes. L'année dernière les investissements avaient chuté. Cette année ils ont repris : +94% par rapport à l'année dernière. Et donc on a des renouvellements de réseau qui reviennent. Il y a un petit peu d'extensions de réseaux. Il y a eu 523 mètres d'extension de réseaux : chemin des Combes, chemin de Saint-Maymes, etc.

Les redevances de concession, c'est comme chaque année. C'est toujours à peu près pareil. Il y a 33 000 euros et 8 000 euros. Merci.

M. PAUGET

Parfait. Merci. C'est donc une information. Il n'y a pas de vote. Le groupe la Gauche et l'Écologie était inscrit, mais ils sont partis.

MONSIEUR MATTHIEU GILLI

38-1 - RELATIONS AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL - EXTENSION DU PERIMETRE DE COMPETENCE A TERRE ET SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

M. GILLI

Monsieur le Premier Adjoint, chers collègues, nous allons essayer de terminer en douceur, en légèreté et de manière sympathique ce Conseil municipal puisqu'il s'agit de l'extension du périmètre de compétence à terre et sur le domaine public maritime de notre grand partenaire devant l'Éternel : le Conservatoire du Littoral.

On a un petit plan qui me permet, à la lumière de la géographie du Cap d'Antibes, de vous présenter rapidement cette délibération. L'espace en jaune : il s'agit de toute la bande des 300 mètres, donc du domaine public maritime, dont s'occupe la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, depuis le Port de l'Olivette jusqu'à l'entrée de l'Anse de la Garoupe. En bleu, bleu un peu plus clair, et vous le voyez sur les deux petits encarts à droite, vous avez le parking dans le virage en face de la batterie du Graillon et l'escalier qui descend jusqu'à la plage. Et à l'extrémité sud du Cap d'Antibes, donc en bas à droite, ici, vous avez cette grande parcelle : le domaine de l'Ilette, un morceau de la parcelle d'à côté, cinq parcelles en tout (trois publiques, deux privées). Et l'intégralité du domaine public maritime terrestre aussi, le domaine public maritime sec.

Il est proposé à la Commune de donner son accord au Conservatoire du Littoral pour lui permettre d'agrandir son périmètre de compétence, ce qui va lui permettre par la suite de négocier avec les services de l'État, que ce soit la Régie des phares et balises pour le phare de l'Ilette, ou France Domaine pour le parking, ou les privés pour le domaine de l'Ilette et la propriété de la villa à côté, pour les acquérir.

M. PAUGET

Parfait. Merci. Il n'y pas d'intervention, mais il faut le voter. Il faut donner un avis. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h 30.

Le Directeur Général des Services,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI